FORMATION DE CADRES
Partage ta passion !
Deviens moniteur sportif !

CS MSAni + MSIni

Adeps

CAHIER DES CHARGES

de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Formation des cadres sportifs

DISCIPLINE :

PADEL

NIVEAU :

Moniteur Sportif Initiateur
incluant Moniteur Sportif Animateur

ORGANISME DÉLÉGATAIRE :

Tennis Padel Wallonie-Bruxelles

Version 3.0 avalisée en Commission Pédagogique Mixte le ../../....

padel
WALLONIE-BRUXELLES

* Dans le présent référentiel, le masculin a été employé à titre épicène.

ADEPS

Tennis Padel Wallonie Bruxelles

.....

.....

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION DU CAHIER DES CHARGES / RÉFÉRENTIEL DE FORMATION 5

1. DONNÉES ADMINISTRATIVES 7

1.1 Informations concernant l'opérateur délégué à la rédaction 7

1.2 Introduction générale de la formation 8

1.3 Homologation et certification 9

2. REFERENTIEL « FONCTION ET COMPETENCES » : DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCÉES ET COMPETENCES REQUISES 10

2.1 Moniteur Sportif Initiateur incluant Animateur 11

3. DESCRIPTION DES MODALITES PRÉALABLES À L'ORGANISATION DE LA FORMATION 14

3.1 Schéma de base d'organisation de la formation spécifique « Moniteur Sportif Initiateur » 14

3.2 Informations à fournir par l'opérateur de formation 14

3.3 Durée théorique de la formation 15

3.5 Documents administratifs à fournir par le candidat 16

3.6 Modalités d'inscription (préalable et définitive) 16

3.7 Droit de rétractation – effets de la rétractation 17

3.8 Protection des données personnelles 18

3.9 Modalités de paiement en ligne 19

3.10 Modalités particulières (langue, handicaps divers, photos, documents, manque à l'éthique, etc.) 19

4. REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPECIFIQUES 21

4.0 Ingénierie des compétences et ingénierie de formation 21

4.1 Fiches ECTS de la thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif 39

4.2 Fiches ECTS de la thématique 2 : Didactique et méthodologie 44

4.3 Fiches ECTS de la thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance 63

4.4 Fiches ECTS de la thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs 73

4.5 Fiches ECTS de la thématique 5 : Ethique et déontologie 78

4.6 Qualifications et/ou expérience utile exigée des intervenants (chargés de cours) 81

4.7 Tableau synthèse des pondérations modules vs thématiques & thématiques vs cursus des cours 83

5. REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES OU PEDAGOGIQUES 84

5.1 Présentation du stage 84

CC BY NC ND

5.2 Dossier/portfolio de stage 86
5.3 Rapport de stage 87
5.4 Règles concernant le Maître de stage 88
5.5 Engagement/devoirs des Maîtres de stage....89
5.6 Endroit et niveaux de stage....89
5.7 Evaluation du stage 90
5.8 Le superviseur 93
5.9 Code de bonne conduite 93
6. REFERENTIEL « EVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITES D'EVALUATION 95
6.1 Délai d'organisation des évaluations 97
6.2 Objectifs des évaluation 98
6.3 Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect 98
6.4 Publicité des accès aux évaluations 101
6.5 Publicité des modalités lors d'absences / abandon aux évaluations 101
6.6 Nombre de sessions d'évaluation....102
6.7 Contenus et exigences des évaluations 103
6.8 Formes, types et durées des évaluations....106
6.9 Règlementation des évaluations 106
6.10 Constitution du jury d'évaluation 107
6.11 Décisions et délibérations du jury d'évaluation (Procès-Verbal)....107
6.12 Validité des évaluations 107
6.13 Motivation du résultat en délibération....109
6.14 Procédure de communication des résultats auprès de l'AG Sport 111
6.15 Procédure de communication des résultats aux candidats 112
6.16 Recours et procédures....112
7. CONDITIONS DE DISPENSES/D'EQUIVALENCES DE DIPLÔMES (Belgique ou étranger) 114
7.1 Conformité du dossier administratif VAFE à introduire 114
7.2 Valorisation des Acquis de Formation (VAF) 115
7.3 Valorisation des Acquis d'Expériences (VAE) 118
7.4 Entretien de VAFE 120
7.5 Frais de procédure pour une VAFE....121
7.6 Procédures administratives (Où, comment et quand envoyer le dossier ?) 121
7.7 Analyse concernant la demande de VAFE....122
7.8 Décisions concernant la demande de VAFE 122
7.9 Valorisation des anciennes formations spécifiques Adeps 123

7.10 Tableau synthèse complet des procédures « VAFE » 125

8. REFERENTIEL « CERTIFICATION » : DESCRIPTION DES REGLES DE DELIVRANCE ET D'HOMOLOGATION DES ATTESTATIONS DE REUSSITE 126

9. ANNEXES 127

9.1 Grille des Savoir-faire comportementaux MSAnimateur 127

9.2 Procès-verbal de délibération pour le niveau MSAnimateur 128

9.3 Procès-verbal de délibération pour le niveau MSInitiateur 129

9.4 Cadre général du stage et Dossier/Portfolio de stage 130

INTRODUCTION DU CAHIER DES CHARGES / RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

Le cahier des charges / référentiel de formation constitue la référence légale (voir ci-dessous points de référence décrétaux) dans laquelle chaque opérateur de formation et chaque candidat trouvera les informations concernant le dispositif de formation pour devenir cadre sportif certifié par l'Administration Générale du Sport. Y figurent entre autres les droits et devoirs des candidats, de l'AGS ainsi que des opérateurs de formations, mais aussi les relations entre les parties prenantes de l'ensemble du dispositif. Plus spécifiquement pour le candidat, les informations sur les moyens d'inscription et de communication avec tout opérateur reconnu comme « délégataire de la formation » seront explicitées.

Le cahier des charges constitue donc la référence légale à laquelle chaque opérateur de formation (« ***fédération ou institution délégataire pour l'organisation des formations de cadres ainsi que des formations reconnues*** ») doit se conformer en matière de formations de cadres.

Les points de référence décrétaux sont évoqués dans le décret du 03/05/19 (articles 38 et 39):

« Art. 38 :

§ 1. Le Gouvernement délivre des brevets dans le domaine de l'encadrement, à vocation pédagogique, sécuritaire ou managériale.

§ 2. La formation des cadres sportifs à vocation pédagogique, comprend une formation spécifique à chaque discipline sportive ou groupe de disciplines sportives similaires, précédée / suivant son niveau, par une formation générale, organisée par le Gouvernement, selon les modalités qu'il détermine.

§ 4. Le Gouvernement organise les formations générales. Il en fixe :

1° les données administratives de l'opérateur ;
2° la description des fonctions et les compétences requises ;
3° la description des modalités préalables à l'organisation de la formation ;
4° la description des programmes et contenus de formation ;
5° la description des programmes et contenus des stages ;
6° la description des modalités d'évaluation ;
7° les conditions de dispenses et d'équivalences de diplômes ;
8° la description des règles de délivrance des attestations de réussite.

§ 5. Afin de pouvoir constituer les contenus de formation, chaque niveau de qualification indépendant est envisagé sous l'angle notamment de diverses thématiques :

1° cadre institutionnel et législatif ;
2° didactique et méthodologie ;
3° facteurs déterminants de l'activité et de la performance ;
4° aspects sécuritaires et préventifs ;
5° éthique et déontologie ;
6° management. »

« Art. 39 § 1. Le Gouvernement désigne les organisations telles que définies à l'article 38, § 6. habilitées à organiser les formations à vocation pédagogique qui leur sont spécifiques. Après consultation de la fédération sportive désignée, il fixe pour chaque type et chaque niveau de formation un référentiel de formation portant sur :

1° Les données administratives de l'opérateur délégataire ;
2° La description des fonctions et les compétences requises ;
3° La description des modalités préalables à l'organisation de la formation ;
4° La description des programmes et contenus de formation ;
5° La description des programmes et contenus des stages ;
6° La description des modalités d'évaluation ;
7° Les conditions de dispenses de diplômes ;
8° La description des règles de délivrance et de certification des brevets. »

Chaque opérateur de formation délégataire reconnu est invité à :

1. se référer adéquatement au référentiel de formation,
2. indiquer comment il va répondre aux orientations pédagogiques imposées,
3. développer l'application des diverses procédures explicitées.

In fine, ce cahier des charges / référentiel de formation permet à l'Administration Générale du Sport de veiller à la qualité méthodologique et organisationnelle des formations qu'elle reconnait et certifie.

Dans ce référentiel, sont notamment utilisés à titre épicène les termes : candidat, moniteur sportif, cadre sportif, chargé de cours, etc. »

1. DONNÉES ADMINISTRATIVES

Ce chapitre répond à l'*Art. 39. § 1er. du décret du 03 mai 2019,* au point 1 (***Les données administratives de l'opérateur délégataire***).

1.1 Informations concernant l'opérateur délégué à la rédaction

Tennis Padel Wallonie Bruxelles (T.P.W.B.) a.s.b.l

1.1.1. Siège social et administratif

Chaussée de Marche 935 C (1er étage)
5100 WIERDE
Tél. : 081/55.41.70
Fax : 081/55.41.79
E-mail : info@tennispadelwalloniebruxelles.be

1.1.2. Secrétariat de la formation des cadres

Centre de formation A.F.T. "Armand CROMBEZ"
Avenue du Grand Large 4
7000 MONS
Tél. : 065/32.96.12
E-mail : fdc@tennispadelwalloniebruxelles.be

1.1.3. Personne de contact chargée des formations de cadres

Responsable fédéral :

Thibaud JACQUES
Centre de formation A.F.T. "Armand CROMBEZ"
Avenue du Grand Large 4
7000 MONS
E-mail : thibaud.jacques@tennispadelwalloniebruxelles.be

Conseiller Pédagogique Adeps:

William FROIDVILLE
E-mail : william.froidville@cfwb.be

1.2 Introduction générale de la formation

Le cahier des charges constitue la référence légale dans laquelle chaque opérateur de formation et chaque candidat trouvera les informations concernant le dispositif de formation pour devenir cadre sportif certifié par l'Administration Générale du Sport. Ils figurent entre autres les droits et devoirs des candidats, de l'AGS ainsi que des opérateurs de formation, mais aussi les relations entre les parties prenantes de l'ensemble du dispositif.

Le cahier des charges constitue donc la référence légale à laquelle chaque opérateur de formation (« fédération ou institution délégataire pour l'organisation des formations de cadres ainsi que des formations reconnues ») doit se conformer en matière de formation des cadres.

Ce cahier des charges est d'application pour les formations « Moniteur Sportif Initiateur en Padel » pour les années 2024 et après.

Aujourd'hui, de nombreuses fédérations sportives imposent un brevet ADEPS pour l'encadrement de leurs clubs tout comme les centres ADEPS pour l'animation de leurs stages sportifs. Ces brevets sont des brevets dûment homologués et reconnus à travers tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

De surcroit, aujourd'hui, pour prétendre à des labels pédagogiques et à l'octroi de subsides de l'Adeps, il faut faire preuve d'un encadrement breveté Adeps.

La fédération Tennis Padel Wallonie Bruxelles est reconnue par les services de l'Adeps comme fédération délégataire pour l'organisation des formations de cadres en Padel. Le souci des responsables fédéraux est de répondre aux exigences édictées par l'Adeps, car ils ont conscience qu'initier ou perfectionner la pratique du Padel à des enfants, adolescents ou adultes est une tâche sérieuse qui ne s'improvise pas.

La formation de Moniteur Sportif Animateur est le premier niveau de qualification reconnu par la Fédération Wallonie Bruxelles et elle fait partie intégrante du niveau de qualification Moniteur Sportif Initiateur qui est quant à lui, le deuxième niveau de qualification. La formation Moniteur Sportif Animateur est constituée de certains modules clairement identifiés de la formation « Initiateur Sportif ».

Il est question d'une formation de type professionnel dans le champ de l'encadrement sportif spécifique au Padel visant à développer des compétences professionnelles.
Elle concerne les publics souhaitant développer des compétences dans l'encadrement de débutants dans une perspective de contribuer à la découverte, l'animation et l'initiation au Padel avec l'apprentissage des fondamentaux utiles et nécessaires au développement.

Le Moniteur Sportif Animateur pourra faire découvrir l'activité Padel et participer à la fidélisation à sa pratique, sans développer un apprentissage structuré, organisé ou formalisé. Il sera amené à encadrer les pratiquants « loisir », novices et débutants à la recherche de découvertes d'activités physiques et sportives. Pour ce niveau de qualification, il n'y a pas de cours généraux organisés par l'Adeps. Le candidat peut donc s'inscrire directement aux cours de la formation spécifiques.

En effet, à l'exception du niveau de qualification MS Animateur, la réussite aux évaluations portant sur les cours généraux est un préalable (prérequis) à toute formation spécifique à vocation pédagogique organisée par les fédérations sportives ou par tout autre opérateur de formation reconnu par l'Adeps.

La seconde étape consiste à s'inscrire aux cours spécifiques directement auprès d'une fédération sportive ou d'un opérateur de formation reconnu par l'AG Sport.

Des dispenses partielles ou totales des cours généraux sont possibles pour certaines catégories d'étudiants et de diplômés. (Voir section 7 – VAF)

1.3 Homologation et certification

Les brevets de *Moniteur Sportif Animateur et de Moniteur Sportif Initiateur,* sont homologués / certifiés et donc reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La réussite des cours généraux (ou leur validation par voie de valorisation d'acquis de formation par d'autres filières – voir section 7) correspond à la validation de la première partie du cursus de formation en vue de l'obtention d'un brevet. A la réussite des cours généraux, le candidat obtient une attestation (bulletin personnalisé), donnant accès à la seconde partie de la formation (les cours spécifiques).

A l'issue de la réussite complète, ou d'une équivalence / d'une validation (VAF) des cours généraux du niveau de qualification « Moniteur Sportif Initiateur », l'AG Sport délivre une attestation de réussite.

La réussite des cours généraux n'équivaut donc pas à une homologation de brevet !

La réussite des cours spécifiques correspond à la validation de la seconde partie du cursus de formation en vue de l'obtention du brevet.

La validation du module « Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif » (opéré par un opérateur reconnu par l'AG Sport) constitue aussi un prérequis à la certification / à l'homologation de tout brevet Moniteur Sportif Initiateur par l'Administration Générale du Sport (brevet à vocation pédagogique).

En résumé, un parcours de formation Initiateur sera homologué / certifié par l'Administration Générale du Sport par la délivrance d'un brevet après la validation de 4 phases :

1. *Les cours généraux (prérequis aux cours spécifiques) ;*
2. *Les cours spécifiques ;*
3. *Le module « Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif ». Ce module peut être suivi à tout moment du parcours de formation.*
4. *L'homologation / certification du brevet par l'AG Sport.*

2. REFERENTIEL « FONCTION ET COMPETENCES » : DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCÉES ET COMPETENCES REQUISES

Ce chapitre répond à l'*Art. 39. § 1er. du décret du 03 mai 2019,* au point 2 (***La description des fonctions et les compétences requises***).

La formation spécifique dispensée par l'opérateur délégataire de formation doit impérativement se référer aux profils de compétences générales, fixés par l'AG Sport de la Fédération Wallonie Bruxelles. Ces profils doivent être adaptés aux spécificités de la (des) discipline(s) auquel / auxquelles le présent référentiel de formation fait référence.

La formation de cadres sportifs à vocation pédagogique fait référence à des méthodes et pratiques d'enseignement, d'éducation et de formation. Il s'agit d'enseigner, transmettre un savoir ou une expérience par des méthodes adaptées à un individu ou un groupe d'individus. La formation d'un cadre sportif à vocation pédagogique recouvre quatre niveaux de qualifications indépendants, non obligatoirement hiérarchisés au niveau spécifique.

MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR : Animer à la pratique sportive

NB : Il est possible d'envisager une qualification « Animateur sportif » dans la discipline spécifique. La formation « Animateur sportif » doit être constituée exclusivement de certains modules clairement identifiés de la formation « Initiateur Sportif ». (cf. « Référentiel formation et évaluation du niveau de qualification « Initiateur Sportif »).
Au terme des processus de formation et d'évaluation, le candidat « Animateur sportif » reçoit un brevet homologué par l'AG Sport et ce lorsque la formation a fait l'objet d'un accord bilatéral (AG Sport – Opérateur délégataire de formation, notamment par la validation d'un référentiel de formation).

MONITEUR SPORTIF INITIATEUR : Animer – Initier – Fidéliser à la pratique sportive

MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR : Former et consolider les bases de la performance

MONITEUR SPORTIF ENTRAÎNEUR : Systématiser et optimaliser l'entraînement pour performer

Tous ces niveaux de qualification sont structurés en fonction :

- de prérequis : *compétences préalables à la formation ;*
- du profil de fonction : *capacité d'appliquer, d'utiliser des connaissances (savoirs), aptitudes (savoir-faire techniques) et attitudes (savoir-faire comportementaux) de façon intégrée pour agir dans un contexte défini (éducation, travail, développement personnel ou professionnel) ;*
- du public cible : *public à charge du cadre sportif ;*
- du cadre d'intervention : *cadre, domaine et lieu où se déroule la fonction ;*
- du cadre d'autonomie et de responsabilité : *cadre, contexte, niveaux d'autonomie et de responsabilité par rapport à la fonction.*

Afin de pouvoir constituer les modules de formation (unités indépendantes et identifiables de contenus de formation), chaque niveau de qualification indépendant est envisagé sous l'angle de 5 thématiques :

- Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif
- Thématique 2 : Didactique et méthodologie
- Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance
- Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs
- Thématique 5 : Ethique et déontologie

2.1 Moniteur Sportif Initiateur incluant Animateur

2.1.1 Prérequis

Moniteur Sportif Animateur

- Être âgé de 16 ans au premier jour de la formation ;
- Être en ordre d'affiliation dans un club de la fédération TPWB ou fournir une preuve de souscription à une assurance spécifique * ;
- Ne pas être sous le coup d'une suspension effective au sein d'une fédération sportive ;
- S'acquitter d'un droit d'inscription (preuve de paiement = validation de l'inscription).

Moniteur Sportif Initiateur

- Lauréat (ou validation) des cours généraux Moniteur Sportif Initiateur ;
- Être ou avoir été classé :
  - Minimum P300 AFT Padel pour les hommes
  - Minimum P100 AFT Padel pour les dames
- Être âgé d'au moins 16 ans au début de la formation. Cependant, l'homologation par l'AG Sport en cas de réussite ne sera délivrée qu'à l'âge de 18 ans accompli ;
- Être en ordre d'affiliation à la fédération ou dans une fédération régionale, nationale ou internationale reconnue * ;
- Ne pas être sous le coup d'une suspension effective au sein d'une fédération sportive ;
- S'acquitter d'un droit d'inscription (preuve de paiement = validation de l'inscription).

* Dans le cadre d'un protocole d'accord avec une Haute Ecole ou Université, ces prérequis ne sont pas obligatoire.

2.1.2 Profil de fonction

Moniteur Sportif Animateur

- Animer la pratique du Padel ;
- Faire découvrir et diversifier l'activité sportive en privilégiant l'approche par le jeu ;
- Focaliser son action sur la pratique ludique globale visant le développement des habiletés motrices générales préparatoires à la pratique spécifique d'un groupe / d'une famille de disciplines (voire d'une discipline sans verser dans la spécialisation) ;
- Fidéliser à une activité sportive sans toutefois pouvoir développer un apprentissage structuré, organisé et/ou formalisé ;
- Permettre de s'amuser individuellement et collectivement grâce au Padel ;

- S'intégrer dans une équipe d'encadrement sportif (l'animateur exerce / fonctionne sous la responsabilité / supervision d'un cadre pédagogique d'un niveau de qualification supérieur.

Moniteur Sportif Initiateur
- Idem MS Animateur
  +
- Continuer le développement des habiletés motrices générales ;
- Développer progressivement des habiletés motrices spécifiques ;
- Motiver à l'apprentissage sportif ;
- Intégrer le développement des qualités mentales, cognitives et émotionnelles dans et par la pratique individuelle du Padel et en groupe ;
- Fidéliser la pratique du Padel dans l'optique d'une pratique de compétition et/ou récréative poursuivie tout au long de la vie ;
- Enseigner les règlements de la pratique compétitive ;
- S'intégrer dans une équipe d'encadrement sportif.

2.1.3 Public cible

Moniteur Sportif Animateur
- Tous les âges ;
- Pratiquants novices et débutants
- Personnes à la recherche de découverte d'activités physiques et sportives.

Moniteur Sportif Initiateur
- Idem MS Animateur
  +
- Sportifs en phase de formation de base.

2.1.4 Cadre d'intervention

Moniteur Sportif Animateur
- Equipes structurées des clubs ou de la fédération de Padel ;
- Diverses manifestations d'animation (Trophée des communes sportives, animation adaptée en milieu scolaire) ;
- Programmes ADEPS d'animation sportive ;
- Centres sportifs locaux ;
- Associations sportives diverses (sport senior, pratique loisir encadrée, etc) ;
- Commune (animation de quartier, plaine sportive, …).

Moniteur Sportif Initiateur
- Idem MS Animateur

2.1.5 Cadre d'autonomie et de responsabilité du Moniteur Sportif Initiateur

Moniteur Sportif Animateur

- Agir dans des situations connues et définies liées à un domaine d'encadrement et/ou de formation, avec un degré de responsabilité limité à l'exécution des tâches.
- Agir avec un degré d'autonomie et de responsabilité limité aux choix posés et mis en œuvre dans des situations caractéristiques au sein d'un domaine d'encadrement et/ou de formation dans lesquelles un nombre restreint de facteurs varient.
- Sous la supervision et responsabilité d'un Moniteur Sportif Initiateur ou de niveau de qualification plus élevé.

Moniteur Sportif Initiateur

- Agir avec une marge d'initiative restreinte dans des situations caractérisées au sein d'un domaine d'encadrement et/ou de formation dans lesquelles un nombre important de facteurs prévisibles sont susceptibles de changer, et avec une responsabilité complète de son travail.

3. DESCRIPTION DES MODALITES PRÉALABLES À L'ORGANISATION DE LA FORMATION

Ce chapitre répond à l'*Art. 39. § 1er. du décret du 03 mai 2019,* au point 3 (***la description des modalités préalables à l'organisation de la formation***).

3.1 Schéma de base d'organisation de la formation spécifique « Moniteur Sportif Initiateur »

- Toutes les informations organisationnelles sont présentées au sein du site internet de la fédération : https://padel.tennispadelwalloniebruxelles.be/enseigner/formations/ .
- Toutes les informations sont communiquées aux clubs de la fédération via la newsletter « Formations ».
- L'opérateur de formation organise les différents niveaux de formation en fonction des demandes des candidats, de la disponibilité des infrastructures et du personnel formateur. Il tentera, dans la mesure du possible et en fonction des ressources disponibles, de mettre en place chaque année au minimum
  - six éditions de formation de Moniteur Sportif Animateur et
  - deux éditions de formation Moniteur Sportif Initiateur.
- La formation Moniteur Sportif Animateur peut être organisée dans les clubs à leur demande.
- Formule en externat en week-end et/ou en journée en semaine.
- Les lieux de formation seront, autant que possible, choisis en fonction notamment de considérations géographiques des candidats, des infrastructures et des chargés de cours.
- L'organisation de la formation s'effectue sur base d'unités de formation (modules clairement identifiables).
- Les modules de formation et/ou parties de module dispensés en présentiel, pourraient être dispensés en distanciel synchrone en cas de force majeure le cas échéant comme lors de pandémie.
- Schéma organisationnel général du dispositif de formation MS Initiateur

<table>
<tr><td colspan="4">Processus global d'apprentissage</td><td>Consolidation</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Cours Généraux opérés par l'ADEPS (pas pour MSAni)</td><td colspan="3">Formation spécifique dispensée par l'opérateur de formation</td><td rowspan="2">Recyclages
Formations complémentaires et continuées</td></tr>
<tr><td>Prérequis</td><td>Formation théorique et pratique</td><td>Stages didactiques
Rapport de stage</td></tr>
</table>

3.2 Informations à fournir par l'opérateur de formation

- Ouverture / fermeture / annulation / organisation d'une édition de formation et d'évaluation

  Tant pour le niveau Moniteur Sportif Animateur que Moniteur sportif Initiateur

- Le nombre minimum de candidats pour l'ouverture officielle d'une édition de formation est de 8.
- Le nombre maximum, quant à lui est fixé à 15 candidats excepté dans le cadre des protocoles d'accord avec les Haute-Ecoles et Universités.
- L'opérateur de formation se réserve de droit d'annuler une édition de formation si une situation exceptionnelle survient à un moment donné (installations louées non disponibles ; conditions météorologiques particulières ; problèmes logistiques majeurs, pandémie…). Les candidats inscrits recevront des informations spécifiques par rapport aux suites réservées à ces cas de figure.

- Sauf dans le cadre d'un protocole d'accord avec les Hautes Écoles et Universités, les candidats et chargés de cours doivent être couverts par une assurance sportive et en responsabilité civile. Par conséquent, ils doivent être affiliés à un club de la fédération en ordre de validité au début de la formation et jusqu'à l'homologation.
- Le candidat à la formation s'engage à prendre toutes les informations utiles et nécessaires via l'espace « Formations de cadres » du site internet de l'opérateur de formation : https://padel.tennispadelwalloniebruxelles.be/enseigner/formations/.
- L'inscription aux cours spécifiques est soumise au respect :
  - de prérequis repris au point 2.1.1. de ce cahier des charges.
  - des modalités administratives et financières d'inscriptions repris au point 3.6.
- Tout manquement par un candidat au paiement des droits d'inscriptions a comme conséquence le non-accès à la plateforme LMS (pas de code d'accès) et/ou aux cours en présentiel et/ou le cas échéant débouche sur non-proclamation des résultats obtenus.
- Comme pour les cours généraux, le principe de la Valorisation d'Acquis de Formation par d'autres filières est d'application pour les cours spécifiques. Les modalités de la VAF sont précisées au point 7 (conditions de dispense ou d'équivalence de diplôme).
- La présence aux cours en présentiel est obligatoire.
- Pour l'ensemble des cours pratiques, le port d'une tenue de sport adaptée est obligatoire.
- Un équipement sportif spécifique est exigé, cela comprend :
  - raquette de Padel ;
  - des chaussures adaptées.

  L'opérateur de formation se dégage de toute responsabilité concernant le matériel personnel amené aux cours par les candidats.
  En tout état de cause le matériel doit être en bon état et permettre la pratique comme prévu dans les règlements officiels.
- Le candidat se munit du nécessaire pour prendre note.
- Chaque candidat est conscient qu'un accès à des « outils informatiques » (PC, tablette, smartphone, etc.) est nécessaire pour son parcours de formation.

3.3 Durée théorique de la formation

La durée totale et l'étalement dans le temps du dispositif de chacun des 2 niveaux de formation spécifique se trouvent au point 4.0.8. de ce cahier des charges

Le tableau synthèse « Charge théorique de travail », les volumes horaires pour chaque module sont repris dans le synoptique au point 4.0.6.

Chaque module est identifié en charge théorique de travail dans leur fiche ECTS respective (voir section 4).

3.4 Test préliminaire ou probatoire à la formation

L'accès à la formation ne nécessite pas la réussite à un test préliminaire.

3.5 Documents administratifs à fournir par le candidat

- Le formulaire d'inscription dûment complété sur le site https://padel.tennispadelwalloniebruxelles.be/enseigner/formations/
- Preuve d'affiliation à un club de la fédération.
- L'attestation de réussite ou de dispense aux cours généraux du niveau Moniteur sportif initiateur (pas pour la formation Moniteur Sportif Animateur).
- Une preuve du classement minimum requis (pas pour la formation Moniteur Sportif Animateur). Si classement étranger, fournir la preuve de l'équivalence de classement.
- L'opérateur de formation peut se réserve le droit de demander éventuellement une copie d'un document (carte d'identité, …), permettant la vérification de l'âge du candidat.

Dans le cadre d'un protocole d'accord avec une Haute-Ecole ou Université, l'établissement scolaire se chargera d'envoyer les informations nécessaires à l'opérateur de formation avant le début de la formation en respectant les délais convenus dans ce protocole.

3.6 Modalités d'inscription (préalable et définitive)

- Les dates, horaires, lieux, montants d'inscription et autres renseignements importants quant à la bonne information des candidats sont annoncés via le site internet (https://padel.tennispadelwalloniebruxelles.be/enseigner/formations/) au moins un mois avant le début de la formation.
- Les montants et modalités de paiement des droits d'inscription (hors frais d'envoi) pour chaque formation seront communiqués sur le site internet https://padel.tennispadelwalloniebruxelles.be/enseigner/formations/ .
- A titre d'exemple, les montants d'inscription sont les suivants :
  - Pour MSAnimateur à partir d'octobre 2024:
    - 215€
  - Pour MSInitiateur à partir de septembre 2024:
    - 590€

Ces montants comprennent les frais d'homologation ADEPS, l'accès aux cours en présentiel, les prestations des formateurs, l'accès à la plateforme LMS et les supports. Ils sont revus chaque année civile.

- Les demandes d'inscription sont traitées par ordre de réception.

- L'inscription se réalise selon les 2 étapes expliquées ci-dessous.

3.6.1. Inscription préalable :

- Le candidat introduit sa demande d'inscription en ligne via le site https://padel.tennispadelwalloniebruxelles.be/enseigner/formations/.
- Via son inscription le candidat atteste
  - avoir pris connaissance du cahier des charges des cours spécifiques du niveau de qualification concerné ;
  - être en phase avec les modalités d'organisation ;
  - (Pour rappel) accepter que ses coordonnées soient collectées et utilisées pour l'accès à la formation.
- Le recevra un accusé de réception accompagné d'une liste des documents du dossier restants à fournir et du montant à payer.
- Ces documents devront parvenir dans les mêmes conditions que celles reprises ci-dessus.
- Les droits d'inscription sont à payer directement en ligne (https://padel.tennispadelwalloniebruxelles.be/enseigner/formations/) sur le compte de l'opérateur de formation.

3.6.2. Inscription définitive :

L'inscription définitive aux formations est conditionnée par

- l'acceptation du dossier complet ;
- le paiement des droits d'inscriptions ad hoc selon les instructions communiquées

Les demandes d'inscription sont traitées par ordre de réception de paiement. Un mail de confirmation et/ou une information concernant les paiements est envoyée au candidat.

Le nombre de participants étant limité, si le nombre de candidats excède le nombre maximum de places, c'est la date de paiement qui déterminera la liste des inscrits.

3.6.3. Délai imparti aux procédures :

- Formulaire et dossier d'inscription complet et paiement du droit d'inscription ad hoc au moins 21 jours avant la date fixée pour le lancement de la première activité de la formation.
- Pour rappel, tout manquement par un candidat au paiement des droits d'inscriptions a comme conséquence le non-accès à la formation.
- Aucune inscription n'est acceptée après la fermeture des inscriptions.

3.7 Droit de rétractation – effets de la rétractation

Chaque candidat inscrit après un paiement a le droit de se rétracter par rapport à son inscription sans donner de motif à condition que ce soit au minimum 1 mois avant la 1ère activité de la formation.

Le délai de rétractation expire quatorze jours calendrier après le jour où le candidat a reçu la confirmation de son inscription (courriel / courrier).

La décision de rétractation de l'inscription doit être formalisée au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (lettre envoyée par la poste ou courrier électronique via uniquement les coordonnées indiquées à la section 1 de ce cahier des charges). La date de la poste et/ou du mail faisant foi !

Le candidat qui utilise cette possibilité, recevra sans délai un accusé de réception de la rétractation sur un support durable (par exemple, par courriel).

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que le candidat transmette la communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

En cas de rétractation de l'inscription du candidat dans les délais, l'opérateur délégataire remboursera tous les paiements reçus de la part du candidat sans retard excessif. Celle-ci procèdera au remboursement en utilisant le compte bancaire que celui qui aura été utilisé pour la transaction initiale, sauf si le candidat sollicite expressément le remboursement sur un autre compte bancaire. Ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour le demandeur. En tout état de cause, si la formation a débuté et que des modules ont été suivis et/ou des évaluations réalisées, ils ne seront pas pris en compte pour une quelconque demande de VAE.

L'opérateur de formation se réserve le droit de refuser tout motif qu'il considère comme impérieux. Toute éventuelle demande relève de l'exceptionnel et sera traitée en conséquence.

3.8 Protection des données personnelles

- Lors d'une inscription aux cours spécifiques (VAF, cours, évaluations, etc.) le candidat signifie et accepte les conditions concernant la gestion et la communication potentielle de ses données personnelles.
- Les données à caractère personnel sont stockées sur des serveurs gérés par l'opérateur de formation et l'AG Sport.
- Lors de l'inscription en ligne (ou par d'autres biais) diverses informations de données personnelles sont sollicitées auprès du candidat : Nom, Prénom, Date de naissance, Adresse, Téléphone, Adresse E-mail, Niveau d'études, Discipline sportive.
- Via son inscription le candidat atteste accepter que ses coordonnées soient collectées et utilisées pour l'accès à la formation.
- L'opérateur de formation délégataire se réserve le droit de communiquer les noms et coordonnées des candidats vers l'AG Sport lors de leur inscription.

- Cet échange d'information se fait dans le seul but de gérer une base de données commune pour la gestion des candidats à une formation spécifique, et ce, sans aucun but commercial.
- Chaque candidat peut refuser cette disposition en prenant contact de façon formelle avec l'opérateur de sa formation.
- Chaque candidat a le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données.
- Les données personnelles sont conservées de manière illimitée en interne du service de la Formation des Cadres de l'opérateur de formation délégataire et de l'AG Sport afin d'avoir une traçabilité concernant les parcours de formation.
- Certaines données sont utilisées à des fins statistiques internes mais sont dès lors gérées de façon totalement anonyme.
- Pour toute demande spécifique aux RGPD (Révision Générale de Protection des Données) un Comité de Projet a été mis en place et peut être contacté via ces adresses email : protectiondesdonnees@cfwb.be + fdc@tennispadelwalloniebruxelles.be

3.9 Modalités de paiement en ligne

- L'unique moyen de paiement de la formation est un paiement en ligne (électronique) par carte bancaire.
- Toutes les informations concernant ce paiement se retrouvent sur le site https://padel.tennispadelwalloniebruxelles.be/enseigner/formations/
- Aucune données personnelle (numéro de carte, codes, etc.) ne sont récoltées, utilisables ou accessibles par l'opérateur de formation.

3.10 Modalités particulières (langue, handicaps divers, photos, documents, manque à l'éthique, etc.)

- Tous les documents et évaluations sont exclusivement réalisés en français.

- Tout candidat doit avoir un niveau minimum de compétences langagières en français. Ces niveaux minima requis sont identifiés dans le Cadre Européen commun de référence pour les langues.

    - Compréhension à l'audition : compétence minimale de niveau B2[1]
    - Compréhension à la lecture : compétence minimale de niveau B1[2]
    - Compétence à l'écriture : compétence minimale de niveau B1[3]

[1] Je peux comprendre des conférences et des discours assez longs et même suivre une argumentation complexe si le sujet m'en est relativement familier.
[2] Je peux comprendre des textes rédigés essentiellement dans une langue courante ou relative à mon travail. Je peux comprendre la description d'évènements, l'expression de sentiments et de souhaits dans des lettres personnelles.
[3] Je peux écrire un texte simple et cohérent sur des sujets familiers ou qui m'intéressent personnellement.

- Tout handicap ou difficultés particulières doivent être communiqués préalablement (lors de l'inscription et au plus tard 30 jours ouvrables avant le premier module en présentiel auquel il doit être présent). Et ce, afin que l'opérateur de formation puisse analyser la situation. Ce délai minimal permettra d'essayer de trouver une solution adaptée à ce handicap et/ou difficultés particulières en vue du passage des épreuves d'évaluation.

  L'opérateur de formation ne pourra nullement être tenu pour responsable si une solution adaptée ne peut être trouvée pour le candidat demandeur.

- Lors des évaluations certificatives via la plateforme LMS le candidat ne peut en aucun cas être aidé par une personne tierce de quelque façon que cela soit.

- Lors des cours/évaluations, aucune prise de photo ne peut être réalisée (examinateurs, grilles réponses, questionnaires, …) et ce, sous peine de mesures pouvant aller jusqu'à l'annulation de l'évaluation du (des) candidat(s) en cause.

- Tout candidat qui ne respecterait pas les codes éthiques notamment repris au sein de la Charte du mouvement sportif de la Fédération Wallonie-Bruxelles[4] et/ou de fair-play au cours des formations ou des évaluations pourrait être sanctionné. Des mesures pouvant aller jusqu'à l'annulation et l'exclusion de la formation ou l'évaluation du (des) candidat(s) en cause sont envisageables et ce sans possibilité de recours ou de remboursement. Des poursuites juridiques sont également possibles.

  Exemples non exhaustifs :

  - Non-respect des consignes des formateurs et des responsables de la formation et/ou des évaluations ;
  - Attitude et/ou un langage non-correct(s) tant à l'égard des autres candidats et/ou des formateurs et/ou du personnel de l'ADEPS et/ou des lieux de formation ; et ce compris via les réseaux sociaux ;
  - Détention et/ou de consommation des boissons alcoolisées ou toutes autres substances nocives ou illicites, lors des formations et/ou des évaluations….
  - Vol ou tentative de vol ;
  - Non-respect de l'esprit de la charte « Vivons Sport » ;
  - Aide externe lors des évaluations certificatives ;
  - Lors du parcours de formation et des évaluations certificatives le candidat s'engage par le seul fait de son inscription à n'effectuer aucune capture d'écran ni de diffusion externe. Et ce, sous peine de mesures pouvant aller de l'annulation de l'évaluation ou l'exclusion du (des) candidat(s) en cause, voire de poursuites juridiques.
  - Etc

[4] Voir « Charte – Vivons Sport » http://www.sport-adeps.be/index.php?id=4667 .

4. REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPECIFIQUES

Ce chapitre répond à l'*Art. 39. § 1er du décret du 03 mai 2019,* au point 4 (***La description des programmes et contenus de formation).***

Le programme et le contenu de formation sont revus chaque année académique afin d'adapter et d'améliorer continuellement ceux-ci pour qu'ils soient en adéquation avec les réalités / les besoins du terrain. Des évaluations avec les chargés de cours, les rédacteurs, les candidats (formulaires à compléter en fin de formation par exemple, enquête de satisfaction, …), des discussions / réflexions en Commission Pédagogique Mixte … sont réalisées après chaque session dans ce sens.

4.0 Ingénierie des compétences et ingénierie de formation

L'ingénierie de formation et ses différents niveaux (l'ingénierie de compétences, l'ingénierie didactique et l'ingénierie pédagogique) utilisés de manière globale sur le dispositif ou spécifique à chaque module voire à chaque séquence pédagogique se basent sur les concepts incontournables précisés dans les points suivants de cette section 4.0. Ces explications permettront de lire et comprendre les spécificités de chaque module de formation détaillés dans les fiches type « ECTS » présentées à partir de la section 4.1.

4.0.1 Définition de base des notions de savoirs / connaissances, savoir-faire, savoir-être et de compétences

- LES SAVOIRS sont un ensemble d'informations, de connaissances utiles, de concepts-clés au service du développement des compétences. Il conviendra de s'y référer pour mettre en œuvre divers savoir-faire, des compétences pour remplir ses fonctions de cadre sportif.

- LES SAVOIR-FAIRE (SF) sont les pratiques de « travail », les manières de faire, pour réaliser les tâches (en lien avec le profil de fonction). Les savoir-faire renvoient aux capacités de réflexions et d'actions d'une personne par rapport aux caractéristiques des situations qu'elle rencontre. Les savoir-faire devraient être identifiables par des comportements observables *(cf. aussi les résultats attendus au terme des apprentissages).* Ils sont aussi appelés ***« savoir-faire techniques »***.

  - ✓ SF didactique : les pratiques mises en œuvre pour analyser, pour étudier, pour mener une réflexion préalable, pour « traiter » un « sujet » et à partir de là, transposer des compétences, des contenus-matière à enseigner, à faire apprendre *(exemples : l'étude des facteurs de performance d'une discipline ; analyse des éléments permettant un environnement émotionnel positif ; étude du contexte d'entraînement ; évaluation des sportifs ; etc.) ;*

  - ✓ SF méthodologique : les pratiques mises en œuvre pour définir le chemin à suivre, les opérations à effectuer pour arriver à un but d'intervention sur le

terrain (d'animation, d'enseignement, d'entraînement). Les savoir-faire méthodologiques peuvent être définis comme la capacité de réagir de façon méthodologiquement adéquate *(suivant une « méthode », une « façon de faire)* aux tâches demandées avant, pendant et après l'intervention sur le terrain *(exemples : méthodologie de la préparation des « entraînements » ; l'enchaînement, la progression, le dosage des exercices ; etc.)* ;

- ✓ SF pédagogique : les pratiques mises en œuvre pendant, lors de l'intervention sur le terrain (de l'animation, de l'enseignement, de l'entraînement, toutes les actions menées par le moniteur sur le terrain) *(exemples : les techniques de communication utilisées ; l'organisation de l'espace de jeu ; la régulation des exercices ; l'individualisation des tâches ; la prévention des accidents ; l'utilisation des consignes, des feedbacks ; la gestion du groupe, de la « discipline », etc.)*.

- LES SAVOIR-ETRE (SE) sont les attitudes, les « comportements professionnels ». A l'heure actuelle, certaines littératures spécialisées évoquent le concept de ***« savoir-faire non techniques »*** ou encore « ***savoir-faire comportementaux*** ». Dans un processus de développement de compétences, il convient de distinguer des savoir-faire comportementaux liés à « l'apprenance » ; autrement dit à ses capacités, à ses motivations et à ses possibilités de se développer, d'évoluer, de progresser, d'apprendre. De par leur interdépendance, certains savoir-faire peuvent se retrouver dans l'un et l'autre champ *(par exemple : mesurer objectivement sa progression dans le développement de ses compétences)*.

  - ✓ SF comportementaux liés à l'apprenance :
    L'apprenance est défini comme *« un ensemble stable de dispositions affectives, cognitives et conatives, favorables à l'acte d'apprendre, dans toutes les situations formelles ou informelles, de façon expérientielle ou didactique, autodirigée ou non, intentionnelle ou fortuite. »* (Carré, 2005). Ci-dessous quelques savoir-faire comportementaux de base[5] liés à l'apprenance sont déclinés.

SAVOIR *développer ses compétences / les faire évoluer / progresser*	Pratiquer l'observation
	Pratiquer la réflexivité
	Mobiliser ses connaissances
	Mesurer objectivement sa progression dans le développement de ses compétences
	Autogérer le développement de ses compétences
VOULOIR *développer ses compétences / les faire évoluer / progresser*	Avoir envie d'évoluer et de poursuivre le développement de ses compétences
	Prendre du plaisir à être dans une posture d'apprenant
	Décider de passer de l'intention à l'action dans le cadre du développement de ses compétences
	Accepter l'observation et/ou l'évaluation de ses comportements par les autres
POUVOIR	Organiser son temps, son espace, son matériel

[5] A la demande et au besoin, des opérateurs de formation qui souhaitent davantage approfondir le suivi des candidats dans ce domaine, d'autres indicateurs peuvent être fournis par le Service formation des cadres de l'AG Sport.

développer ses compétences / les faire évoluer / progresser	Constituer un réseau et établir des relations favorisant le développement de ses compétences
	Se préparer avant la formation
	Ordonner et soigner son travail

Tableau inspiré des travaux de Carré (2005).

- ✓ **SF comportementaux liés à la fonction :**
  Il s'agit de savoir-faire comportementaux situationnels liés à la fonction, elle-même liée aux tâches, au public-cible, au cadre d'intervention, au niveau de responsabilité correspondant. Ces savoir-faire comportementaux sont aussi appelés ***"soft-skills".*** Ils sont maintenant déclinés comme des **savoir-faire "non techniques"** (voire en compétences à part entière). Ils se caractérisent par leur transversalité et leur interdépendance. Ils sont utilisés/mobilisés tant dans la "fonction" que dans la vie personnelle.

Adapté d'après la classification 2021 des compétences psycho-sociales de l'OMS.

Compétences sociales interpersonnelles et de communication *Participer de façon constructive aux interactions sociales, créer et maintenir des relations avec les autres.*	
Compétences de communication verbale et non verbale	Ecouter activement
	Ecouter, comprendre les besoins d'autrui et l'exprimer *(empathie)*
	Donner des feedbacks constructifs
	Recevoir des feedbacks
	S'affirmer, exprimer ou défendre des idées sans agressivité envers autrui *(assertivité)*
Compétences de négociation	Résoudre des difficultés
	Gérer les conflits
	Résister aux pressions, "hyper sollicitations" de l'environnement humain
Compétences de coopération	Collaborer avec un individu, un groupe cible, avec l'environnement humain
	S'adapter dans la relation humaine, faire preuve de tolérance, de patience

Compétences cognitives *Mettre en œuvre les processus mentaux de collecte et de traitement des informations afin d'exécuter une tâche.*	
Compétences attentionnelles	Mobiliser sa mémoire
	Choisir et se concentrer sur des informations et/ou des tâches pertinentes
	Choisir et se concentrer sur des tâches pertinentes
Compétences d'agilité	Organiser, planifier ses actions
	Prendre des décisions constructives
	Résoudre des problèmes
	Etre créatif, prendre des risques *"calculés"*
Compétences d'autoévaluation liées à la "pensée critique"	Avoir conscience des valeurs, des attitudes, des "facteurs" qui nous affectent
	Analyser l'influence des pairs
	Analyser l'influence de l'environnement humain
	Identifier les sources d'informations pertinentes
	Suivre un cadre règlementaire
	Mettre du sens dans ses actions

Compétences émotionnelles *Identifier, comprendre, exprimer et gérer ses émotions et celles d'autrui.*	
Compétences de gestion et de régulation émotionnelles	Reconnaître et comprendre ses émotions
	Gérer ses propres émotions et maintenir un état émotionnel équilibré
	Faire preuve de résilience *(résister à divers types de "traumatisimes", de "violences")*
	Faire face aux "succès"
Compétences d'autoévaluation liées à "l'auto-régulation" (qui favorisent la confiance et l'estime de soi)	Comprendre et prendre en compte les 4 stades du développement de ses compétences *(de l'inconscience de son (ses) incompétence(s) à la conscience de sa (ses) compétence(s))*
	Persévérer, avoir du courage

- LES COMPETENCES, qui, d'un point de vue générique, sont *« … identifiées et développées comme « des aptitudes à mettre en œuvre ». Elles sont envisagées comme « un ensemble organisé de savoirs (connaissances), de savoir-faire (capacité de faire/de mettre en œuvre), et d'attitudes (savoir-être/comportements professionnels et déontologiques « cadre sportif ») qui permettent d'accomplir un certain nombre de tâches ».* (adapté de la définition du CEDEFOP[6], Commission UE, 2012)

Savoirs versus Savoir-Faire versus Savoir-Etre (adapté de Boudreault, 2014

4.0.2 Taxonomie

Une taxonomie est un référencement qui permet de classer, hiérarchiser sur base de critères, d'indicateurs. La plus connue, et celle utilisée, est la taxonomie de Bloom *(révisée en 2002 par un groupe d'experts des sciences de l'éducation dont Anderson et Krathwohl - 2002)*. Elle permet d'identifier l'activité intellectuelle sollicitée chez un apprenant quand on l'évalue sur une compétence. Elle peut représenter une aide précieuse pour les formateurs pour situer le niveau de compréhension et de maîtrise de leurs apprenants. Elle permet également de classer *« l'acte mental »* en plusieurs niveaux de complexité, du plus simple au plus complexe sur des critères génériques. Par ailleurs, chaque niveau cognitif requiert les capacités et habiletés intellectuelles développées dans les niveaux inférieurs.

✓ *Taxonomie des savoirs*

Niveaux des savoirs	Niveaux d'apprentissage de Bloom	Verbes pour la construction de résultats d'Acquis d'Apprentissage
Savoirs déclaratifs	Se souvenir	Mémoriser, identifier, reconnaître, compter, définir, trouver, relier, nommer, citer, rappeler, réciter, énumérer, dire, imiter
Savoirs déclaratifs	Comprendre reproduire	Classer, décrire, lister, reporter, discuter, illustrer, sélectionner, raconter, séquencer, esquisser, séparer, distinguer, discerner
Savoir procéduraux	Appliquer Analyser	Intégrer, expliquer, prédire, conclure, résumer, examiner, transférer, caractériser, comparer, différencier, organiser, faire un cas, construire, examiner et réécrire, résoudre un problème, planifier
Savoir stratégiques / conditionnels	Évaluer Créer	Théoriser, émettre une hypothèse, généraliser, réfléchir, générer, composer, concevoir, inventer, faire un cas original, prioriser

Tableau inspiré des travaux de Biggs et Collis (Taxonomie SOLO – 1982)

[6] CEDEFOP : Centre Européen pour le Développement de la Formation Professionnelle

et Bloom révisés (Anderson et Krathwohl - 2002).

✓ ***Taxonomie des compétences***

Posture / compétence attendue	Paramètres							Verbes pour la construction d'objectifs
	Autonomie/proxémie	Tps. Avt action	Tps de réalisation	Complexité de la tache	Appréhension du sens péda.	Environement	
1 - Survivant	Sous influence d'un tuteur	Prends son temps avant de passer à l'action	Prends son temps pour réaliser l'action	Tâches simples et courtes	Sans comprendre l'impact de ses actions	Env.stable, certain et confortable	**Imiter,** définir, décrire, associer, ordonner, retenir, nommer, noter, répéter
2 - Apprenti	Avec l'aide d'un tuteur	Petit temps d'analyse avant de passer à l'action	Prends son temps pour réaliser l'action	Tâches simples et de durées moyennes	En commencant à percevoir le sens de ses action	Env.stable, certain et confortable	**Exécuter,** classifier, discuter, expliquer, donner des exemples, traduire, transposer
3 - Fonctionnel	De façon autonome	Passe vite à l'action mais nécessite un petit "échafaudage" mental	Réalise l'action un peu plus lentement que prévu	Tâches moyennement complexes et longues	En percevant le sens de ses actions	Env.moyennement stable, certain et confortable	**Appliquer,** calculer, mesurer, construire, pratiquer
4 - Maître	De façon autonome	Passe vite à l'action	Bonne vitesse d'exécution	Tâches imprévues proches de la situation prévue initialement	En percevant parfaitement le sens de ses actions	Env. instable, incertain et confortable	**Résoudre, adapter,** analyser, évaluer, catégoriser, comparer, conclure, critiquer
5* - Expert	De façon autonome	Passe à l'action immédiatement	Vitesse d'exécution parfaitement adaptée à la situation	Tâches complexes parfois éloignées de la situation prévue initialement	En percevant parfaitement le sens de ses actions	Env. instable, imprévisible et incomfortable	**Adapter, transférer,** assembler, composer, créer, améliorer, synthétiser
6* - Excellent	De façon autonome	Anticipe et réalise des actions préparatoires	Vitesse d'exécution parfaitement adaptée à la situation	Juger, argumenter, critiquer, justifier, défendre, recommander...	Perçoit l'impact et la répercussion de ses actions sur la comp.visée chez l'athlète	Env. fortement instable, imprévisible et inconfortable	**Innover, provoquer le changement,** évaluer, argumenter, choisir, certifier,

Tableau inspiré des travaux de Bloom et Boudreault, 2008.
(Voir aussi la définition de compétence au 4.0.1)

* Dans ce tableau explicitant les 6 niveaux taxonomiques des compétences, les niveaux 5 et 6 relèvent presque exclusivement d'un niveau de formation d'expertise / de spécialisation tel qu'entendu dans les référentiels de l'AG Sport. Il est exceptionnel de pouvoir viser ce niveau d'acquisition d'une compétence lors d'une formation initiale.

4.0.3 Modalités d'enseignement

Afin d'offrir des expériences variées et efficaces aux candidats dans le cadre de leurs apprentissages, différentes modalités d'enseignement peuvent être proposées voire combinées. Elles favorisent l'accessibilité et la flexibilité du dispositif global de formation. Les modalités d'enseignement sont déclinées dans les fiches type ECTS de chaque module.

- ✓ ***Présentiel :***
  Les activités d'enseignement et d'apprentissage sont réalisées en présence physique du formateur et des candidats à un endroit (classe, terrain, etc.) et à un moment commun. Ces derniers sont déterminés pour tous les participants.
- ✓ ***Distanciel :***
  L'ensemble des activités d'enseignement et d'apprentissage sont réalisées à distance dans un environnement numérique d'apprentissage (ENA), selon un « échéancier » prédéterminé au début de la formation.

  Le « distanciel » peut être de 2 natures :
  - ***Synchrone*** *(en direct)* : activités d'enseignement et d'apprentissages en ligne/à distance organisées à un moment commun à tous les participants. *(Par exemple en visio via une plateforme telle que Zoom ou Teams).*
  - ***Asynchrone*** *(en différé)* : activités d'enseignement et d'apprentissage en ligne/à distance accessibles selon les propres disponibilités du candidat et durant une période prescrite. *(Par exemple via la plateforme LMS[7] Moodle).* Elles constituent une part du travail en autonomie réalisé par le candidat.
- ✓ ***Hybride :***
  L'enseignement hybride est une combinaison d'activités d'apprentissages proposées en présence, en temps réel et à distance, en mode synchrone ou asynchrone.

  Dans le cadre du dispositif global de formation des cadres sportifs en Fédération Wallonie-Bruxelles, ***la méthodologie[8] active voire interactive est privilégiée.*** Pour rappel, cette méthodologie se base sur le séquençage « C-A-F-E »[9] :
  - C = Concept.s *(ou Connaissance.s ou Compétence.s)*
  - A = Application
  - F = Facilitation
  - E = Expérience.

En fonction du niveau de départ des *« apprenants »* ainsi que de l'objectif d'apprentissage visé, l'ordre de ces 4 éléments doit être adapté. Le principe étant que le formateur, en adoptant une posture de personne ressource/facilitateur, doit prévoir un développement de concepts/principes, et surtout compétences, se basant sur l'expérience des participants et des opportunités enrichies d'application.

[7] LMS = Learning Management Système
[8] Manière de procéder pour enseigner, procédure à appliquer pour former, démarche globale de formation …
[9] (Evolution du séquençage désormais bien connu « E-T-A » développé par Coach Canada : « Expériences – Théorie – Application ».

4.0.4 Charge théorique de travail et activités d'apprentissage

La charge de travail indique le temps, en principe nécessaire aux candidats, pour suivre toutes les activités d'apprentissage *(participation aux cours, séminaires, projets, devoirs, portfolio, travaux pratiques, préparation de cours, écoutes, lectures, rédaction, étude personnelle et autonome, stages obligatoires, visionnage de vidéos, d'animations, utilisation de divers outils média, etc.)* requises pour parvenir aux résultats d'apprentissages attendus. Toutes ces activités d'apprentissage sont envisagées et sont en adéquation avec les modalités d'enseignement envisagées.

Dès lors, l'estimation de la charge de travail ne doit pas être exclusivement basée sur le nombre d'heures passées en compagnie des chargés de cours, des formateurs, des maîtres de stages, des évaluateurs, etc. La charge théorique de travail est donc bien plus large et englobe aussi l'ensemble des activités d'apprentissage et de préparation aux évaluations/certifications.

La chargé théorique de travail de chaque module est précisée au point 4.0.6 ainsi que dans la fiche de type ECTS de chaque module.

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	01:00
00:00	00:00	01:00	01:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...)... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	00:00	00:00	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	00:00
00:00	00:00	00:00	00:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...)... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	00:00	00:00	

4.0.5 Evaluation

- ✓ **Champs d'évaluation :** Savoirs-Connaissances, Savoir-Faire *(« technique »)*, Savoir-faire comportemental *(« non-technique »)* – *voir ci-dessus à la section 4.0.1 les définitions de chaque « champs ».*

- ✓ **Types d'évaluation : formative – continue – permanente, sommative, certificative ; chacune pouvant faire référence à une/des critères ou des normes.**

  - **Formative - continue - permanente :** C'est l'évaluation faites en cours d'apprentissage, pour vérifier que les candidats ont bien compris la notion enseignée. Cette évaluation est dite formative, car on continue de « former » tout en évaluant. Elle permet d'insister davantage sur ce qui semble difficile, de revenir

immédiatement sur une erreur et de ne pas rester sur une incompréhension. Elle permet entre autres au candidat de repérer ses erreurs, ses lacunes et donc ses points d'amélioration. Elle permet au formateur de réguler, d'adapter ses prochaines séquences d'apprentissage selon les résultats du candidat afin de l'accompagner vers sa réussite.

- **Sommative ou certificative :** Elle se trouve au terme d'un apprentissage, et permet au candidat de vérifier s'il a atteint les objectifs d'apprentissage fixés au départ par la formation. Pour le formateur, cette évaluation établit un bilan final en vue d'une orientation et/ou de délivrer une certification, un diplôme.
- Si plusieurs notes sont additionnées pour obtenir une note finale, on parle alors d'évaluation sommative.

✓ **Forme d'évaluation :** *évaluation écrite et/ou évaluation pratique et/ou orale et/ou sur LMS Moodle.*

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	v	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., pédag., didac., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	v		

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
		v	v

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
								v

✓ **Niveaux des résultats d'acquis d'apprentissage**

Les niveaux attendus au terme du processus d'apprentissage/de formation font référence aux grilles taxonomiques déclinées à la sous-section 4.0.2.

Les indicateurs développés dans les grilles font apparaitre que chaque niveau correspond et est associé à un verbe soit de processus cognitif/intellectuel, soit d'action (d'accomplissement « physique » d'une tâche). Ces verbes décrivent ce que l'apprenant devra être capable de faire à l'issue de tout ou partie du parcours d'apprentissage : ce sont donc nécessairement des verbes qui « appartiennent » au candidat, pas au formateur. En effet, la formulation d'acquis d'apprentissage doit indiquer ce qu'un candidat doit être capable de faire à l'issue d'une activité ou d'un dispositif de formation, pas ce que sont le contenu, l'organisation ou les méthodes de d'enseignement.
Dans la formulation des RAA (résultats d'acquis d'apprentissage), il conviendra donc d'utiliser le verbe qui correspond à la « profondeur » de l'apprentissage recherché et donc à atteindre.

Niveaux de "comportements observables" des savoirs / connaissances		
NA	Non Acquis	L e candidat n'a pas développé les connaissances attendues. **Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.**
EVA	En Voie d'Acquisition	Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. **Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment**. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
A	Acquis	Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il **peut régulièrement démontrer** le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation.
AM	Acquis avec une certaine Maîtrise	Le candidat **peut toujours démontrer** les indicateurs et critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Ce tableau est directement en lien avec le tableau de taxonomie des savoirs (voir 4.0.2).

Niveaux de "comportements observables" des savoir-faire / compétences		
NA	Non Acquis	L e candidat n'a pas développé la compétence attendue. **Plusieurs comportements *(tous type de Savoir-Faire)* observables attestent de manquements.**
EVA	En Voie d'Acquisition	Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. **Les comportements attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment**. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
A	Acquis	Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il **peut régulièrement démontrer** le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation.
AM	Acquis avec une certaine Maîtrise	Le candidat **peut toujours démontrer** les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Ce tableau est directement en lien avec le tableau de taxonomie des compétences (voir 4.0.2).

4.0.6 Synoptique

Les modules de formation de ce niveau de qualification sont inventoriés sous forme d'un tableau synoptique repris ci-dessous. Chaque module est positionné dans une des thématiques définies dans les textes officiels.

- *Pour le niveau MSAnimateur :*

Synoptique et charge de travail des cours spécifiques MSAnimateur

Présentiel (cours + éval) 23:00:00 | Distanciel synchrone 0:00:00 | Distanciel asynchrone 3:00:00 | **Charge théorique totale 26:00:00**

Théma 1 — Cadre institutionnel et législatif

	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.			0:45:00
Ens/Form S.-F.			
Eval S.			0:15:00
Eval S.-F.			
Charge théo. travail			**1:00:00**
Charge théo. totale	**1:00:00**		

Théma 2 — Didactique et méthodologie

	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.	2:00:00		
Ens/Form S.-F.	11:00:00		
Eval S.	0:50:00		
Eval S.-F.	4:00:00		
Charge théo. travail	**######**		
Charge théo. totale	**17:50:00**		

Théma 3 — Facteurs déterminants de l'activité et de la performance

	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.	0:30:00		
Ens/Form S.-F.	2:30:00		
Eval S.	0:10:00		
Eval S.-F.	2:00:00		
Charge théo. travail	**5:10:00**		
Charge théo. totale	**5:10:00**		

Théma 4 — Aspect sécuritaire et préventif

	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.			0:45:00
Ens/Form S.-F.			
Eval S.			0:15:00
Eval S.-F.			
Charge théo. travail			**1:00:00**
Charge théo. totale	**1:00:00**		

Théma 5 — Ethique et déontologie

	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.			0:45:00
Ens/Form S.-F.			
Eval S.			0:15:00
Eval S.-F.			
Charge théo. travail			**1:00:00**
Charge théo. totale	**1:00:00**		

CS011 * — Le Padel, son organisation et son histoire

	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.			0:45:00
Ens/Form S.-F.			
Eval S.			0:15:00
Eval S.-F.			
Charge théo. travail			**1:00:00**
Charge théo. totale	**1:00:00**		

CS021 — Règles du jeu et caractéristiques de base du Padel

	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.	0:30:00		
Ens/Form S.-F.	1:00:00		
Eval S.	0:10:00		
Eval S.-F.			
Charge théo. travail	**1:40:00**		
Charge théo. totale	**1:40:00**		

CS022 — Tactique et situations de jeu d'initiation au Padel

	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.			
Ens/Form S.-F.	2:30:00		
Eval S.	0:10:00		
Eval S.-F.			
Charge théo. travail	**2:40:00**		
Charge théo. totale	**2:40:00**		

CS023 — Méthodologie de l'animation au Padel

	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.	1:00:00		
Ens/Form S.-F.	4:00:00		
Eval S.	0:10:00		
Eval S.-F.	4:00:00		
Charge théo. travail	**9:10:00**		
Charge théo. totale	**9:10:00**		

CS024 — La construction de la séance de Padel

	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.	0:30:00		
Ens/Form S.-F.	1:30:00		
Eval S.	0:10:00		
Eval S.-F.			
Charge théo. travail	**2:10:00**		
Charge théo. totale	**2:10:00**		

CS025 — Développement des progressions et régressions

	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.			
Ens/Form S.-F.	2:00:00		
Eval S.	0:10:00		
Eval S.-F.			
Charge théo. travail	**2:10:00**		
Charge théo. totale	**2:10:00**		

CS031 — Eléments tactico-techniques de base du Padel

	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.	0:30:00		
Ens/Form S.-F.	2:30:00		
Eval S.	0:10:00		
Eval S.-F.	2:00:00		
Charge théo. travail	**5:10:00**		
Charge théo. totale	**5:10:00**		

CS041* — Dangers spécifiques à la pratique du Padel

	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.			0:45:00
Ens/Form S.-F.			
Eval S.			0:15:00
Eval S.-F.			
Charge théo. travail			**1:00:00**
Charge théo. totale	**1:00:00**		

CS051* — Charte du moniteur de Padel

	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.			0:45:00
Ens/Form S.-F.			
Eval S.			0:15:00
Eval S.-F.			
Charge théo. travail			**1:00:00**
Charge théo. totale	**1:00:00**		

*Module 1XX **
Module en E-learning

- *Pour le niveau MSInitiateur (incluant MSAnimateur) :*

Charge de travail des cours généraux + les cours spécifiques					
Présentiel 85:45	Distanciel synchrone 0:00	Distanciel asynchrone 75:30	**Charge théorique totale**	**161:15**	

Synoptique et charge de travail des cours généraux MSInitiateur en E-learning				
Présentiel 0:00	Distanciel synchrone 0:00	Distanciel asynchrone 65:30	**Charge théorique totale**	**65:30**

Thématique 1	Thématique 2	Thématique 3	Thématique 4	Thématique 5
Cadre institutionnel et législatif	Didactique et méthodologie	Facteurs déterminants de l'activité et de la performance	Aspect sécuritaire et préventif	Ethique et déontologie
CG 111 Ma formation de cadre sportif	CG 121 Apprentissage et contenus en fonction de l'âge	CG 131 Approche de déterminants de gestion psycho-émotionnelle	CG 141 Une pratique en toute sécurité : la prévention	CG 151 Règles de bonnes conduites d'un cadre sportif à vocation pédagogique
CG 112 Statut social et fiscal du cadre sportif	CG 122 Mon action avant, pendant et après "ma séance"	CG 132 Un support à l'activité physique : la "machine humaine"		
CG 113 Le paysage sportif : du pratiquant aux fédérations communautaires et nationales	CG 123 Le multimédia au service de l'apprentissage sportif	CG 133 Déficiences et pratiques sportives : organisation du "Handisport"		
		CG 134 Recommandations de base pour une bonne pratique		

Synoptique et charge de travail des cours spécifiques

Présentiel (cours + éval)	85:45:00	Distanciel synchrone	0:00:00	Distanciel asynchrone	10:00:00	**Charge théorique totale**	**95:45:00**

Théma 1 — Cadre institutionnel et législatif

	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.	1:00:00		0:45:00
Ens/Form S.-F.			
Eval S.	0:15:00		0:15:00
Eval S.-F.			
Charge théo. travail	**1:15:00**		**1:00:00**
Charge théo. totale	**2:15:00**		

CS011 * — Le Padel, son organisation et son histoire

	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.			0:45:00
Ens/Form S.-F.			
Eval S.			0:15:00
Eval S.-F.			
Charge théo. travail			**1:00:00**
Charge théo. totale	**1:00:00**		

CS111 — Ma formation Initiateur Padel

	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.	1:00:00		
Ens/Form S.-F.			
Eval S.	0:15:00		
Eval S.-F.			
Charge théo. travail	**1:15:00**		
Charge théo. totale	**1:15:00**		

Théma 2 — Didactique et méthodologie

	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.	5:30:00		5:00:00
Ens/Form S.-F.	28:00:00		
Eval S.	1:20:00		
Eval S.-F.	19:00:00		
Charge théo. travail	**53:50:00**		**5:00:00**
Charge théo. totale	**58:50:00**		

CS021 — Règles du jeu et caractéristiques de base du Padel

	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.	0:30:00		
Ens/Form S.-F.	1:00:00		
Eval S.	0:10:00		
Eval S.-F.			
Charge théo. travail	**1:40:00**		
Charge théo. totale	**1:40:00**		

CS022 — Tactique et situations de jeu d'initiation au Padel

	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.			
Ens/Form S.-F.	2:30:00		
Eval S.	0:10:00		
Eval S.-F.			
Charge théo. travail	**2:40:00**		
Charge théo. totale	**2:40:00**		

CS023 — Méthodologie de l'animation au Padel

	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.	1:00:00		
Ens/Form S.-F.	4:00:00		
Eval S.	0:10:00		
Eval S.-F.	4:00:00		
Charge théo. travail	**9:10:00**		
Charge théo. totale	**9:10:00**		

CS024 — La construction de la séance de Padel

	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.	0:30:00		
Ens/Form S.-F.	1:30:00		
Eval S.	0:10:00		
Eval S.-F.			
Charge théo. travail	**2:10:00**		
Charge théo. totale	**2:10:00**		

CS025 — Développement des progressions et régressions

	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.			
Ens/Form S.-F.	2:00:00		
Eval S.	0:10:00		
Eval S.-F.			
Charge théo. travail	**2:10:00**		
Charge théo. totale	**2:10:00**		

CS121 — Méthodologie de l'initiation au Padel

	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.	1:00:00		
Ens/Form S.-F.	3:00:00		
Eval S.	0:30:00		
Eval S.-F.			
Charge théo. travail	**4:30:00**		
Charge théo. totale	**4:30:00**		

CS122 — Ateliers de formation pratique de l'initiation au Padel

	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.	2:30:00		
Ens/Form S.-F.	11:00:00		
Eval S.			
Eval S.-F.	3:00:00		
Charge théo. travail	**16:30:00**		
Charge théo. totale	**16:30:00**		

CS123 — Stage didactique Padel

	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.			5:00:00
Ens/Form S.-F.	3:00:00		
Eval S.			
Eval S.-F.	12:00:00		
Charge théo. travail	**15:00:00**		**5:00:00**
Charge théo. totale	**20:00:00**		

Théma 3 — Facteurs déterminants de l'activité et de la performance

	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.	6:30:00		
Ens/Form S.-F.	13:30:00		
Eval S.	1:25:00		
Eval S.-F.	3:15:00		
Charge théo. travail	**24:40:00**		
Charge théo. totale	**24:40:00**		

CS031 — Eléments tactico-techniques de base du Padel

	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.	0:30:00		
Ens/Form S.-F.	2:30:00		
Eval S.	0:10:00		
Eval S.-F.	2:00:00		
Charge théo. travail	**5:10:00**		
Charge théo. totale	**5:10:00**		

CS131 — Fondamentaux techniques au Padel

	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.	4:00:00		
Ens/Form S.-F.	7:00:00		
Eval S.	0:30:00		
Eval S.-F.	1:15:00		
Charge théo. travail	**12:45:00**		
Charge théo. totale	**12:45:00**		

CS132 — Fondamentaux tactiques au Padel

	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.	2:00:00		
Ens/Form S.-F.	2:00:00		
Eval S.	0:30:00		
Eval S.-F.			
Charge théo. travail	**4:30:00**	**0:00:00**	
Charge théo. totale	**4:30:00**		

CS133 — Développement des qualités motrices fondamentales

	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.			
Ens/Form S.-F.	2:00:00		
Eval S.	0:15:00		
Eval S.-F.			
Charge théo. travail	**2:15:00**		
Charge théo. totale	**2:15:00**		

Théma 4 — Aspect sécuritaire et préventif

	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.	3:00:00		2:45:00
Ens/Form S.-F.	3:00:00		
Eval S.			0:15:00
Eval S.-F.			
Charge théo. travail	**6:00:00**		**3:00:00**
Charge théo. totale	**9:00:00**		

CS041* — Dangers spécifiques à la pratique du Padel

	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.			0:45:00
Ens/Form S.-F.			
Eval S.			0:15:00
Eval S.-F.			
Charge théo. travail			**1:00:00**
Charge théo. totale	**1:00:00**		

TP — Une pratique en toute sécurité : Premiers soins en milieu sportif

	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.	3:00:00		2:00:00
Ens/Form S.-F.	3:00:00		
Eval S.			
Eval S.-F.			
Charge théo. travail	**6:00:00**		**2:00:00**
Charge théo. totale	**8:00:00**		

Théma 5 — Ethique et déontologie

	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.			0:45:00
Ens/Form S.-F.			
Eval S.			0:15:00
Eval S.-F.			
Charge théo. travail			**1:00:00**
Charge théo. totale	**1:00:00**		

CS051* — Charte du moniteur de Padel

	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.			0:45:00
Ens/Form S.-F.			
Eval S.			0:15:00
Eval S.-F.			
Charge théo. travail			**1:00:00**
Charge théo. totale	**1:00:00**		

légende

Module 1XX — Cours Généraux du niveau opérérés par l'Adeps dispensés en E-Learning
Module 1XX — Modules spécifiques du niveau MSAni opérés par la fédération
Module 1XX — Modules spécifiques du niveau MSIni opérés par la fédération
Module … — Module externalisé
*Module 1XX ** — Module en E-learning
*Module 1XX *** — Module hybride (E-learning + présentiel)

4.0.7 Résultats d'Acquis d'Apprentissage « macros » répondant au profil de fonction.

Module	RAA Macro MSAni	Niveau taxonomique (1 à 4)	
		Savoirs supports	Comp. prof.
CS011 *	Identifier l'organisation et le fonctionnement général de la formation et de la promotion du Padel au sein de la fédération TPWB et en FWB en vue de d'y référer	1	–
CS021	Discerner les éléments caractérisant l'activité "Padel" en vue de les intégrer dans ses fonctions de moniteur	2	-
CS022	Discerner les éléments de tactique de base au Padel	2	-
CS023	Appliquer les principes permettant d'animer un groupe de joueurs à l'aide de situations de jeu qui favorisent l'apprentissage par induction des habiletés générales et spécifiques au Padel en toute sécurité	-	3
CS024	Intégrer les éléments permettant d'optimaliser l'activité et rentabiliser l'apprentissage	3	-
CS025	Intégrer les principes permettant de concevoir des progressions méthodologiques dans l'apprentissage tactico-technique au Padel	3	-
CS031	Intégrer et exécuter les principes tactico-techniques de base au Padel	-	2
CS041*	Distinguer les sources d'accidents potentiels au Padel et distinguer les réactions appropriées en cas de petits accidents en vue de les appliquer	2	-
CS051*	Distinguer les règles de base de l'éthique du métier de cadre sportif et du Sport en vue de s'y référer dans ses missions de Moniteur	2	

Module	RAA Macro MSIni	Niveau taxonomique (1 à 4)	
		Savoirs supports	Comp. prof.
CS011 *	Identifier l'organisation et le fonctionnement général de la formation et de la promotion du Padel au sein de la fédération TPWB et en FWB en vue de d'y référer	1	–
CS111	Reconnaître l'organisation générale des formations opérées par TPWB et en FWB et plus particulièrement le profil de fonction du Moniteur Initiateur Padel	1	-
CS021	Discerner les éléments caractérisant l'activité "Padel" en vue de les intégrer dans ses fonctions de moniteur	2	-
CS022	Discerner les éléments de tactique de base au Padel	2	-
CS023	Appliquer les principes permettant d'animer un groupe de joueurs à l'aide de situations de jeu qui favorisent l'apprentissage par induction des habiletés générales et spécifiques au Padel en toute sécurité	-	3
CS024	Intégrer les éléments permettant d'optimaliser l'activité et rentabiliser l'apprentissage	3	-
CS025	Intégrer les principes permettant de concevoir des progressions méthodologiques dans l'apprentissage tactico-technique au Padel	3	-
CS121	Intégrer les principes méthodologiques et tactico-techniques de base permettant de choisir et d'animer des situations de jeu adaptées au public cible	3	-
CS122	Appliquer en situation les notions théoriques et pratiques d'initiation vues dans les autres modules de formation	-	3
CS123	Appliquer les principes et RAA mobilisés durant les différents modules de formation	-	3
CS031	Intégrer et exécuter les principes tactico-techniques de base au Padel	-	2
CS131	Intégrer et exécuter les principes tactico-techniques de base permettant d'échanger et construire un point	3	-
CS132	Distinguer les principes tactiques du Padel adaptés au public cible en vue de s'y référer dans la conception, la mise en place et l'animation de ses séquences	2	-
CS133	Transférer et intégrer progressivement les qualités motrices fondamentales au travail d'initiation spécifique du Padel	3	-
CS041*	Distinguer les sources d'accidents potentiels au Padel et distinguer les réactions appropriées en cas de petits accidents en vue de les appliquer	2	-
TP	Si nécessaire, appliquer les principes permettant de prodiguer des 1ers soins, une réanimation cardiorespiratoire avec défibrillation, un positionnement correct de la victime (notamment PLS), …, etc…	-	3
CS051*	Distinguer les règles de base de l'éthique du métier de cadre sportif et du Sport en vue de s'y référer dans ses missions de Moniteur	2	

4.0.8 Parcours de formation

Le parcours de formation représente l'enchaînement, la succession des modules de formation. Il conviendra de veiller au principe de « prérequis », c'est-à-dire des notions vues dans un module servant un autre à posteriori.

- *Pour le niveau MSAnimateur :*

L'opérateur de formation se réserve le droit de modifier cet agencement.

Dans tous les cas, le candidat doit avoir validé l'ensemble des étapes de la formation dans un délais de 180 jours à dater du 1er jour de la session formation.

Agencement du dispositif des cours spécifiques MS Animateur

Etape 1 Cours théorico-pratiques en présentiel						Etape 2 Cours distanciel asynchrone - E-learning			Etape 3 - Evaluations					
									1ère session			2ème session		
Jour 1			Jour 2						2 et 8 semaines après l'étape 1			Le candidat doit avoir validé l'ensemble des évaluations dans un délais de 180 jours à dater du 1er jour de la session formation		
	tre du odule	Vol. horaire	Code	Titre du module	Vol. horaire	Code	Titre du module	Vol Horaire	Code	Titre du module	Vol Horaire	Code	Titre du module	Vol. horaire
CS021	Règles du jeu et caractéristiques de base	1:30:00	CS023	Méthodologie de l'animation (Partie 2/2)	4:00:00	CS011	Le padel, son organisation et son histoire	1:00:00	021 022 023 024 025 031	Evaluation écrite (Savoirs)	1:00:00	Selon 1ère sess.	Evaluation écrite (Savoirs)	
CS022	La tactique et situations de jeu dans l'initiation	2:30:00	CS024	Construction de la séance	2:00:00	CS041	Dangers spécifiques à la pratique du padel	1:00:00						
CS031	Eléments techniques de base	3:00:00	CS025	Développement des progressions-régressions	2:00:00	CS051	Charte du moniteur de padel	1:00:00	CS031	Evaluation pratique (SF Techniques)	2:00:00		Evaluation pratique (SF Techniques)	
CS023	Méthodologie de l'animation (Partie 1/2)	1:00:00							CS023	Evaluation pratique (SF Méthodo.)	4:00:00		Evaluation pratique (SF Méthodo.)	
		8:00:00			8:00:00			3:00:00			7:00:00			0:00:00

CS en E-learning >>	3:00:00
CS en présentiel >>	16:00:00
Evaluations >>	7:00:00
Total >>	26:00:00

A cette charge de travail reprise dans cette ligne du temps, il faut ajouter les moments d'étude et/ou de préparation en autonomie

Date:			**Etape 1 - Présentiel Jour 1/2** ou Demi-jour 1-2/4			Théo	Prati
Début	**Fin**	**Code**	**Contenu**	**Durée**			
08:45	09:00		Accueil, présentation de la formation		00:15	Th	
09:00	10:30	CS021	Règles du jeu et caractéristiques de base	01:30		Th	P
10:30	13:00	CS022	La tactique et situations de jeu dans l'initiation	02:30			P
13:00	14:00		Pause repas		01:00		
14:00	16:30	CS031	Eléments techniques de base	02:30		Th	P
16:30	17:00	CS031	Eléments techniques de base - Explication examen pratique + mise en pratique des frappes + distribution	00:30			P
17:00	18:00	CS023	Méthodologie de l'animation (1/2)	01:00		Th	
			Total journée >>	**08:00**	**01:15**		

Date:			**Etape 1 - Présentiel Jour 2/2** ou Demi-jour 3-4/4			Théo	Prati
Début	**Fin**	**Code**	**Contenu**	**Durée**			
09:00	13:00	CS023	Méthodologie de l'animation	04:00			P
13:00	14:00		Pause repas		01:00		
14:00	14:30	CS024	Construction de la séance	00:30		Th	
14:30	16:00	CS024	Construction de la séance	01:30			P
16:00	18:00	CS025	Développement des progressions- régressions (Partie	02:00			p
			Total journée >>	**08:00**	**01:00**		

16:00:00

- *Pour le niveau MSInitiateur :*

L'opérateur de formation se réserve le droit de modifier cet agencement.

Dans tous les cas, le candidat doit avoir validé l'ensemble des étapes de la formation dans un délais de 365 jours à dater du 1er jour de la session formation.

Agencement du dispositif des cours spécifiques MS Initiateur

Etalement de la formation spécifique >> +/- 6 mois

Etape 0 Bloc distanciel asynchrone E-learning - CG Adeps			Etape 1 Bloc présentiel - Cours théorico-pratiques																	Etape 2 - Evaluations						Etape 3 Stage		
			Jour 1			Jour 2			Jour 3			Jour 4			Jour 5			1ère session			2ème session			- 4 mois max. après réussite étape 2. - Dans tous les cas, le candidat doit avoir validé l'ensemble des étapes de la formation dans un délais de 365 jours à dater du 1er jour de la session formation		
																		2 et 8 semaines après l'étape 1			4 et 8 semaines après la 1ère session					
Code	Titre du module	Vol Horaire	Code	Titre du module	Vol. horaire	Code	Titre du module	Vol. horaire	Code	Titre du module	Vol. horaire	Code	Titre du module	Vol. horaire	Code	Titre du module	Vol. horaire	Code		Vol Horaire	Code		Vol Horaire	Code	Titre du module	Vol. horaire
CG111	Ma formation de cadre sportif	3:00:00	CS111	Ma formation Initiateur Padel	1:00:00	CS131	Fondamentaux techniques au padel (2/2)	4:00:00	CS121	Méthodologie de l'initiation au padel	4:00:00	CS123	Ateliers de formation pratique (Explications)	7:45:00	CS123	Ateliers de formation pratique (Explications)	7:45:00	CS111 CS121 CS131 CS132 CS133	Examen écrit	2:00:00	Selon résultat de la 1ère session	Examen écrit		CS123	Encadrement sous la tutelle d'un MS "validé"	
CG112	Statut social et fiscal du cadre sportif	3:00:00	CS131	Fondamentaux techniques au padel (1/2)	7:00:00	CS132	Fondamentaux tactiques au padel	4:00:00	CS133	Développement des qualités motrices fondamentales	2:00:00														2 Séances d'observation	3:00:00
CG113	Le paysage sportif : du pratiquant aux fédérations communautaires et nationales	3:00:00							CS123	Ateliers de formation pratique (Explications)	1:00:00														8 séances actives	12:00:00
CG121	Apprentissage et contenus en fonction de l'âge	12:00:00																CS131	Evaluation pratique (SF Techniques)	1:15:00	CS131	Evaluation pratique (SF Techniques)			Prépas et rapport de stage	5:00:00
CG122	Mon action avant, pendant et après "ma séance"	7:00:00																			CS122	Ateliers de formation pratique (SF Méthodo.)				
CG123	Le multimédia au service de l'apprentissage sportif	4:30:00																								
CG131	Approche de déterminants de gestion psycho-émotionnelle	9:00:00																Si réussite en 1ère session > Accès au stage et dépôt de la convention			Si réussite en 2ème session > Accès au stage et dépôt de la convention					
CG132	Un support à l'activité physique : la "machine humaine"	9:00:00																Si échec > 2ème session - seconde session dans les 4 à 8 semaines après la 1ère session			Si échec > Le candidat est refusé					
CG133	Déficiences et pratiques sportives : organisation du "Handisport"	5:00:00																								
CG134	Recommandations de base pour une bonne pratique	3:00:00																								
CG141	Une pratique en toute sécurité : la prévention	3:30:00	TP	**Une pratique en toute sécurité: les 1ers soins en millieu sportif -** Module externalisé à réaliser à n'importe quel moment dans le parcours mais dans tous les cas avant la fin du stage.	8:00:00																							
CG151	Règles de bonnes conduites d'un cadre sportif à vocation péda	3:30:00																								
		65:30:00			8:00:00			8:00:00			7:00:00			7:45:00			7:45:00 8:00:00			3:15:00			0:00:00			20:00:00

CS en E-learning >>	0:00:00
CS en présentiel >>	38:30:00
CS en présentiel + TP >>	46:30:00
Evaluations >>	3:15:00
Tous CS avec stage >>	66:30:00
Tous CS +	69:45:00
CG compris >>	135:15:00

A cette charge de travail reprise dans cette ligne du temps, il faut ajouter les moments d'étude et/ou de préparation en autonomie

**Le module CS122 comprend des évaluations

Date:			Etape 1 - Présentiel Jour 1/5			Théo	Prati
Début	**Fin**	**Code**	**Contenu**	**Durée**			
08:45	09:00				00:15		
09:00	10:00	CS111	Ma formation Initiateur Padel	01:00		Th	
10:00	12:00	CS131	Fondamentaux techniques au padel	02:00		Th	
12:00	13:00	CS131	Fondamentaux techniques au padel	01:00			P
13:00	14:00		Pause		01:00		
14:00	18:00	CS131	Fondamentaux techniques au padel	04:00			P
			Total journée >>	**08:00**	**01:15**		

Date:			Etape 1 - Présentiel Jour 2/5			Théo	Prati
Début	**Fin**	**Code**	**Contenu**	**Durée**			
09:00	11:00	CS131	Fondamentaux techniques au padel	02:00		Th	
11:00	12:00	CS131	Fondamentaux techniques au padel	01:00			P
12:00	13:00	CS131	Fondamentaux techniques au padel (explications examen pratqiue et répétition)	01:00			P
13:00	14:00		Pause repas		01:00		
14:00	18:00	CS132	Fondamentaux tactiques au padel	04:00		Th	P
			Total journée >>	**08:00**	**01:00**		

Date:			Etape 1 - Présentiel Jour 3/5			Théo	Prati
Début	**Fin**	**Code**	**Contenu**	**Durée**			
09:00	13:00	CS121	Méthodologie de l'initiation au padel	04:00		Th	P
13:00	14:00		Pause Repas		01:00		
14:00	16:00	CS133	Développement des qualités motrices fondamentales	02:00			P
16:00	17:00	CS123	Ateliers de formation pratique - Explication de la journée du lendemain et distribution des thèmes	01:00		Th	
			Total journée >>	**07:00**	**01:00**		

Date:			Etape 1 - Présentiel Jour 4/5			Théo	Prati
Début	**Fin**	**Code**	**Contenu**	**Durée**			
08:45	09:00	CS122	Accueil et préparation	00:15			P
09:00	12:30	CS122	Ateliers de formation pratique - Stands	03:30			P
12:30	13:30		Pause Repas		01:00		
13:30	17:00	CS122	Ateliers de formation pratique - Stands	03:30			P
17:00	17:30	CS122	Ateliers de formation pratique - Débriefing et Explications lendemain	00:30		Th	
			Total journée >>	**07:45**	**01:00**		

Date:			Etape 1 - Présentiel Jour 5/5			Théo	Prati
Début	**Fin**	**Code**	**Contenu**	**Durée**			
08:45	09:00	CS122	Accueil et préparation	00:15			P
09:00	12:30	CS122	Ateliers de formation pratique - Stands	03:30			P
12:30	13:30		Pause Repas		01:00		
13:30	17:00	CS122	Ateliers de formation pratique - Stands	03:30			P
17:00	17:30	CS122	Ateliers de formation pratique - Débriefing et Explications de la suite de la formation	00:30		Th	
			Total journée >>	**07:45**	**01:00**		

Total total **38:30:00**

4.1 Fiches ECTS de la thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif

- *Objectifs généraux :*

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances, savoirs théoriques et/ou les savoir-faire en vue de :

		Niveau taxonomique (1 à 4)	
Module	RAA Macro MSIni	Savoirs supports	Comp. prof.
CS011 *	Identifier l'organisation et le fonctionnement général de la formation et de la promotion du Padel au sein de la fédération TPWB et en FWB en vue de d'y référer	1	–
CS111	Reconnaître l'organisation générale des formations opérées par TPWB et en FWB et plus particulièrement le profil de fonction du Moniteur Initiateur Padel	1	-

- *Nombre de modules de cours de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » :* 2

- *Identification des modules de cours de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif »:*

  - Modules de formation du niveau MSAnimateur
    - CS011 Le Padel, son organisation et son histoire

  - Modules de formation du niveau MSInitiateur
    - CS111 Ma formation Initiateur Padel

1. Code et titre du module

CS011 * Le Padel, son organisation et son histoire

2. Résumé / présentation

Ce module de formation vise à offrir une compréhension approfondie du padel, de son organisation, et de son évolution historique.
Les apprenants devront identifier l'organisation et le fonctionnement général de la formation et de la promotion du padel au sein de la fédération TPWB ainsi qu'en FWB, afin de pouvoir s'y référer adéquatement.
Ils apprendront à reconnaître la place spécifique de la formation Animateur Padel dans le cadre des diverses formations spécifiques organisées par la TPWB.
De plus, il est crucial de comprendre le paysage organisationnel du padel au sein de la fédération TPWB et plus largement au sein du sport en FWB.
Les différentes possibilités d'aide au sport en FWB seront également présentées, permettant aux futurs moniteurs de naviguer efficacement dans le système de soutien disponible.
Le cours couvrira aussi les étapes clés de l'histoire et de l'évolution du padel, offrant un contexte historique indispensable pour une appréciation complète de ce sport en pleine expansion.
Enfin, les apprenants devront distinguer et comprendre les diverses actions de promotion du padel, afin de contribuer activement à son développement et à sa popularisation.

3. Concepts / Mots-clés

- Hitorique du padel
- Cadre sportif
- Cadre institutionnel
- Promotion
- Paysage organisationnel
- TPWB (Tennis Padel wallonie Bruxelles)

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

	Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)	Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	**Identifier l'organisation et le fonctionnement général de la formation et de la promotion du Padel au sein de la fédération TPWB et en FWB en vue de d'y référer**	√							
Micro	Reconnaître la place de la formation Animateur Padel dans la structure complète des formations spécifiques Padel organisées par TPWB	√							
	Identifier le paysage organisationnel du Padel au sein de la fédération TPWB et du sport en FWB	√							
	Distinguer les possibilités d'aide au sport en FWB		√						
	Identifier les différentes étapes de l'histoire et l'évolution du Padel	√							
	Distinguer les actions de promotion du Padel		√						

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
					√	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	√	√	√				

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	√		

Type	Formative	Sommative	Certificative
	√		√

Forme	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
				√

Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
								√

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	0:45:00
		0:45	0:45	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,…)… VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,…) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	0:15:00
		0:15	0:15	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,…)… VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme "E-learning" (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés également au point 6.6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations".

EPREUVE E-LEARNING DES SAVOIRS:

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
30%	10%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Ma Formation de cadre sportif	CG111	**			
Le paysage sportif : du pratiquant aux fédérations communautaires et nationales	CG113	**			

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,…
Matériel et infrastructures	Matériel de bureautique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre membre de la Direction technique de la section Padel de TPWB - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module - Maitriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Aucune dispense de plein droit	-

1. Code et titre du module

CS111 Ma formation Initiateur Padel

2. Résumé / présentation

Ce module de formation est un prolongement et une contextualisatuion du CG111 "Ma formation de cadre sportif ".

Ce module de formation vise à fournir aux participants une compréhension approfondie de l'organisation générale des formations proposées par la TPWB et la FWB, en mettant particulièrement l'accent sur le profil de fonction du Moniteur Initiateur Padel.
L'un des principaux objectifs est de reconnaître l'importance de la formation Initiateur Padel au sein du système global des formations de la TPWB et de la FWB.
Les participants apprendront à identifier le profil de fonction et le champ d'action recommandés pour un Moniteur Initiateur Padel, en comprenant les responsabilités et les compétences nécessaires pour ce rôle.
Le cours couvrira également les différentes étapes et les points de règlement de la formation, offrant une vision claire des processus et des exigences à respecter. Les participants pourront discerner les modalités d'évaluation de la formation, leur permettant de comprendre comment leur progression et leurs compétences seront évaluées tout au long du programme. Pour ce faire, nous passons en revue certains éléments clés du cahier des charges.
En somme, ce cours fournira un cadre complet et structuré pour devenir un Moniteur Initiateur Padel, en garantissant que les futurs moniteurs soient bien informés et bien préparés pour remplir efficacement leurs fonctions dans le cadre des structures de la TPWB et de la FWB.

3. Concepts / Mots-clés

- Cahier des charges
- Modalités d'évaluation
- Etapes de formation
- Dispositif de formation
- Règles
- Profil de fonction

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	**Reconnaître l'organisation générale des formations opérées par TPWB et en FWB et plus particulièrement le profil de fonction du Moniteur Initiateur Padel**	√							
Micro	Reconnaître la place de la formation Initiateur Padel dans le système complet des formations TPWB et en FWB	√							
	Identifier le profil de fonction et le champ d'action préconisé du Moniteur Initiateur Padel	√							
	Discerner les différentes étapes et points de règlements de la formation		√						
	Discerner les modalités d'évaluation de la formation		√						

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
	√					

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		√	√		√		

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	√		

Type	Formative	Sommative	Certificative
			√

Forme	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
		√		

Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	QCM
				√				

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	1:00:00
1:00			1:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,…)… VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,…) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	0:15:00
0:15			0:15	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,…)… VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme "écrite" (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés également au point 6.6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations".

EPREUVE ECRITE DES SAVOIRS:

Cette évaluation fait partie de l'évaluation certificative des "Savoirs" (niveau : Savoirs déclaratifs et procéduraux) et concerne les modules suivants : CS111, CS121, CS131, CS132 et CS133.
Cette évaluation s'effectue par le biais de questions ouvertes et/ou de QCM.
Tant pour chaque module isolé que pour le total de l'épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" ci-dessous est d'application:

- **25 % ou moins = NA - Non acquis** - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- **De 26 à 49 % = EVA - En voie d'acquisition** - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- **De 50 à 74 % = A - Acquis** - Le candidat a développé adéquatement les connaissances attendues. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- **75 % ou plus = AM - Acquis avec maîtrise** - Le candidat a développé les connaissances au-delà du niveau attendu. Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : **A : Acquis au total de l'épreuve** / Si échec, représenter en seconde session les modules en échec

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
70%	10%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Ma formation de cadre sportif	CG111	**			

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Sans objet
Encadrement	1 formateur pour 15 candidats
Matériel et infrastructures	1 salle de classe pour 15 personnes
	Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Maîtriser le cahier des charges et l'ingénierie de la formation et - Maitriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Aucune dispense de plein droit	-

4.2 Fiches ECTS de la thématique 2 : Didactique et méthodologie

- *Objectifs généraux :*

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances, savoirs théoriques et/ou les savoir-faire en vue de :

Module	RAA Macro MSIni	Niveau taxonomique (1 à 4)	
		Savoirs supports	Comp. prof.
CS021	Discerner les éléments caractérisant l'activité "Padel" en vue de les intégrer dans ses fonctions de moniteur	2	-
CS022	Discerner les éléments de tactique de base au Padel	2	-
CS023	Appliquer les principes permettant d'animer un groupe de joueurs à l'aide de situations de jeu qui favorisent l'apprentissage par induction des habiletés générales et spécifiques au Padel en toute sécurité	-	3
CS024	Intégrer les éléments permettant d'optimaliser l'activité et rentabiliser l'apprentissage	3	-
CS025	Intégrer les principes permettant de concevoir des progressions méthodologiques dans l'apprentissage tactico-technique au Padel	3	-
CS121	Intégrer les principes méthodologiques et tactico-techniques de base permettant de choisir et d'animer des situations de jeu adaptées au public cible	3	-
CS122	Appliquer en situation les notions théoriques et pratiques d'initiation vues dans les autres modules de formation	-	3
CS123	Appliquer les principes et RAA mobilisés durant les différents modules de formation	-	3

- *Nombre de modules de cours de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » : 8*
- *Descriptif des modules de cours de la thématique 2 « Didactique et méthodologie »* : voir infra
- *Identification des modules de cours de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » :*

  - Modules de formation du niveau MSAnimateur
    - CS021 Règles du jeu et caractéristiques de base du Padel
    - CS022 Tactique et situations de jeu d'initiation au Padel
    - CS023 Méthodologie de l'animation au Padel
    - CS024 La construction de la séance de Padel
    - CS025 Développement des progressions et régressions

  - Modules de formation du niveau MSInitiateur
    - CS121 Méthodologie de l'initiation au Padel
    - CS122 Ateliers de formation pratique de l'initiation au Padel
    - CS123 Stage didactique Padel

1. Code et titre du module

CS021 Règles du jeu et caractéristiques de base du Padel

2. Résumé / présentation

Ce module de formation vise à fournir une compréhension approfondie des éléments essentiels de ce sport, afin de les intégrer efficacement dans les fonctions d'enseignement. Les participants apprendront à distinguer les spécificités des raquettes et des balles de padel, en identifiant les caractéristiques qui les différencient des autres sports de raquette. Le cours couvrira également les règles de base permettant le bon déroulement d'un match, y compris le comptage des points et le placement des joueurs, pour assurer une compréhension claire des aspects règlementaires et pratiques du jeu. Les situations tactico-techniques de base seront abordées, permettant aux futurs moniteurs d'identifier et de réagir aux scénarios courants sur le terrain.
Une attention particulière sera portée aux rebonds et aux effets de la balle sur les vitres et les grillages, éléments uniques au padel qui influencent grandement la dynamique du jeu. Enfin, les frappes fondamentales du padel seront présentées.

3. Concepts / Mots-clés

- Règles du jeu
- Infrastructure et matériel
- Les frappes de base
- Position des jeours
- Rebonds
- Spécificités

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	**Discerner les éléments caractérisant l'activité "Padel" en vue de les intégrer dans ses fonctions de moniteur**		√						
Micro	Distinguer les différences et spécificités des raquettes et des balles		√						
	Intégrer les règles de base permettant le déroulement d'un match (comptage des points, placement …)			√					
	Identifier les situations de base tactico-techniques du Padel	√							
	Discerner les rebonds et les effets de la balle sur les vitres et grillage		√						
	Distinguer les frappes fondamentales du Padel		√						

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
	√	√				

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,…)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, …
		√	√		√		

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,…)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	√		√

Type	Formative	Sommative	Certificative
			√

Forme	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
		√	√	

Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	QCM
	√			√				

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	1:30:00
0:30			0:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,…)… VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
1:00			1:00	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,…) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	0:10:00
0:10			0:10	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,…)… VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais de différentes formes d'évaluation distinctes (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges.

1. CHAMPS DES SAVOIR-FAIRE COMPORTEMENTAUX :

Cette évaluation est commune à l'ensemble des modules de formation du niveau MSAnimateur. Elle est réalisée au moyen d'un grille critériée présentée au préalable au candidat et reprise dans les annexes de ce cahier des charges. Cette grille est composée de comportements observables et mesurables, d'une échelle de mesure de performance et de descripteurs de performance. Elle reprend des critères de SFC liés à l'apprenance, de SFC de coopération ou sociales et de SFC liés aux compétences cognitives.

Le candidat reçoit une appréciation reflétant le niveau atteint dans les résultats attendus de comportement débouchant sur une globalisation en 4 niveaux (Cfr. grille d'évaluation)

- **NA : Non Acquis** – le candidat n'a pas développé la compétence attendue. Plusieurs comportements observables attestent de manquements.
- **EVA : En Voie d'Acquisition** – le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. Les comportements attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
- **A : Acquis** – le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation
- **AM : Acquis avec une certaine Maîtrise** – le candidat peut toujours démontrer les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : **A** / Si échec, le candidat est refusé

2. CHAMPS DES SAVOIRS - EPREUVE ECRITE:

Cette évaluation fait partie de l'évaluation certificative des "Savoirs" (niveau : Savoirs déclaratifs et procéduraux). Cette évaluation s'effectue par le biais de questions ouvertes et/ou de QCM. Tant pour chaque module isolé que pour le total de l'épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" ci-dessous est d'application:

- **25 % ou moins = NA - Non acquis** - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- **De 26 à 49 % = EVA - En voie d'acquisition** - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- **De 50 à 74 % = A - Acquis** - Le candidat a développé adéquatement les connaissances attendues. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- **75 % ou plus = AM - Acquis avec maîtrise** - Le candidat a développé les connaissances au-delà du niveau attendu. Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : **A : Acquis** au total de l'épreuve / Si échec, représenter en seconde session les modules en échec

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
10%	40%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
/			/		

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Sans objet
Encadrement	1 formateur pour 15 candidats
Matériel et infrastructures	1 salle de classe pour 15 personnes
	Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection
	1 terrain de padel pour 8 candidats
	Matériel didactique (balles de differente taille, cônes, cerceaux, élastiques, bâtons, marques au sol …)

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Avoir participé pendant 2 ans minimum à des tournois de padel et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Aucune dispense de plein droit	-

1. Code et titre du module

CS022 Tactique et situations de jeu d'initiation au Padel

2. Résumé / présentation

Ce module de formation vise à fournir aux futurs moniteurs de padel une compréhension approfondie des éléments tactiques essentiels du jeu.
Les objectifs d'apprentissage sont variés et couvrent plusieurs aspects fondamentaux de la tactique au padel.
Tout d'abord, il est crucial de discerner les différentes positions de base en défense et en attaque, car elles constituent la fondation de toute stratégie efficace sur le terrain. En comprenant ces positions, les moniteurs seront capables d'enseigner à leurs élèves comment se placer correctement pour maximiser leurs chances de succès.
Ensuite, reconnaître les différents types de service et de retours de service ainsi que leur utilité tactique est indispensable pour élaborer des stratégies de jeu solides. Chaque type de service et de retour a des implications tactiques spécifiques qui peuvent être exploitées pour prendre l'avantage sur l'adversaire.
Par ailleurs, il est important de différencier quelques variables tactiques afin d'adapter le jeu en fonction des situations rencontrées. Les moniteurs doivent également être capables de reconnaître les différents types de lobs, un coup souvent sous-estimé mais crucial dans la dynamique du jeu de padel.
Enfin, le cours aborde l'identification des stratégies permettant de sortir des vitres en fonction de trois types de balles différentes, une compétence clé pour retourner efficacement les balles et maintenir la pression sur l'adversaire.
En maîtrisant ces compétences, les futurs moniteurs seront bien préparés pour enseigner les bases tactiques du padel à leurs élèves, favorisant ainsi une compréhension plus profonde et une performance améliorée sur le terrain.

3. Concepts / Mots-clés

- Tactique
- Service
- Retour de service
- Positions
- Variables tactiques
- Sorties de vitres

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

	Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)	Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	**Discerner les éléments de tactique de base au Padel**		√						
Micro	Discerner les différentes positions de base en défense et en attaque		√						
	Reconnaître les différents types de service et de retours de service leur utilité tactique	√							
	Différencier quelques variables tactiques			√					
	Reconnaître les différents types de lobs	√							
	Identifier les stratégies permettant de sortir des vitres après 3 types de balles différentes	√							

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
		√				

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		√	√		√		

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	√		√

Type	Formative	Sommative	Certificative
			√

Forme	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
		√	√	

Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
	√			√				

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais de différentes formes d'évaluation distinctes (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges.

1. CHAMPS DES SAVOIR-FAIRE COMPORTEMENTAUX :

Cette évaluation est commune à l'ensemble des modules de formation du niveau MSAnimateur. Elle est réalisée au moyen d'un grille critériée présentée au préalable au candidat et reprise dans les annexes de ce cahier des charges. Cette grille est composée de comportements observables et mesurables, d'une échelle de mesure de performance et de descripteurs de performance. Elle reprend des critères de SFC liés à l'apprenance, de SFC de coopération ou sociales et de SFC liés aux compétences cognitives.

Le candidat reçoit une appréciation reflétant le niveau atteint dans les résultats attendus de comportement débouchant sur une globalisation en 4 niveaux (Cfr. grille d'évaluation)

- **NA : Non Acquis** – le candidat n'a pas développé la compétence attendue. Plusieurs comportements observables attestent de manquements.
- **EVA : En Voie d'Acquisition** – le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. Les comportements attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
- **A : Acquis** – le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation
- **AM : Acquis avec une certaine Maîtrise** – le candidat peut toujours démontrer les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : **A** / Si échec, le candidat est refusé

2. CHAMPS DES SAVOIRS - EPREUVE ECRITE:

Cette évaluation fait partie de l'évaluation certificative des "Savoirs" (niveau : Savoirs déclaratifs et procéduraux). Cette évaluation s'effectue par le biais de questions ouvertes et/ou de QCM. Tant pour chaque module isolé que pour le total de l'épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" ci-dessous est d'application:

- **25 % ou moins = NA - Non acquis** - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- **De 26 à 49 % = EVA - En voie d'acquisition** - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- **De 50 à 74 % = A - Acquis** - Le candidat a développé adéquatement les connaissances attendues. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- **75 % ou plus = AM - Acquis avec maîtrise** - Le candidat a développé les connaissances au-delà du niveau attendu. Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : **A : Acquis** au total de l'épreuve / Si échec, représenter en seconde session les modules en échec

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
10%	40%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
/			Méthodologie de l'animation au padel	CS023	*
			Fondamentaux tactiques au padel	CS132	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Sans objet
Encadrement	1 formateur pour 15 candidats
Matériel et infrastructures	1 salle de classe pour 15 personnes
	Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection
	1 terrain de padel pour 8 candidats
	Matériel didactique (balles de differente taille, cônes, cerceaux, élastiques, bâtons, marques au sol …)

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Avoir participé pendant 2 ans minimum à des tournois de padel et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Aucune dispense de plein droit	-

1. Code et titre du module

CS023 Méthodologie de l'animation au Padel

2. Résumé / présentation

Ce module de formation vise à former les moniteurs de padel en leur fournissant des compétences clés pour animer des groupes de joueurs efficacement et en toute sécurité. Les objectifs d'apprentissage de ce cours incluent l'application de principes méthodologiques fondamentaux pour animer des situations de jeu favorisant l'apprentissage des habiletés générales et spécifiques au padel par induction en utilisant des méthodologies adaptées aux différents niveaux des joueurs et grâce à la méthode F.A.R. (Facile, amusant, rapide). Les moniteurs apprendront à créer et maintenir un climat relationnel positif avec les joueurs, favorisant ainsi une bonne connexion et une atmosphère propice à l'apprentissage. De plus, le cours se concentre sur la création et le maintien d'un climat communicationnel efficace, essentiel pour la transmission claire et précise des instructions et des feedbacks. Un autre objectif clé est de développer un climat motivationnel qui encourage l'engagement et la persévérance des joueurs. Enfin, le cours abordera les techniques pour maîtriser le groupe, tant du point de vue des apprentissages que de la sécurité, assurant ainsi que chaque séance se déroule dans des conditions optimales pour tous les participants.

3. Concepts / Mots-clés

- Animation
- Climat motivationnel
- Communication
- Bienveillance
- Méthode FAR
- Principes méthodologiques

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	**Appliquer les principes permettant d'animer un groupe de joueurs à l'aide de situations de jeu qui favorisent l'apprentissage par induction des habiletés générales et spécifiques au Padel en toute sécurité**							√	
Micro	Appliquer les principes méthodologiques permettant de créer et maintenir un climat relationnel favorisant l'apprentissage (bonne connexion avec les joueurs …)							√	
	Appliquer les principes méthodologiques permettant de créer et maintenir un climat communicationnel favorisant l'apprentissage							√	
	Appliquer les principes méthodologiques permettant de créer et maintenir un climat motivationnel favorisant l'apprentissage							√	
	Appliquer les principes permettant de développer les habiletés motrices générales et spécifiques au Padel							√	
	Appliquer les principes permettant d'avoir la maîtrise du groupe, tant d'un point de vue des apprentissages que sécuritaire							√	

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
	√	√				

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,…)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, …
		√	√		√		

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,…)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	√	√	√

Type	Formative	Sommative	Certificative
			√

Forme	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
		√	√	

Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
	√			√				

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	5:00:00
1:00			1:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,…)… VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
4:00			4:00	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,…) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	4:10:00
0:10			0:10	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,…)… VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
4:00			4:00	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais de différentes formes d'évaluation distinctes (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges.

1. CHAMPS DES SAVOIR-FAIRE COMPORTEMENTAUX :

Cette évaluation est commune à l'ensemble des modules de formation du niveau MSAnimateur. Elle est réalisée au moyen d'un grille critériée présentée au préalable au candidat et reprise sous cette fiche. Cette grille est composée de comportements observables et mesurables, d'une échelle de mesure de performance et de descripteurs de performance. Elle reprend des critères de SFC liés à l'apprenance, de SFC de coopération ou sociales et de SFC liés aux compétences cognitives.

Le candidat reçoit une appréciation reflétant le niveau atteint dans les résultats attendus de comportement débouchant sur une globalisation en 4 niveaux (Cfr. grille d'évaluation)

- **NA : Non Acquis** – le candidat n'a pas développé la compétence attendue. Plusieurs comportements observables attestent de manquements.
- **EVA : En Voie d'Acquisition** – le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. Les comportements attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
- **A : Acquis** – le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation
- **AM : Acquis avec une certaine Maîtrise** – le candidat peut toujours démontrer les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : **A** / Si échec, le candidat est refusé

2. CHAMPS DES SAVOIRS - EPREUVE ECRITE:

Cette évaluation fait partie de l'évaluation certificative des "Savoirs" (niveau : Savoirs déclaratifs et procéduraux). Cette évaluation s'effectue par le biais de questions ouvertes et/ou de QCM.

Tant pour chaque module isolé que pour le total de l'épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" ci-dessous est d'application:

- **25 % ou moins = NA - Non acquis** - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- **De 26 à 49 % = EVA - En voie d'acquisition** - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- **De 50 à 74 % = A - Acquis** - Le candidat a développé adéquatement les connaissances attendues. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- **75 % ou plus = AM - Acquis avec maîtrise** - Le candidat a développé les connaissances au-delà du niveau attendu. Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : **A : Acquis** au total de l'épreuve / Si échec, représenter en seconde session les modules en échec

3. CHAMPS DES SAVOIR-FAIRE METHODOLOGIQUES - EPREUVE PRATIQUE:

Cette épreuve pratique est évaluée au moyen d'un grille critériée présentée au préalable au candidat et reprise sous cette fiche. Le protocole de l'évaluation est expliqué sur cette grille. Le candidat reçoit une appréciation reflétant le niveau atteint dans les résultats attendus d'apprentissage.

Cette grille est composée de comportements observables et mesurables, d'une échelle de mesure de performance et de descripteurs de performance. L'évaluation des comportements observables débouche sur une globalisation en 4 niveaux (Cfr. grille d'évaluation)

- **NA : Non Acquis –** le candidat n'a pas développé la compétence attendue. Plusieurs comportements observables attestent de manquements.
- **EVA : En Voie d'Acquisition** – le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. Les comportements attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
- **A : Acquis** – le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation
- **AM : Acquis avec une certaine Maîtrise** – le candidat peut toujours démontrer les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : **A : Acquis /** En cas d'échec représenter l'évaluation en 2ème session

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
10%	40%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Apprentissage et contenus en fonction de l'âge	CG 121	**	Tactique et situations de jeu d'initiation au padel	CS022	*
Mon action avant, pendant et après "ma séance"	CG 122	**	Méthodologie de l'initiation au padel	CS121	*
			La construction de la séance	CS 024	*
			Développement des progressions et régressions	CS 025	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Sans objet
Encadrement	1 formateur pour 16 candidats
Matériel et infrastructures	1 salle de classe pour 16 personnes
	Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection
	1 terrain de padel pour 8 candidats
	Matériel didactique (balles de differente taille, cônes, cerceaux, élastiques, bâtons, marques au sol …)

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Avoir participé pendant 2 ans minimum à des tournois de padel et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module - Maitriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Aucune dispense de plein droit	-

MSAni - Grille d'évaluation pratique
CS023 Méthodologie de l'animation au padel

Protocole : Le candidat prépare pendant (30 min) une séance sur un thème et un contexte (nombre de joueurs, âge, niveau, bras dominant ...) imposé par un tirage au sort. Ensuite il dispense et anime sa séance pendant 30 minutes aux autres candidats qui jouent le rôle des élèves (main non-dominante)

Candidat :	Session de formation Cofed :	
Evaluateur :	Lieu :	Date : / /
Thème :		

Tâches ou compétences (et son niveau)	Critères d'évaluation		Eléments/comportements observables	Descripteurs permettant l'appréciation (En cas de problème, entourez)	Echelle d'appréciation (Entourez) NA	EVA	A	AM	Remarques / observations particulières
Appliquer les principes permettant d'animer un groupe de joueurs à l'aide de situations de jeu qui favorisent l'apprentissage par induction des habiletés générales et spécifiques au padel en toute sécurité	Savoir-faire comportementaux	1	Accueille les élèves	Proximité - Décontraction - Attention - Intérêt	1	1	1	1	
		2	Manifeste une attitude bienveillante	Sourire - Amabilité - Positivité	1	1	1	1	
		3	Manifeste une attitude respectueuse	Calme - Cordialité - Patience - Empathie	1	1	1	1	
		4	Communique verbalement avec les élèves	Fluidité - Simplicité - Acessibilité - Précision - Quantité - Tonalité	1	1	1	1	
		5	Communique non-verbalement avec les élèves	Posture - Geste - Attitude facilale - Confiance en soi	1	1	1	1	
		6	Anime une cloture, un bilan de la séance	Motivation - Positivité - Lien	1	1	1	1	
	Savoir-faire méthodologiques	7	Prépare son intervention/sa séance par écrit	Qualité - Adaptation aux élèves - Clarté - Soin - Précision	1	1	1	1	
		8	Intervient pour corriger	Optimisme - Formulation positive - Fréquence - Durée - Qualité - Pertience	1	1	1	1	
		9	Régule sa séance pour assurer une continuité	Quantitié de mouvement - Temps d'activité - Continuité	1	1	1	1	
		10	Appplique la méthode F.A.R.	Facilité - Amusement - Rapidité de résultat	2	2	2	2	
		11	Prévoit et choisit des exercices/jeux favorisant le développement de la structuration spatiale (contrôle des mouvements dans l'espace padel)	Pertinence - Qualité - Nombre - Efficacité	1	1	1	1	
		12	Prévoit et choisit des exercices/jeux favorisant le développement de la structuration temporelle ("timing" du placement par rapport à la balle (être là au bon moment)	Pertinence - Qualité - Nombre - Efficacité	1	1	1	1	
		13	Utilise les progressions et régressions (R0 > R+1, R+2 ou R-1, R-2)	Pertience - Efficacité - Fréquence - Précision	1	1	1	1	
		14	Manifeste de la créativité dans les exercices/jeux proposés	Cohérence - Efficacité - Nombre	1	1	1	1	
		15	S'adapte et "rebondit" durant la séance	Pertinence - Efficacité - Rapidité	2	2	2	2	
		16	Propose et anime un aspect de compétition	Pertinence - Cohérence - Fréquence	1	1	1	1	
		17	Est attentif à tous les aspects sécuritaires tout au long de la séance	Pertinence - Qualité - Fréquence	2	2	2	2	
				TOTAL					**/ 20** (Additionnez les pts pour chaque colonne)
				%					**%** (Multipliez le socre de chaque colonne * 5)

Résultat final	Règles pour globalisation et seuil de réussite		
	AM	Minimum 60% d' "AM" et maximum 20% de "NA"	Acquis avec une certaine Maîtrise – le candidat démontre en toutes circonstances les comportements avec le niveau de maîtrise attendu et ce, quelle que soit la situation rencontrée.
	A	Minimum 60% d' "AM" et/ou "A" et maximum 20% de "NA"	Acquis – le candidat répond adéquatement au niveau de compétence attendu. Il démontre les comportements attendus suffisamment fréquemment, rapidement, pertinemment, cohérememment, qualitativement et le candidat agit suffisamment en autonomie. Le candidat est en situation de réussite / de validation.
	EVA	+ de 40% d' "EVA" et/ou "NA" avec maximum 20% de "NA"	En Voie d'Acquisition – le candidat ne répond pas tout à fait au niveau de compétence attendu. Il démontre les comportements attendus que trop peu fréquemment ou pas de façon suffisamment rapide, pertinente, cohérente, convaincante, qualitative et/ou le candidat n'agit pas suffisamment en autonomie. Il n'est pas encore en situation de réussite / de validation.
	NA	+ de 20% de "NA"	Non Acquis – le candidat ne démontre pas du tout le niveau de compétence attendu. Trop de comportements observables ou des comportements indispensables attestent de manquements ou d'erreurs flagrantes.

1. Code et titre du module

CS024 La construction de la séance de Padel

2. Résumé / présentation

L'objectif de ce module est de préparer les futurs moniteurs à organiser des séances optimales et efficaces. Ce cours vise à intégrer les éléments permettant d'optimaliser l'activité et rentabiliser l'apprentissage.
Les moniteurs apprendront à discerner les principes clés pour adapter leur animation en fonction des aptitudes et des aspirations du public cible. Ils devront comprendre comment ajuster les sessions pour maximiser l'engagement et la progression des joueurs, en tenant compte de leur niveau de compétence et de leurs objectifs individuels.
De plus, le cours couvrira les techniques spécifiques à l'animation d'une séance de padel, en s'inspirant des méthodologies utilisées dans les séances de tennis. Les participants seront formés à préparer efficacement leurs séances en planifiant les activités et les exercices de manière structurée. Ils apprendront également à gérer ces séances en maintenant l'intérêt et la motivation des participants tout en assurant un environnement sécuritaire et propice à l'apprentissage.
L'évaluation sera une composante cruciale, permettant aux moniteurs de mesurer les progrès des participants et d'ajuster les sessions en conséquence.
Enfin, l'adaptation sera au cœur de la formation, enseignant aux moniteurs à modifier leur approche en temps réel selon les besoins des participants, garantissant ainsi une expérience d'apprentissage personnalisée et efficace.

3. Concepts / Mots-clés

- Echauffement
- Corps de leçon
- Retour au calme
- Adaptation
- Organisation
- Formats de jeu

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	**Intégrer les éléments permettant d'optimaliser l'activité et rentabiliser l'apprentissage**			√					
Micro	Discerner les principes permettant d'adapter avec pertinence son animation en fonction des aptitudes et des aspirations du public cible		√						
	Distinguer les techniques d'animation d'une séance de tennis : préparer, gérer, évaluer, adapter		√						

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
	√	√				

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		√	√		√		

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	√		√

Type	Formative	Sommative	Certificative
			√

Forme	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
		√	√	

Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
	√			√				

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	2:00:00
0:30			0:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...)... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
1:30			1:30	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	0:10:00
0:10			0:10	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...)... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais de différentes formes d'évaluation distinctes (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges.

1. CHAMPS DES SAVOIR-FAIRE COMPORTEMENTAUX :

Cette évaluation est commune à l'ensemble des modules de formation du niveau MSAnimateur. Elle est réalisée au moyen d'un grille critériée présentée au préalable au candidat et reprise dans les annexes de ce cahier des charges. Cette grille est composée de comportements observables et mesurables, d'une échelle de mesure de performance et de descripteurs de performance. Elle reprend des critères de SFC liés à l'apprenance, de SFC de coopération ou sociales et de SFC liés aux compétences cognitives.

Le candidat reçoit une appréciation reflétant le niveau atteint dans les résultats attendus de comportement débouchant sur une globalisation en 4 niveaux (Cfr. grille d'évaluation)

- **NA : Non Acquis** – le candidat n'a pas développé la compétence attendue. Plusieurs comportements observables attestent de manquements.
- **EVA : En Voie d'Acquisition** – le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. Les comportements attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
- **A : Acquis** – le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation
- **AM : Acquis avec une certaine Maîtrise** – le candidat peut toujours démontrer les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : **A** / Si échec, le candidat est refusé

2. CHAMPS DES SAVOIRS - EPREUVE ECRITE:

Cette évaluation fait partie de l'évaluation certificative des "Savoirs" (niveau : Savoirs déclaratifs et procéduraux). Cette évaluation s'effectue par le biais de questions ouvertes et/ou de QCM. Tant pour chaque module isolé que pour le total de l'épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" ci-dessous est d'application:

- **25 % ou moins = NA - Non acquis** - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- **De 26 à 49 % = EVA - En voie d'acquisition** - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- **De 50 à 74 % = A - Acquis** - Le candidat a développé adéquatement les connaissances attendues. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- **75 % ou plus = AM - Acquis avec maîtrise** - Le candidat a développé les connaissances au-delà du niveau attendu. Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : **A : Acquis** au total de l'épreuve / Si échec, représenter en seconde session les modules en échec

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
10%	40%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Apprentissage et contenus en fonction de l'âge	CG 121	**	Méthodologie de l'animation au padel	CS023	*
Mon action avant, pendant et après "ma séance"	CG 122	**	Développement des progressions et régressions	CS 025	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Sans objet
Encadrement	1 formateur pour 15 candidats
Matériel et infrastructures	1 salle de classe pour 15 personnes
	Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection
	1 terrain de padel pour 8 candidats
	Matériel didactique (balles de differente taille, cônes, cerceaux, élastiques, bâtons, marques au sol …)

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Avoir participé pendant 2 ans minimum à des tournois de padel et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module - Maitriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Aucune dispense de plein droit	-

1. Code et titre du module

CS025 Développement des progressions et régressions

2. Résumé / présentation

Ce module de formation vise à former les futurs moniteurs de padel sur l'intégration des principes permettant de concevoir des progressions méthodologiques dans l'apprentissage tactico-technique de ce sport.
Ce cours met l'accent sur la capacité à discerner les éléments essentiels pour prioriser et structurer les apprentissages, favorisant ainsi une meilleure assimilation des compétences par les apprenants. En développant des progressions méthodologiques, les moniteurs pourront établir des liens cohérents entre les exercices au sein d'une même séance, mais aussi d'une séance à l'autre, créant ainsi une continuité pédagogique efficace. Ces progressions sont essentielles pour faciliter le processus d'apprentissage, car elles permettent de moduler la complexité des exercices en fonction du niveau des apprenants, tout en s'assurant que chaque étape d'apprentissage est maîtrisée avant de passer à la suivante.
En conséquence, ce cours fournira aux futurs moniteurs les outils nécessaires pour structurer leurs séances de manière progressive et cohérente, améliorant ainsi l'efficacité de leur enseignement et l'engagement des joueurs.

3. Concepts / Mots-clés

- Continuité
- Progression
- Régression
- Structuration de l'apprentissage
- Priorisation
- Processus

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	**Intégrer les principes permettant de concevoir des progressions méthodologiques dans l'apprentissage tactico-technique au Padel**			√					
Micro	Discerner les éléments permettant de prioriser et structurer les apprentissages		√						

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
		√				

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		√	√		√		

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	√		√

Type	Formative	Sommative	Certificative
			√

Forme	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
		√	√	

Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
	√			√				

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	2:00:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...)... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
2:00			2:00	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	0:10:00
0:10			0:10	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...)... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais de différentes formes d'évaluation distinctes (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges.

1. CHAMPS DES SAVOIR-FAIRE COMPORTEMENTAUX :

Cette évaluation est commune à l'ensemble des modules de formation du niveau MSAnimateur. Elle est réalisée au moyen d'un grille critériée présentée au préalable au candidat et reprise dans les annexes de ce cahier des charges. Cette grille est composée de comportements observables et mesurables, d'une échelle de mesure de performance et de descripteurs de performance. Elle reprend des critères de SFC liés à l'apprenance, de SFC de coopération ou sociales et de SFC liés aux compétences cognitives.

Le candidat reçoit une appréciation reflétant le niveau atteint dans les résultats attendus de comportement débouchant sur une globalisation en 4 niveaux (Cfr. grille d'évaluation)

- **NA : Non Acquis** – le candidat n'a pas développé la compétence attendue. Plusieurs comportements observables attestent de manquements.
- **EVA : En Voie d'Acquisition** – le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. Les comportements attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
- **A : Acquis** – le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation
- **AM : Acquis avec une certaine Maîtrise** – le candidat peut toujours démontrer les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : **A** / Si échec, le candidat est refusé

2. CHAMPS DES SAVOIRS - EPREUVE ECRITE:

Cette évaluation fait partie de l'évaluation certificative des "Savoirs" (niveau : Savoirs déclaratifs et procéduraux). Cette évaluation s'effectue par le biais de questions ouvertes et/ou de QCM. Tant pour chaque module isolé que pour le total de l'épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" ci-dessous est d'application:

- **25 % ou moins = NA - Non acquis** - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- **De 26 à 49 % = EVA - En voie d'acquisition** - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- **De 50 à 74 % = A - Acquis** - Le candidat a développé adéquatement les connaissances attendues. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- **75 % ou plus = AM - Acquis avec maîtrise** - Le candidat a développé les connaissances au-delà du niveau attendu. Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : **A : Acquis** au total de l'épreuve / Si échec, représenter en seconde session les modules en échec

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
10%	40%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
/			Méthodologie de l'animation au padel	CS023	*
			La construction de la séance	CS 024	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Sans objet
Encadrement	1 formateur pour 15 candidats
Matériel et infrastructures	1 terrain de padel pour 8 candidats
	Matériel didactique (balles de differente taille, cônes, cerceaux, élastiques, bâtons, marques au sol …)

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Avoir participé pendant 2 ans minimum à des tournois de padel et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Aucune dispense de plein droit	-

1. Code et titre du module

CS121 Méthodologie de l'initiation au Padel

2. Résumé / présentation

Ce cours est le prolongement du CS "méthodologie de l'animation au padel" et est en lien avec les CG "Mon action avant, pendant et après ma séance" et "Mon action avant, pendant et après "ma séance"Apprentissage et contenus en fonction de l'âge".
Ce module de formation vise à fournir aux futurs moniteurs de padel les compétences nécessaires pour animer efficacement des sessions d'initiation. Les objectifs d'apprentissage sont variés et incluent l'intégration des principes méthodologiques et tactico-techniques de base pour choisir et animer des situations de jeu adaptées au public cible. Les moniteurs apprendront à utiliser des exercices didactiques pour faciliter l'apprentissage du padel et corriger les défauts des joueurs.
Ils devront différencier les types de distribution des balles, ce qui est essentiel pour l'enseignement des "vitres", une technique spécifique du padel.
De plus, les principes pour optimiser l'animation des cours à l'aide des aides méthodologiques seront intégrés, garantissant ainsi une approche structurée et efficace.
Enfin, les moniteurs seront formés à organiser des progressions cohérentes et dynamiques, permettant une évolution graduelle et adaptée des compétences des joueurs.
Ce cours mettra l'accent sur l'application pratique de ces principes, afin d'assurer que les moniteurs soient bien préparés à répondre aux besoins variés de leurs apprenants, tout en maintenant un environnement d'apprentissage engageant et productif.

3. Concepts / Mots-clés

- Apprentissage
- Jouer avec les vitres
- Adaptation
- Créativité
- Aides méthodologiques
- Méthodologie

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	**Intégrer les principes méthodologiques et tactico-techniques de base permettant de choisir et d'animer des situations de jeu adaptées au public cible**			√					
Micro	Intégrer les principes permettant d'animer des exercices didactiques en vue d'une part de faciliter l'apprentissage de l'activité Padel ou d'autre part, de corriger un défaut			√					
	Différencier les types de distribution des balles pour favoriser l'apprentissage des "vitres"			√					
	Intégrer les principes permettant d'optimaliser son animation en utilisant les aides méthodologiques			√					
	Intégrer les principes permettant d'organiser des progressions cohérentes et dynamiques			√					

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
	√	√				

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		√	√		√		

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	√		

Type	Formative	Sommative	Certificative
			√

Forme	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
		√		

Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
		√		√				

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	4:00:00
1:00			1:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...)... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
3:00			3:00	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	0:30:00
0:30			0:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...)... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme "écrite" (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés également au point 6.6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations".

EPREUVE ECRITE DES SAVOIRS:

Cette évaluation fait partie de l'évaluation certificative des "Savoirs" (niveau : Savoirs déclaratifs et procéduraux) et concerne les modules suivants : CS111, CS121, CS131, CS132 et CS133.
Cette évaluation s'effectue par le biais de questions ouvertes et/ou de QCM.
Tant pour chaque module isolé que pour le total de l'épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" ci-dessous est d'application:

- **25 % ou moins = NA - Non acquis** - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- **De 26 à 49 % = EVA - En voie d'acquisition** - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- **De 50 à 74 % = A - Acquis** - Le candidat a développé adéquatement les connaissances attendues. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- **75 % ou plus = AM - Acquis avec maîtrise** - Le candidat a développé les connaissances au-delà du niveau attendu. Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : **A : Acquis au total de l'épreuve** / Si échec, représenter en seconde session les modules en échec.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
10%	40%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Apprentissage et contenus en fonction de l'âge	CG 121	**	Méthodologie de l'animation au padel	CS023	*
Mon action avant, pendant et après "ma séance"	CG 122	**	Ateliers de formation pratique de l'initiation	CS 122	**
			Stage didactique	CS 123	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Sans objet
Encadrement	1 formateur pour 8 candidats
Matériel et infrastructures	1 salle de classe pour 15 personnes
	Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection
	1 terrain de padel pour 8 candidats
	Matériel didactique (balles de differente taille, cônes, cerceaux, élastiques, bâtons, marques au sol …)

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Avoir un niveau P500 chez les hommes et P300 chez les femmes et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module - Maitriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Aucune dispense de plein droit	-

1. Code et titre du module

CS122 Ateliers de formation pratique de l'initiation au Padel

2. Résumé / présentation

Ce module de formation est le module intégrateur de la formation. Il vise à appliquer les notions théoriques et pratiques vues dans les autres modules de formation.
L'objectif principal d'apprentissage de ce cours est de permettre aux candidats d'appliquer en situation les principes permettant de concevoir et d'animer des séances pratiques d'initiation.
Les candidats sont placés en situation réelle avec des joueurs, qui peuvent être des adultes débutants (ou les propres candidats de la formation jouant avec leur main non-dominante). Ces joueurs représentent les différents publics cibles qu'un Initiateur de padel doit être capable d'encadrer. Durant ces ateliers, les candidats alternent entre les rôles d'observateur et d'acteur afin de pouvoir interagir selon le principe de co-construction de compétences.
Un autre objectif de ce module est de présenter une grande variété de situations différentes afin que les candidats puissent les analyser en détail et adapter leur approche pédagogique en fonction des réalités rencontrées sur le terrain. Cette immersion pratique est essentielle pour développer les compétences nécessaires à l'initiation et à l'encadrement efficace des nouveaux joueurs de padel, en leur offrant une expérience d'apprentissage riche et adaptée à des contextes variés.

3. Concepts / Mots-clés

- Mise en situation
- Application
- Immersion
- Situation de jeu
- Initiation tactico-technique
- Co-construction

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	**Appliquer en situation les notions théoriques et pratiques d'initiation vues dans les autres modules de formation**							√	
Micro	Appliquer les principes permettant de concevoir des séances pratique d'initiation							√	

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
	√	√				

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
					√		

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	

Type	Formative	Sommative	Certificative
		√	√

Forme	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			√	

Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
	√							

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	13:30:00
2:30			2:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...)... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
11:00			11:00	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	3:00:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...)... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
3:00			3:00	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme "pratique" (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés également au point 6.6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations".

CHAMPS DES SAVOIR-FAIRE METHODOLOGIQUES - EPREUVE PRATIQUE:

Cette épreuve pratique est évaluée au moyen d'un grille critériée présentée au préalable au candidat et reprise sous cette fiche.
Le candidat est évalué sur 3 leçons et il reçoit une appréciation reflétant le niveau atteint dans les résultats attendus d'apprentissage.
Cette grille est composée de comportements observables et mesurables, d'une échelle de mesure de performance et de descripteurs de performance.
L'évaluation des comportements observables débouche sur une globalisation en 4 niveaux (Cfr. grille d'évaluation)

- **NA : Non Acquis** – le candidat n'a pas développé la compétence attendue. Plusieurs comportements observables attestent de manquements.
- **EVA : En Voie d'Acquisition** – le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. Les comportements attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
- **A : Acquis** – le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation
- **AM : Acquis avec une certaine Maîtrise** – le candidat peut toujours démontrer les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : **A** au total des 3 séances / En cas d'échec, représenter l'évaluation en seconde session.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
20%	40%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Apprentissage et contenus en fonction de l'âge	CG 121	**	Méthodologie de l'initiation	CS 121	***
Mon action avant, pendant et après "ma séance"	CG 122	**	Eléments techniques de base	CS 131	**
			Fondamentaux tactiques	CS 132	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Sans objet
Encadrement	1 formateur pour 5 candidats
Matériel et infrastructures	Matériel didactique (balles de differente taille, cônes, cerceaux, élastiques, bâtons, marques au sol …) 1 terrain de padel pour 4 candidats

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Avoir un niveau P500 chez les hommes et P300 chez les femmes et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module - Maitriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Aucune dispense de plein droit	-

MSIni - Grille d'évaluation pratique
CS122 Atelier de formation pratqiue

Candidat :

Code session Cofed :

Maitre de stage :

Lieu :

Date : / /

Tâches ou compétences (et son niveau)	Critères d'évaluation			Eléments/comportements observables	Descripteurs permettant l'appréciation (En cas de problème, entourez)	Leçon	Echelle d'appréciation (Entourez) NA	EVA	A	AM	Remarques / observations particulières
Appliquer les principes permettant d'animer un groupe de joueurs à l'aide de situations de jeu qui favorisent l'apprentissage par induction des habiletés générales et spécifiques au padel en toute sécurité	Savoir-faire comportementaux		1	Accueille les élèves	Proximité - Décontraction - Attention - Intérêt	1	1	1	1	1	
						2	1	1	1	1	
						3	1	1	1	1	
			2	Manifeste une attitude bienveillante	Sourire - Amabilité - Positivité	1	1	1	1	1	
						2	1	1	1	1	
						3	1	1	1	1	
			3	Manifeste une attitude respectueuse	Calme - Cordialité - Patience - Empathie	1	1	1	1	1	
						2	1	1	1	1	
						3	1	1	1	1	
			4	Communique verbalement avec les élèves	Fluidité - Simplicité - Acessibilité - Précision - Quantité - Tonalité	1	1	1	1	1	
						2	1	1	1	1	
						3	1	1	1	1	
			5	Communique non-verbalement avec les élèves	Posture - Geste - Attitude facilale - Confiance en soi	1	1	1	1	1	
						2	1	1	1	1	
						3	1	1	1	1	
			6	Anime une clôture, un bilan de la séance	Motivation - Positivité - Lien	1	1	1	1	1	
						2	1	1	1	1	
						3	1	1	1	1	
	Savoir-faire méthodologiques	Prépa écrite	7	Prépare son intervention/sa séance par écrit	Qualité - Adaptation aux élèves - Clarté - Soin - Précision	1	1	1	1	1	
						2	1	1	1	1	
						3	1	1	1	1	
		Choix/présentation des exercices	8	Propose et présente des exercices/jeux simples et accessibles	Formulation motivante - Simplicité - Clarté - Adaptation aux élèves -	1	2	2	2	2	
						2	2	2	2	2	
						3	2	2	2	2	
			9	Propose des excercices/jeux favorisant le mouvement et le dynamisme	Quantitié de mouvement - Temps d'activité - Pertinence -	1	1	1	1	1	
						2	1	1	1	1	
						3	1	1	1	1	
			10	Anime et organise le passage des explications à l'activité	Précision - Efficacité - Simplicité - Rapidité	1	1	1	1	1	
						2	1	1	1	1	
						3	1	1	1	1	
		Partie principale technique	11	Choisit et met en place une proposition technique	Qualité - Précision - Adaptation aux élèves - Cohérence - Simplicité	1	2	2	2	2	
						2	2	2	2	2	
						3	2	2	2	2	
			12	Intervient pour corriger	Optimisme - Formulation positive - Fréquence - Durée -	1	1	1	1	1	
						2	1	1	1	1	
						3	1	1	1	1	
			13	Utilise et adpte la distrubtion de balle à la main et à la raquette	Qualité - Précision - Adaptation aux élèves - Efficacité	1	2	2	2	2	
						2	2	2	2	2	
						3	2	2	2	2	
			14	Utilise et adapte les progressions et régressions (R0 > R+1, R+2 ou R-1, R-2)	Pertinence - Efficacité - Fréquence - Précision	1	2	2	2	2	
						2	2	2	2	2	
						3	2	2	2	2	
			15	Effectue des choix méthodologiques	Qualité - Précision - Adaptation aux élèves - Cohérence - Simplicité	1	1	1	1	1	
						2	1	1	1	1	
						3	1	1	1	1	
		Partie principale tactique	16	Choisit et met en place une proposition tactique en lien avec la proposition technique	Pertinence - Précision - Adaptation aux élèves - Cohérence - Simplicité	1	2	2	2	2	
						2	2	2	2	2	
						3	2	2	2	2	
			17	Adapte, s'adapte et "rebondit" durant la séance	Pertinence - Précision - Adaptation aux élèves - Cohérence - Simplicité	1	2	2	2	2	
						2	2	2	2	2	
						3	2	2	2	2	
			18	Utilise du matériel didactique pour faciliter la réussite	Pertinence - Précision - Adaptation aux élèves - Cohérence - Simplicité	1	1	1	1	1	
						2	1	1	1	1	
						3	1	1	1	1	
		Sécurité	19	Est attentif à tous les aspects sécuritaires tout au long de la séance	Pertinence - Qualité - Fréquence	1	1	1	1	1	
						2	1	1	1	1	
						3	1	1	1	1	
					TOTAL						**/ 75** (Additionnez les pts pour chaque colonne)
					%						**%** (Multipliez le socre de chaque colonne * 1,33)

Résultat final	Règles pour globalisation et seuil de réussite		
	AM	Minimum 60% d' "AM" et maximum 20% de "NA"	Acquis avec une certaine Maîtrise – le candidat démontre en toutes circonstances les comportements avec le niveau de maîtrise attendu et ce, quelle que soit la situation rencontrée.
	A	Minimum 60% d' "AM" et/ou "A" et maximum 20% de "NA"	Acquis – le candidat répond adéquatement au niveau de compétence attendu. Il démontre les comportements attendus suffisamment fréquemment, rapidement, pertinemment, cohérememment, qualitativement et le candidat agit suffisamment en autonomie. Le candidat est en situation de réussite / de validation.
	EVA	+ de 40% d' "EVA" et/ou "NA" avec maximum 20% de "NA"	En Voie d'Acquisition – le candidat ne répond pas tout à fait au niveau de compétence attendu. Il démontre les comportements attendus que trop peu fréquemment ou pas de façon suffisamment rapide, pertinente, cohérente, convaincante, qualitative et/ou le candidat n'agit pas suffisamment en autonomie. Il n'est pas encore en situation de réussite / de validation.
	NA	+ de 20% de "NA"	Non Acquis – le candidat ne démontre pas du tout le niveau de compétence attendu. Trop de comportements observables ou des comportements indispensables attestent de manquements ou d'erreurs flagrantes.

1. Code et titre du module

CS123 Stage didactique Padel

2. Résumé / présentation

Cf. chapitre 5 du cahier des charges : REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES OU PEDAGOGIQUES

3. Concepts / Mots-clés

- Application
- Expérience
- Convention
- Préparation
- Encadrement public cible
- Rapport d'expérience

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	**Appliquer les principes et RAA mobilisés durant les différents modules de formation**							√	
Micro	Transférer ses connaissances théoriques en compétences applicables sur le terrain							√	
	Appliquer les principes permettant de construire sa propre réflexion pour bénéficier de l'expérience de Maître de stage pour se forger sa propre expérience							√	
	Appliquer les principes permettant de poser un regard critique sur sa pratique, après une mise en action des concepts définis en formation							√	
	Appliquer les principes permettant de structurer sa réflexion au regard de sa pratique personnelle							√	
	Appliquer les principes permettant de poser un regard critique sur les nouvelles compétences développées							√	

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
					√	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
					√	√	

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	

Type	Formative	Sommative	Certificative
			√

Forme	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
		√	√	

Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
	√					√	√	

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	8:00:00
		5:00	5:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...)... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
3:00			3:00	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	12:00:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...)... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
12:00			12:00	

8. Critères d'évaluation

Cf. Chapitre 5 « REFERENTIEL "FORMATION" : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES OU PEDAGOGIQUES » et plus spécifiquement la section "Modalités d'évaluation du stage"

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
20%	40%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
/			Méthodologie de l'initiation	CS 121	***
			Ateliers de formation pratique de l'initiation	CS 122	***
			Eléments techniques de base	CS 131	**
			Fondamentaux tactiques	CS 132	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Sans objet
Encadrement	1 formateur pour 6 candidats 1 Maitre de stage par candidat
Matériel et infrastructures	1 club avec public cible

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Avoir un niveau P500 chez les hommes et P300 chez les femmes et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Aucune dispense de plein droit	-

4.3 Fiches ECTS de la thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance

- *Objectifs généraux :*

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances, savoirs théoriques et/ou les savoir-faire en vue de :

- *Nombre de modules de cours de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance » :* 4
- *Descriptif des modules de cours de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance » :* voir infra
- *Identification des modules de cours de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance » :*

  - Modules de formation du niveau MSAnimateur
    - CS031 Eléments tactico-techniques de base du Padel
  - Modules de formation du niveau MSInitiateur
    - CS131 Fondamentaux techniques au Padel
    - CS132 Fondamentaux tactiques au Padel
    - CS133 Développement des qualités motrices fondamentales

1. Code et titre du module

CS031 Eléments tactico-techniques de base du Padel

2. Résumé / présentation

Ce module de formation vise à former les moniteurs de padel à intégrer et à exécuter les principes fondamentaux de cette discipline.
Ce cours a pour objectif de permettre aux participants de maîtriser les aspects tactiques et techniques essentiels pour jouer et enseigner le padel de manière efficace.
Les participants devront comprendre et démontrer les spécificités des différentes volées de base, incluant les techniques de positionnement et de frappe nécessaires pour optimiser les échanges. De plus, ils devront s'approprier les techniques spécifiques aux différents types de smashs de base, en intégrant les aspects tactiques qui permettent de surprendre l'adversaire et de conclure les points avec succès.
Les différentes frappes de base seront également abordées, avec des démonstrations pratiques visant à montrer comment exécuter ces coups de manière précise et efficace.
Les participants apprendront à distribuer la balle de façon adaptée, en appliquant les principes permettant une distribution cohérente et stratégique "au panier".
Ce module mettra donc l'accent sur la compréhension et l'application pratique des techniques et tactiques de base, permettant ainsi aux futurs moniteurs de transmettre ces compétences de manière pédagogique et structurée à leurs élèves.

3. Concepts / Mots-clés

- Analyse technique
- Observation
- Frappes de base
- Coordination spatio-temporelle
- Distribution de la balle
- Démonstration

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	**Intégrer et exécuter les principes tactico-techniques de base au Padel**						√		
Micro	Intégrer les spécificités et exécuter des démonstrations des différentes volées de base						√		
	Intégrer les spécificités et exécuter des démonstrations des différents smashs de base						√		
	Intégrer les spécificités et exécuter des démonstrations des différentes frappes de base						√		
	Exécuter les principes permettant de distribuer la balle de façon adaptée "au panier"						√		

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
	√	√				

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		√	√		√		

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	√	√	√

Type	Formative	Sommative	Certificative
			√

Forme	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
		√	√	

Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
	√		√	√				

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	3:00:00
0:30			0:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...)... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
2:30			2:30	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	2:10:00
0:10			0:10	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...)... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
2:00			2:00	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais de différentes formes d'évaluation distinctes (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges.

1. CHAMPS DES SAVOIR-FAIRE COMPORTEMENTAUX :

Cette évaluation est commune à l'ensemble des modules de formation du niveau MSAnimateur. Elle est réalisée au moyen d'un grille critériée présentée au préalable au candidat et reprise dans les annexes de ce cahier des charges. Cette grille est composée de comportements observables et mesurables, d'une échelle de mesure de performance et de descripteurs de performance. Elle reprend des critères de SFC liés à l'apprenance, de SFC de coopération ou sociales et de SFC liés aux compétences cognitives.

Le candidat reçoit une appréciation reflétant le niveau atteint dans les résultats attendus de comportement débouchant sur une globalisation en 4 niveaux (Cfr. grille d'évaluation)

- **NA : Non Acquis** – le candidat n'a pas développé la compétence attendue. Plusieurs comportements observables attestent de manquements.
- **EVA : En Voie d'Acquisition** – le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. Les comportements attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
- **A : Acquis** – le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation
- **AM : Acquis avec une certaine Maîtrise** – le candidat peut toujours démontrer les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : **A** / Si échec, le candidat est refusé

2. CHAMPS DES SAVOIRS - EPREUVE ECRITE:

Cette évaluation fait partie de l'évaluation certificative des "Savoirs" (niveau : Savoirs déclaratifs et procéduraux). Cette évaluation s'effectue par le biais de questions ouvertes et/ou de QCM. Tant pour chaque module isolé que pour le total de l'épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" ci-dessous est d'application:

- **25 % ou moins = NA - Non acquis** - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- **De 26 à 49 % = EVA - En voie d'acquisition** - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- **De 50 à 74 % = A - Acquis** - Le candidat a développé adéquatement les connaissances attendues. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- **75 % ou plus = AM - Acquis avec maîtrise** - Le candidat a développé les connaissances au-delà du niveau attendu. Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : **A : Acquis** au total de l'épreuve / Si échec, représenter en seconde session les modules en échec

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
20%	30%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Un support à l'activité physique : la « machine humaine »	CG 132	*	Fondamentaux techniques	CS 131	***
			Fondamentaux tactiques au padel	CS132	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Sans objet
Encadrement	1 formateur pour 15 candidats
Matériel et infrastructures	1 salle de classe pour 15 personnes
	Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection
	1 terrain de padel pour 8 candidats
	Matériel didactique (balles de differente taille, cônes, cerceaux, élastiques, bâtons, marques au sol …)

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Avoir participé pendant 2 ans minimum à des tournois de padel et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module - Maitriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Aucune dispense de plein droit	-

1. Code et titre du module

CS131 Fondamentaux techniques au Padel

2. Résumé / présentation

Ce module de formation est la suite du module CS "Eléments tactico-techniques de base au padel".
Il aborde les principes tactico-techniques essentiels pour échanger et construire un point au padel. Les participants apprendront à intégrer et exécuter ces principes afin de maîtriser les échanges. Une attention particulière est accordée à la distinction des principes biomécaniques fondamentaux du padel, permettant aux participants de s'y référer pour améliorer leur technique et leur enseignement. Le cours met également en avant la caractérisation de la technique comme la conséquence d'une série d'enchaînements de mouvements fondamentaux, ce qui aide les futurs moniteurs à comprendre et à expliquer l'importance de chaque mouvement dans la réalisation d'un coup réussi.
En outre, les participants apprendront à appliquer les principes permettant de distribuer la balle de manière adaptée, que ce soit lors des exercices au panier ou pendant les échanges.
La maîtrise des frappes de base du padel sera également développée, en insistant sur l'utilisation d'une technique correcte de démonstration.
Ce module met donc en évidence les différents principes mécaniques à respecter dans la pratique du padel, tout en améliorant la technique personnelle des candidats afin qu'ils puissent montrer une gestuelle exemplaire aux débutants.

3. Concepts / Mots-clés

- Mécanique du mouvement
- Chaine mécanique
- Distribution
- Gestuelle
- Démonstration
-

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	**Intégrer et exécuter les principes tactico-techniques de base permettant d'échanger et construire un point**						√		
Micro	Distinguer les principes biomécaniques de base du Padel en vue de s'y référer		√						
	Caractériser la technique comme la conséquence d'une série d'enchainements de mouvements fondamentaux			√					
	Appliquer les principes permettant de distribuer la balle de façon adaptée "au panier" et "à l'échange"							√	
	Exécuter les frappes de base du Padel en utilisant une technique correcte de démonstration						√		

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
	√	√				

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		√	√		√		

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	√	√	

Type	Formative	Sommative	Certificative
			√

Forme	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
		√	√	

Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
		√	√	√				

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	11:00:00
4:00			4:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...)... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
7:00			7:00	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	1:45:00
0:30			0:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...)... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
1:15			1:15	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais de différentes formes d'évaluation distinctes (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges.

1. EPREUVE ECRITE DES SAVOIRS:

Cette évaluation fait partie de l'évaluation certificative des "Savoirs" (niveau : Savoirs déclaratifs et procéduraux) et concerne les modules suivants : CS111, CS121, CS131, CS132 et CS133.
Cette évaluation s'effectue par le biais de questions ouvertes et/ou de QCM.
Tant pour chaque module isolé que pour le total de l'épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" ci-dessous est d'application:

- **25 % ou moins = NA - Non acquis** - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- **De 26 à 49 % = EVA - En voie d'acquisition** - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- **De 50 à 74 % = A - Acquis** - Le candidat a développé adéquatement les connaissances attendues. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- **75 % ou plus = AM - Acquis avec maîtrise** - Le candidat a développé les connaissances au-delà du niveau attendu. Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : **A : Acquis au total de l'épreuve** / Si échec, représenter en seconde session les modules en échec

2. CHAMPS DES SAVOIR-FAIRE TECHNIQUES - EPREUVE PRATIQUE:

Cette épreuve pratique est évaluée au moyen d'un grille critériée présentée au préalable au candidat et reprise sous cette fiche. Le protocole de l'évaluation est expliqué sur cette grille. Le candidat reçoit une appréciation reflétant le niveau atteint dans les résultats attendus d'apprentissage.
Cette grille est composée de comportements observables et mesurables, d'une échelle de mesure de performance et de descripteurs de performance. L'évaluation des comportements observables débouche sur une globalisation en 4 niveaux (Cfr. grille d'évaluation)

- **NA : Non Acquis** – le candidat n'a pas développé la compétence attendue. Plusieurs comportements observables attestent de manquements.
- **EVA : En Voie d'Acquisition** – le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. Les comportements attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
- **A : Acquis** – le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation
- **AM : Acquis avec une certaine Maîtrise** – le candidat peut toujours démontrer les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : **A : Acquis** /En cas d'échec, représenter l'évaluation en seconde session

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
50%	30%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
/			Eléments techniques de base	CS 031	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Sans objet
Encadrement	1 formateur pour 8 candidats
Matériel et infrastructures	1 salle de classe pour 15 personnes
	Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection
	1 terrain de padel pour 8 candidats
	Matériel didactique (balles de differente taille, cônes, cerceaux, élastiques, bâtons, marques au sol …)

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Avoir un niveau P500 chez les hommes et P300 chez les femmes et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Aucune dispense de plein droit	-

MSIni - Grille d'évaluation
CS131 Fondamentaux technique au padel / Examen de S-F Technique et distribution

Candidat :

Code session Cofed :

Evaluateur :

Lieu :

Date : / /

Tâches ou compétences (et son niveau)		Items	Eléments/comportements observables	Indicateurs pour appréciation de la gestuelle (En cas de problème, entourez)	Indicateurs pour appréciation qualité de balle (En cas de problème, entourez)	Echelle d'appréciation (Entourez) NA	EVA	A	AM	Remarques / observations particulières
1 Appliquer les principes permettant de distribuer la balle de façon adaptée "au panier" et "à l'échange"	1	**Vitre latéral - vitre de fond, côté droit**	Placer le panier derrière la ligne de service du côté droit. Distribuer une balle vers le coin droit adverse et toucher 2 vitres. D'abord vitre latérale puis vitre de fond. La balle doit permettre à un autre joueur (autre candidat) frapper une défense confortablement.	IGA - Position du panier - Position par rapport au panier.	Précision - Vitesse - Fréquence/régularité - Rythme - Trajectoire - Effet	2	2	2	2	
	2	**Vitre de fond - vitre latéral, côté droit**	Placer le panier derrière la ligne de service du côté droit. Distribuer une balle vers le coin droit adverse et toucher 2 vitres. D'abord vitre de fond puis la vitre latérale. La balle doit permettre à un autre joueur (autre candidat) frapper une défense confortablement.	IGA - Position du panier - Position par rapport au panier.	Précision - Vitesse - Fréquence/régularité - Rythme - Trajectoire - Effet	2	2	2	2	
	3	**Vitre latéral - vitre de fond, côté gauche**	Placer le panier derrière la ligne de service du côté gauche. Distribuer une balle vers le coin gauche adverse et toucher 2 vitres. D'abord vitre latérale puis la vitre de fond. La balle doit permettre à un autre joueur (autre candidat) frapper une défense confortablement.	IGA - Position du panier - Position par rapport au panier.	Précision - Vitesse - Fréquence/régularité - Rythme - Trajectoire - Effet	2	2	2	2	
	4	**Vitre de fond - vitre latéral, côté gauche**	Placer le panier derrière la ligne de service du côté gauche. Distribuer une balle vers le coin gauche adverse et toucher 2 vitres. D'abord vitre de fond et puis vitre latérale. La balle doit permettre à un autre joueur (autre candidat) de frapper une défense confortablement.	IGA - Position du panier - Position par rapport au panier.	Précision - Vitesse - Fréquence/régularité - Rythme - Trajectoire - Effet	2	2	2	2	
	5	**Lob pour bandeja joueur droite**	Placer le panier derrière la ligne de service du côté droit. Distribuer un lob croisé vers un des partenaires pour qu'il puisse taper une « bandeja » de droite. La balle doit permettre au de joueur frapper une « bandeja » confortablement.	IGA - Position du panier - Position par rapport au panier.	Précision - Vitesse - Fréquence/régularité - Rythme - Trajectoire - Effet	2	2	2	2	
	6	**Lob pour smash joueur droite**	Placer le panier derrière la ligne de service du côté droit. Distribuer un lob croisé vers un des partenaires pour qu'il puisse taper un « smash » de droite. La balle doit permettre au joueur de frapper un « smash » confortablement.	IGA - Position du panier - Position par rapport au panier.	Précision - Vitesse - Fréquence/régularité - Rythme - Trajectoire - Effet	2	2	2	2	
	7	**Lob pour bandeja joueur gauche**	Placer le panier derrière la ligne de service du côté gauche. Distribuer un lob croisé vers un des partenaires pour qu'il puisse taper une « bandeja » de gauche. La balle doit permettre au joueur de frapper une « bandeja » confortablement.	IGA - Position du panier - Position par rapport au panier.	Précision - Vitesse - Fréquence/régularité - Rythme - Trajectoire - Effet	2	2	2	2	
	8	**Lob pour smash joueur gauche**	Placer le panier derrière la ligne de service du côté gauche. Distribuer un lob croisé vers un des partenaires pour qu'il puisse taper un « smash » de gauche. La balle doit permettre au joueur de frapper un « smash » confortablement.	IGA - Position du panier - Position par rapport au panier.	Précision - Vitesse - Fréquence/régularité - Rythme - Trajectoire - Effet	2	2	2	2	
	9	**Bandeja grille latéral droite**	Placer le panier à milieu du carré de service droit. Distribuer une « bandeja grille» vers un des partenaires pour qu'il puisse taper une défense après la grille côté droit.	IGA - Position du panier - Position par rapport au panier.	Précision - Vitesse - Fréquence/régularité - Rythme - Trajectoire - Effet	2	2	2	2	
	10	**Smash latéral-fond, côté droit**	Placer le panier à milieu du carré de service droit. Distribuer un « smash » touchant deux vitres, la vitre latérale en premier et puis la vitre du fond. Un des partenaires fera une défense de deux vitres côté droit.	IGA - Position du panier - Position par rapport au panier.	Précision - Vitesse - Fréquence/régularité - Rythme - Trajectoire - Effet	2	2	2	2	
	11	**Bandeja grille latéral gauche**	Placer le panier à milieu du carré de service gauche. Distribuer une « bandeja grille » vers un des partenaires pour qu'il puisse frapper une défense après la grille côté gauche.	IGA - Position du panier - Position par rapport au panier.	Précision - Vitesse - Fréquence/régularité - Rythme - Trajectoire - Effet	2	2	2	2	
	12	**Smash latéral- fond, côté gauche**	Placer le panier à milieu du carré de service gauche. Distribuer un « smash » touchant 2 vitres, la vitre latérale en premier et puis la vitre du fond. Un des partenaires fera une défense de deux vitres côté gauche.	IGA - Position du panier - Position par rapport au panier.	Précision - Vitesse - Fréquence/régularité - Rythme - Trajectoire - Effet	2	2	2	2	
2 Exécuter les frappes de base du padel en utilisant une technique correcte de démonstration	13	**Échanges avec la vitre du fond, les deux joueurs au fond**	Les deux joueurs sont au fond du terrrain dérrière la ligne du fond. Ils échangent la balle d'un côté à l'autre en touchant la vitre de fond.	IGA - Prise - Position et déplacement des segments aux différentes phases du coup - Amplitude - Rythme	Précision - Longueur - Vitesse - Fréquence/régularité - trajectoire - effet	1	1	1	1	
	14	**Échanges de volée, un joueur au filet, l'autre au fond**	Un des joueurs au filet et l'autre au fond. Les joueurs tiennent la balle en jeu en voleyant long derrière la ligne de service et permettant une défense après la vitre de son partenaire.	IGA - Prise - Position et déplacement des segments aux différentes phases du coup - Amplitude - Rythme	Précision - Longueur - Vitesse - Fréquence/régularité - trajectoire - effet	2	2	2	2	
	14	**Échanges de volée, même exercice mais ils changent de rôle**	Même travail mais le rôle opposé.	IGA - Prise - Position et déplacement des segments aux différentes phases du coup - Amplitude - Rythme	Précision - Longueur - Vitesse - Fréquence/régularité - trajectoire - effet	2	2	2	2	
	15	**Pts avec service-retour + 1 échange complet** (1 S - 1 R + 1 volée ou smash + 1 réponse dans terrain)	Les 2 joueurs jouent en diagonale et ils doivent faire un point avec service - retour - échange. Pour faire l'échange complet ils doivent servir, retourner bas sur la volée du partenaire ou retourner un lob qui permet au serveur de smasher. Ensuite, la volée ou smash doit être jouable par le partenaire au moins 1 fois. Ils doivent jouer 4 points de services chacun.	IGA - Prise - Position et déplacement des segments aux différentes phases du coup - Amplitude - Rythme	Précision - Longueur - Vitesse - Fréquence/régularité - trajectoire - effet	2	2	2	2	
	16	**Points avec service et retour, cette fois-ci en retournant. Même exercice prècedant mais ils changent de rôle**	Même travail mais le rôle opposé.	IGA - Prise - Position et déplacement des segments aux différentes phases du coup - Amplitude - Rythme	Précision - Longueur - Vitesse - Fréquence/régularité - trajectoire - effet	1	1	1	1	
					TOTAL					**/ 20** (Additionnez les pts pour chaque colonne)
					%					**%** (Multipliez le socre de chaque colonne * 5)

Résultat final	Règles pour globalisation		
	AM	Minimum 60% d' "AM" et maximum 20% de "NA"	Acquis avec une certaine Maîtrise - le candidat démontre en toutes circonstances les comportements avec le niveau de maîtrise attendu et ce, quelle que soit la situation rencontrée.
	A	Minimum 60% d' "AM" et/ou "A" et maximum 20% de "NA"	Acquis - le candidat répond adéquatement au niveau de compétence attendu. Il démontre les comportements attendus suffisamment fréquemment, rapidement, pertinemment, cohérememment, qualitativement et le candidat agit suffisamment en autonomie. Le candidat est en situation de réussite / de validation.
	EVA	+ de 40% d' "EVA" et/ou "NA" avec maximum 20% de "NA"	En Voie d'Acquisition - le candidat ne répond pas tout à fait au niveau de compétence attendu. Il démontre les comportements attendus que trop peu fréquemment ou pas de façon suffisamment rapide, pertinente, cohérente, convaincante, qualitative et/ou le candidat n'agit pas suffisamment en autonomie. Il n'est pas encore en situation de réussite / de validation.
	NA	+ de 20% de "NA"	Non Acquis - le candidat ne démontre pas du tout le niveau de compétence attendu. Trop de comportements observables ou des comportements indispensables attestent de manquements ou d'erreurs flagrantes.

1. Code et titre du module

CS132 Fondamentaux tactiques au Padel

2. Résumé / présentation

Ce module de formation vise à fournir aux futurs moniteurs une compréhension approfondie des principes tactiques essentiels du padel.
Il permettra aux participants de distinguer les principes tactiques adaptés à différents publics, facilitant ainsi la conception, la mise en place et l'animation de leurs séquences d'initiation. Les apprenants seront en mesure de comparer les différences tactiques spécifiques entre les joueurs évoluant à droite et ceux à gauche, en analysant les rôles distincts et les stratégies optimales pour chaque position.
Le cours abordera également les positions des joueurs sur le terrain et les choix tactiques associés, permettant aux futurs moniteurs d'enseigner efficacement comment se positionner et réagir en fonction des situations de jeu.
Une partie importante du cours sera dédiée à la reconnaissance des intentions des adversaires et à l'anticipation de leurs décisions, offrant aux futurs moniteurs les compétences nécessaires pour former des joueurs capables de lire le jeu et de prendre des décisions tactiques éclairées.
Les concepts de « Lire le jeu » et "parler le jeu", « observer » et « anticiper » seront également abordés dans ce module.

3. Concepts / Mots-clés

- Joueur de droit et de gauche
- Attaque et défense
- Jeu sans balle
- Lire et parler le jeu
- Anticiper
- Prise de décision

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	**Distinguer les principes tactiques du Padel adaptés au public cible en vue de s'y référer dans la conception, la mise en place et l'animation de ses séquences**		√						
Micro	Comparer les différences tactiques des joueurs de droite et de gauche			√					
	Distinguer les positions des joueurs et leurs choix tactiques		√						
	Distinguer les intentions des adversaires et anticiper les prises de décisions		√						

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
	√	√				

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		√	√		√		

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	√		

Type	Formative	Sommative	Certificative
			√

Forme	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
		√		

Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
				√				

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	4:00:00
2:00			2:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...)... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
2:00			2:00	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	0:30:00
0:30			0:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...)... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme "écrite" (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés également au point 6.6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations".

EPREUVE ECRITE DES SAVOIRS:

Cette évaluation fait partie de l'évaluation certificative des "Savoirs" (niveau : Savoirs déclaratifs et procéduraux) et concerne les modules suivants : CS111, CS121, CS131, CS132 et CS133.
Cette évaluation s'effectue par le biais de questions ouvertes et/ou de QCM.
Tant pour chaque module isolé que pour le total de l'épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" ci-dessous est d'application:

- **25 % ou moins = NA - Non acquis** - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- **De 26 à 49 % = EVA - En voie d'acquisition** - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- **De 50 à 74 % = A - Acquis** - Le candidat a développé adéquatement les connaissances attendues. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- **75 % ou plus = AM - Acquis avec maîtrise** - Le candidat a développé les connaissances au-delà du niveau attendu. Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : **A : Acquis au total de l'épreuve** / Si échec, représenter en seconde session les modules en échec

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
20%	30%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
/			Règles de jeu et charactéristiques de base	CS 021	**
			La tactique et situations de jeu dans l'initiation	CS 022	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Sans objet
Encadrement	1 formateur pour 8 candidats
Matériel et infrastructures	1 salle de classe pour 15 personnes
	Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection
	1 terrain de padel pour 8 candidats
	Matériel didactique (balles de differente taille, cônes, cerceaux, élastiques, bâtons, marques au sol ...)

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Avoir un niveau P500 chez les hommes et P300 chez les femmes et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Aucune dispense de plein droit	-

1. Code et titre du module

CS133 Développement des qualités motrices fondamentales

2. Résumé / présentation

Ce module de formation vise à fournir aux futurs moniteurs de padel les compétences nécessaires pour transférer et intégrer progressivement les qualités motrices fondamentales dans le cadre de l'initiation spécifique au padel. L'objectif principal est de permettre aux moniteurs d'identifier et de comprendre les éléments essentiels de la motricité générale qui sont cruciaux pour une initiation réussie au padel.
Le module aborde d'abord les bases des qualités motrices telles que la coordination, l'agilité, l'équilibre, la vitesse. Chaque qualité sera explorée en détail, avec des exemples pratiques de leur application dans les activités d'initiation au padel. Les participants apprendront à concevoir des exercices et jeux spécifiques qui favorisent le développement de ces qualités chez les débutants. Ces jeux sont envisagés sous forme de jeux collectifs et individuels.
Ensuite, le cours se focalise sur l'importance de distinguer les éléments de la motricité générale les plus pertinents pour le padel.
Les apprenants seront formés à analyser les mouvements spécifiques au padel et à adapter les exercices de motricité générale pour qu'ils soient pertinents et efficaces dans ce contexte.
En conclusion, ce cours théorique vise à doter les futurs moniteurs de padel des connaissances et des outils nécessaires pour intégrer efficacement les principes de la motricité générale dans leurs séances d'initiation, en assurant une progression harmonieuse et adaptée aux besoins des enfants.

3. Concepts / Mots-clés

- Qualités motrices
- Coordination
- Mouvement
- Du fondamental vers le spécifique
- Agilité
- Vitesse

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	**Transférer et intégrer progressivement les qualités motrices fondamentales au travail d'initiation spécifique du Padel**			√					
Micro	Distinguer les éléments de la motricité générale importants dans l'initiation du Padel		√						

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
		√				

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		√	√		√		

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	√		

Type	Formative	Sommative	Certificative
			√

Forme	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			√	

Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
				√				

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	2:00:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...)... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
2:00			2:00	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	0:15:00
0:15			0:15	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...)... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme "écrite" (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés également au point 6.6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations".

EPREUVE ECRITE DES SAVOIRS:

Cette évaluation fait partie de l'évaluation certificative des "Savoirs" (niveau : Savoirs déclaratifs et procéduraux) et concerne les modules suivants : CS111, CS121, CS131, CS132 et CS133.
Cette évaluation s'effectue par le biais de questions ouvertes et/ou de QCM.
Tant pour chaque module isolé que pour le total de l'épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" ci-dessous est d'application:

- **25 % ou moins = NA - Non acquis** - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- **De 26 à 49 % = EVA - En voie d'acquisition** - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- **De 50 à 74 % = A - Acquis** - Le candidat a développé adéquatement les connaissances attendues. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- **75 % ou plus = AM - Acquis avec maîtrise** - Le candidat a développé les connaissances au-delà du niveau attendu. Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : **A : Acquis au total de l'épreuve** / Si échec, représenter en seconde session les modules en échec

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
10%	30%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
/			Fondamentaux techniques	CS 131	**
			Fondamentaux tactiques	CS 132	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Sans objet
Encadrement	1 formateur pour 8 candidats
Matériel et infrastructures	1 terrain de padel pour 8 candidats
	Matériel didactique (balles de differente taille, cônes, cerceaux, élastiques, bâtons, marques au sol …)

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Avoir un niveau P500 chez les hommes et P300 chez les femmes et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Aucune dispense de plein droit	-

4.4 Fiches ECTS de la thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs

- *Objectifs généraux :*

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances, savoirs théoriques et/ou les savoir-faire en vue de :

		Niveau taxonomique (1 à 4)	
Module	RAA Macro MSIni	Savoirs supports	Comp. prof.
CS041*	Distinguer les sources d'accidents potentiels au Padel et distinguer les réactions appropriées en cas de petits accidents en vue de les appliquer	2	-
TP	Si nécessaire, appliquer les principes permettant de prodiguer des 1ers soins, une réanimation cardiorespiratoire avec défibrillation, un positionnement correct de la victime (notamment PLS), …, etc…	-	3

- *Nombre de modules de cours de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs »* : 2

- *Descriptif des modules de cours de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs »* : voir infra

- *Identification des modules de cours de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs » :*

  - Modules de formation du niveau MSAnimateur
    - CS041 Dangers spécifiques à la pratique du Padel
  - Modules de formation du niveau MSInitiateur
    - TP Une pratique en toute sécurité : Premiers soins en milieu sportif (module externalisé)

1. Code et titre du module

CS041* Dangers spécifiques à la pratique du Padel

2. Résumé / présentation

Ce module de formation vise à sensibiliser les futurs moniteurs aux risques inhérents à ce sport et à leur apprendre à gérer les petits accidents.
La sécurité est primordiale, tant pour les pratiquants que pour les moniteurs et est l'affaire de tous.
Les pratiquants doivent par exemple respecter les consignes, utiliser correctement les équipements et être conscients de leur responsabilité en matière de sécurité.
Les moniteurs doivent par exemple veiller à l'état des installations et du matériel, signaler tout problème et anticiper les risques.
Les gestionnaires quant à eux doivent par exemple garantir la sécurité des infrastructures et des équipements.
La vigilance est nécessaire, notamment pour éviter les glissades, les coups contre les vitres et les grillages, et les accidents dus aux terrains mal entretenus.
L'état du terrain, l'équipement des joueurs, et les conditions climatiques sont des facteurs à surveiller.
En cas d'accident, il est crucial de disposer d'un défibrillateur, d'une trousse de secours et des numéros d'urgence.
Une bonne préparation, des échauffements adaptés, et une surveillance et gestion du groupe constante sont essentiels pour minimiser les risques.
Ce cours vise donc à inculquer ces principes afin d'assurer une pratique du padel en toute sécurité.

3. Concepts / Mots-clés

- Sécurité
- Prévention
- Danger
- Affaire de tous
- Risques
- Gestion du risque

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	**Distinguer les sources d'accidents potentiels au Padel et distinguer les réactions appropriées en cas de petits accidents en vue de les appliquer**		√						

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
					√	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	√	√	√				

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	√		

Type	Formative	Sommative	Certificative
	√		√

Forme	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
				√

Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
								√

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	0:45:00
		0:45	0:45	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...)... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	0:15:00
		0:15	0:15	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...)... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme "E-learning" (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés également au point 6.6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations".

EPREUVE E-LEARNING DES SAVOIRS:

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
30%	10%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Une pratique en toute sécurité : la prévention	CS141	**			

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,…
Matériel et infrastructures	Matériel de bureautique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat en prévention et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module et - Maitriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Aucune dispense de plein droit	-

1. Code et titre du module

TP Une pratique en toute sécurité : Premiers soins en milieu sportif

2. Résumé / présentation

Ce module constitue un **prérequis à la certification / à l'homologation de tout brevet MS Initiateur** par l'Administration Générale du Sport (brevet à vocation pédagogique).

Les accidents sont légion dans la pratique sportive.
Ce module de formation a pour vocation de former les moniteurs sportifs à pouvoir réagir face à une situation d'accident, d'éviter le sur-accident et prendre en charge correctement une victime. Outre les démarches habituelles de mise en sécurité et d'appel des secours, les notions de premiers soins pour des situations bénignes ou graves dans l'attente de l'arrivée des secours y sont envisagées.
Cette unité de formation s'adresse à toutes les personnes encadrant des sportifs, du niveau animateur jusqu'au niveau entraîneur. Elle se veut essentiellement pratico-pratique et les situations envisagées se basent sur des accidents ou malaises les plus fréquemment rencontrés en milieu sportif.
Sa visée est généraliste et a pour objectif de former adéquatement le plus grand nombre face aux incidents ou accidents sportifs récurrents. Au besoin, il reviendra à chaque fédération sportive (opérateur de formations spécifiques disciplinaires) de concevoir des modules de formation et d'intervention sur des accidents qui lui sont (seraient) plus spécifiques. Outre cette approche, une initiation à la réanimation cardio-pulmonaire et à l'utilisation d'un défibrillateur seront d'office abordées.

Concrètement, tout candidat devra v**alider cette formation sécuritaire de façon autonome avant ou pendant sa formation spécifique disciplinaire** auprès d'un des **opérateurs reconnus par l'Administration générale du sport** (ADEPS) dont voici les informations de contact:
- ***Ligue Francophone Belge de Sauvetage*** : tél : 010/457 545 / contact@lfbs.org / https://www.lfbs.org
- ***Association des Etablissements Sportifs*** : Tel : 04/336 82 20 / info@aes-asbl.be / https://www.aes-asbl.be
- ***Act For Life*** : Tél : 02/387 11 21 / support@actforlife.be / https://www.actforlife.be
- ***Secourisme & Sauvetage (SESA Asbl)*** : Tel : 0493/19 95 16 / sesa-asbl@live.be / http://www.sesa-asbl.be

3. Concepts / Mots-clés

- Défibrillateur
- Réanimation
- Sur-accident
- Malaise
- Premiers soins
- Accidents

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	**Si nécessaire, appliquer les principes permettant de prodiguer des 1ers soins, une réanimation cardiorespiratoire avec défibrillation, un positionnement correct de la victime (notamment PLS), …, etc…**							√	
Micro	Appliquer les principes permettant de gérer efficacement l'approche globale d'un accident et d'une victime, inanimée ou pas, consciente ou inconsciente, qui respire ou pas.							√	
	Appliquer les principes permettant de passer efficacement un appel téléphonique correct et complet aux services de secours et prendre en charge la victime dans l'attente de ceux-ci							√	

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
	√				√	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,…)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, …
		√					

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,…)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	

Type	Formative	Sommative	Certificative
			√

Forme	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			√	√

Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
	√	√						√

8. Critères d'évaluation

Pas d'évaluation théorique.
Une évaluation continue sur base d'une grille définie par l'AG Sport et connue des candidats sera faite par le/les formateur(s).
Sur base d'un modèle validé par l'AG Sport, une attestation de participation confirmant la réussite du module sera éditée par l'opérateur de formation et sera remise aux participants. Cette attestation a une validité de 2 ans.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
70%	10%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
			Traumatologie et notions de premiers soins	141	***

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	1 formateur pour 18 candidats
	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,…
Matériel	Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection
	- 1 mannequin de réanimation adulte, de conception récente avec système de feedback obligatoire, pour maximum 3 candidats ; - Masque de protection pour le bouche-à-bouche (min 1 masque par mannequin, idéalement 1 masque par candidat) ; - Lingettes désinfectantes en suffisance ; - 1 défibrillateur d'entraînement par mannequin ; - 1 tapis de sol par mannequin

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Les formateurs en charge de ce module doivent faire preuve des qualifications / compétences spécifiques. Ils devront être agréés par le Service Formation de Cadres de l'Administration Générale des Sports. - Formateur breveté en premiers soins ou en premiers secours et actif au sein d'un opérateur de formations reconnu par le Ministère SPF Emploi, Travail et Concertation sociale (voir www.emploi.belgique.be) - Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Les titulaires d'un brevet de secourisme ou de secourisme d'entreprise délivré par un opérateur de formation reconnu par le SPF Emploi et Concertation sociale, et en ordre de recyclage annuel	Mise à jour dans les 2 ans
Les titulaires d'un BBSA ou d'un BSSA	Mise à jour dans les 2 ans
BEPS croix Rouge	Mise à jour dans les 2 ans
Le personnel médical ou paramédical actif au sein d'un service d'urgences	Mise à jour dans les 2 ans

4.5 Fiches ECTS de la thématique 5 : Ethique et déontologie

- ***Objectifs généraux :***

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances, savoirs théoriques et/ou les savoir-faire en vue de :

		Niveau taxonomique (1 à 4)	
Module	RAA Macro MSIni	Savoirs supports	Comp. prof.
CS051*	Distinguer les règles de base de l'éthique du métier de cadre sportif et du Sport en vue de s'y référer dans ses missions de Moniteur	2	

- ***Nombre de modules de cours de la thématique 5 « Ethique et déontologie »*** : 1
- ***Descriptif des modules de cours de la thématique 5 « Ethique et déontologie » :*** voir infra
- ***Identification des modules de cours de la thématique 5 « Ethique et déontologie » :***

- Modules de formation du niveau MSAnimateur
  - CS051 Charte du moniteur de Padel

- Modules de formation du niveau MSInitiateur
  - -

1. Code et titre du module

CS051* Charte du moniteur de Padel

2. Résumé / présentation

Ce module fait partie du niveau MS Animateur.
Ce module puise son inspiration dans le module CG 1.5.1 "Règles de bonnes conduites d'un cadre sportif". Le résumé du module des cours généraux nous dit :"Cette unité de formation envisage la fonction de moniteur sportif sous les points de vue de la déontologie, de l'éthique, et bien entendu de la morale. Le moniteur sportif est à la fois celui qui sait et celui qui conduit. Il donne les moyens de l'action efficace, tout en transmettant une culture et des valeurs. Puisqu'il accueille des enfants, des adolescents, voire des adultes pour guider leurs apprentissages en organisant leurs pratiques, pour les diriger pendant les entraînements et les compétitions, le moniteur sportif exerce pleinement les responsabilités d'un "éducateur" (au sens premier du terme)." Ces idées seront adaptées à la réalité du monde du padel.

3. Concepts / Mots-clés

- Charte du mouvement sportif
- Charte du pratiquant
- Charte du moniteur sportif
- Morale
- Ethique
- Déontologie

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	**Distinguer les règles de base de l'éthique du métier de cadre sportif et du Sport en vue de s'y référer dans ses missions de Moniteur**		√						

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
					√	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	√	√	√				

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	√		

Type	Formative	Sommative	Certificative
	√		√

Forme	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
				√

Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
								√

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	0:45:00
		0:45	0:45	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...)... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	0:15:00
		0:15	0:15	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...)... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme "E-learning" (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés également au point 6.6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations".

EPREUVE E-LEARNING DES SAVOIRS:
La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
100%	10%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Règles de bonnes conduites d'un cadre sportif	CG 151	*			

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,…
Matériel et infrastructures	Matériel de bureautique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'éthique et la déontologie dans le milieu du sport e/ou de l'enseignement

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Animateur Tennis	2013 et après

4.6 Qualifications et/ou expérience utile exigée des intervenants (chargés de cours)

Suivant que les cours se réalisent aux niveaux techniques, pédagogiques, théoriques ou pratiques, les intervenants (chargés de cours) doivent posséder des compétences adaptées et particulières. Les compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours sont explicitées au sein de chaque fiche explicitant les modules de cours.

L'opérateur de formation, la fédération en concertation avec l'Administration générale du sport via la commission pédagogique mixte sollicite et, in fine, désigne les intervenants en fonction du niveau de qualification (MS Ini., MS Edu., MS Train.), de la thématique et du module de cours à concevoir et à animer.

La fédération peut faire la preuve des acquis d'expérience et d'expertise des intervenants dans le domaine de formation concerné.

Ci-dessous, un tableau synthétisant les compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours pour chaque module.

Synthèse des titres/qualifications et expériences utiles à la fonction d'intervenant dans le dispositif de formation

	Module		*Titres et qualifications et/ou Expériences utiles*
	Code	Nom	
Théma 1	CS011 *	Le Padel, son organisation et son histoire	- Etre membre de la Direction technique de la section Padel de TPWB - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module - Maitriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).
	CS111	Ma formation Initiateur Padel	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Maîtriser le cahier des charges et l'ingénierie de la formation et - Maitriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).
Thématique 2	CS021	Règles du jeu et caractéristiques de base du Padel	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Avoir participer prendant 2 minimum à des tournois de padel et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module
	CS022	Tactique et situations de jeu d'initiation au Padel	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Avoir participer prendant 2 minimum à des tournois de padel et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module
	CS023	Méthodologie de l'animation au Padel	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Avoir participer prendant 2 minimum à des tournois de padel et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module - Maitriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).
	CS024	La construction de la séance de Padel	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Avoir participer prendant 2 minimum à des tournois de padel et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module - Maitriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).
	CS025	Développement des progressions et régressions	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Avoir participer prendant 2 minimum à des tournois de padel et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module
	CS121	Méthodologie de l'initiation au Padel	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Avoir un niveau P500 chez les hommes et P300 chez les femmes et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module - Maitriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).
	CS122	Ateliers de formation pratique de l'initiation au Padel	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Avoir un niveau P500 chez les hommes et P300 chez les femmes et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module - Maitriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).
	CS123	Stage didactique Padel	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Avoir un niveau P500 chez les hommes et P300 chez les femmes et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module
Thématique 3	CS031	Eléments tactico-techniques de base du Padel	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Avoir participer prendant 2 minimum à des tournois de padel et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module - Maitriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).
	CS131	Fondamentaux techniques au Padel	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Avoir un niveau P500 chez les hommes et P300 chez les femmes et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module
	CS132	Fondamentaux tactiques au Padel	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Avoir un niveau P500 chez les hommes et P300 chez les femmes et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module
	CS133	Développement des qualités motrices fondamentales	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Avoir un niveau P500 chez les hommes et P300 chez les femmes et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module
Th 4	CS041*	Dangers spécifiques à la pratique du Padel	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat en prévention et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module et - Maitriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).
	TP	Une pratique en toute sécurité : Premiers soins en milieu sportif	Les formateurs en charge de ce module doivent faire preuve des qualifications / compétences spécifiques. Ils devront être agréés par le Service Formation de Cadres de l'Administration Générale des Sports. - Formateur breveté en premiers soins ou en premiers secours et actif au sein d'un opérateur de formations reconnu par le Ministère SPF Emploi, Travail et Concertation sociale (voir www.emploi.belgique.be) - Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques.
Th 5	CS051*	Charte du moniteur de Padel	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'éthique et la déontologie dans le milieu du sport e/ou de l'enseignement

En orange les modules de la formation MSAnimateur

4.7 Tableau synthèse des pondérations modules vs thématiques & thématiques vs cursus des cours

			Pondération du module dans la thématique	*Pondération de la thématique dans le cursus de formation*
Théma 1	CS011 *	Le Padel, son organisation et son histoire	30%	10%
	CS111	Ma formation Initiateur Padel	70%	
Thématique 2	CS021	Règles du jeu et caractéristiques de base du Padel	10%	40%
	CS022	Tactique et situations de jeu d'initiation au Padel	10%	
	CS023	Méthodologie de l'animation au Padel	10%	
	CS024	La construction de la séance de Padel	10%	
	CS025	Développement des progressions et régressions	10%	
	CS121	Méthodologie de l'initiation au Padel	10%	
	CS122	Ateliers de formation pratique de l'initiation au Padel	20%	
	CS123	Stage didactique Padel	20%	
Thématique 3	CS031	Eléments tactico-techniques de base du Padel	20%	30%
	CS131	Fondamentaux techniques au Padel	50%	
	CS132	Fondamentaux tactiques au Padel	20%	
	CS133	Développement des qualités motrices fondamentales	10%	
Th 4	CS041*	Dangers spécifiques à la pratique du Padel	30%	10%
	TP	Une pratique en toute sécurité : Premiers soins en milieu sportif	70%	
Th 5	CS051*	Charte du moniteur de Padel	100%	10%

5. REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES OU PEDAGOGIQUES

Ce chapitre répond à l'*Art. 39. § 1re. du décret du 03 mai 2019,* au point 5 (***La description des programmes et contenus des stages***).

5.1 Présentation du stage

Dans le cadre de la formation, le candidat réalise un stage à visée pédagogique et didactique. Ce stage doit être en adéquation parfaite avec le niveau de qualification pour lequel le candidat a suivi une formation (cf. les champs de compétences, public cible, cadre d'intervention, cadre d'autonomie et de responsabilité définis au préalable). Lors de ce stage, le stagiaire mettra en pratique les notions apprises au cours de la formation.

Le stage est identifié dans le synoptique « CS123_Stage didactique Padel».

5.1.1 Contenu du stage :

- 10 leçons de minimum 1 heure en club. Ces leçons doivent être impérativement réalisées avec des groupes représentants les 4 publics cibles suivants :
  - 1 groupe de débutants de moins de 9 ans
  - 1 groupe de garçons débutants de 10 et 16 ans
  - 1 groupe de filles débutantes âgées de 10 et 16 ans
  - 1 groupe d'adultes débutants de 17 ans et plus ou des seniors

- Ces leçons doivent être réparties de la façon suivante :
  - les 2 premières sont des séances d'observation avec 2 groupes différents au choix parmi les 4. Le Maitre de stage donne les leçons. Le stagiaire analyse.
  - les 8 suivantes sont des séances d'encadrement actif. Le stagiaire donne les leçons.
    - 2 leçons avec le groupe des débutants de moins de 9 ans
    - 2 leçons avec le groupe des garçons débutants de 10 et 16 ans
    - 2 leçons avec le groupe des filles débutantes de 10 et 16 ans
    - 2 leçons avec le groupe des adultes débutants de 17 ans et plus ou des seniors

- L'ensemble des leçons doivent être réalisées sous la supervision et tutelle du Maître de stage reconnu et avalisé par l'opérateur de formation.

5.1.2 Objectifs du stage du stage :

		TAXO (1à 4)	
	Stage didactique Padel	S	SF
Macro:	**Appliquer les principes et RAA mobilisés durant les différents modules de formation**	-	**3**
Micro	Transférer ses connaissances théoriques en compétences applicables sur le terrain		3
	Appliquer les principes permettant de construire sa propre réflexion pour bénéficier de l'expérience de Maître de stage pour se forger sa propre expérience		3
	Appliquer les principes permettant de poser un regard critique sur sa pratique, après une mise en action des concepts définis en formation		3
	Appliquer les principes permettant de structurer sa réflexion au regard de sa pratique personnelle		3
	Appliquer les principes permettant de poser un regard critique sur les nouvelles compétences développées		3

5.1.3 L'accès au stage :

Le stagiaire a accès au stage seulement lorsqu'il a réussi l'ensemble des évaluations de la formation et lorsque sa convention de stage a été acceptée.

	Formes d'évaluation					
	1. *Champ des SF Comportementaux -* ***Validation lors de la participation***	***2.*** *Champ des Savoirs Evaluations "Théoriques" >* ***Epreuve E-learning***	***3.*** *Champ des Savoirs Evaluations "Théoriques" >* ***Epreuve écrite***	***4.*** *Champ des SF Techniques ou Méthodologiques >* ***Epreuve "Pratique"***	***5. Stage*** ***A. Pratique - Séances***	***B. Dossier / portfolio***
Conditions d'accès aux épreuves d'évaluation >>	*Accès aux modules et évaluations du niveau MSInitiateur après avoir validé les modules du niveau MS Animateur*				*Notification de réussite / validation 1 à 4 + documents de stage en ordre*	*Réussite de la partie pratique (A) + Respect des règles de dépôt*
	Présence aux cours (80%) et règles de bienséance	*Validation de l'évaluation 1*	*Validation des évaluations précédentes*			

5.1.4 Délai de réalisation du stage :

Le stage doit être finalisé et le portfolio/dossier de stage doit être déposé dans un délai de 4 mois maximum à dater de la proclamation des résultats des évaluations de la formation (1ère ou 2ème session). Passé ce délai, le stagiaire est automatiquement ajourné en seconde session de stage.

En cas d'échec du stage, le stagiaire qui doit alors le recommencer dispose d'un nouveau délai de 4 mois pour représenter l'ensemble du stage et déposer le portfolio/dossier de stage. Passé ce délai, le stagiaire est considéré en échec.

Rappelons que dans tous les cas, le candidat doit avoir validé l'ensemble des étapes de la formation dans un délais de 365 jours à dater du 1er jour de la session formation. En cas de non-respect, le candidat est refusé.

5.1.5 La convention de stage

Une convention de stage (en annexe) est à déposer pour présentation et proposition au responsable de la formation des cadres de l'opérateur de formation au plus tard 15 jours avant la date prévue de début du stage. Sans la validation de cette convention de stage, le stage ne peut pas débuter.

5.1.6 Assurance

Du fait de son affiliation à un club membre de la fédération de l'opérateur de formation, le stagiaire est couvert par l'assurance de la fédération.

5.1.7 Aspects financiers

Les prestations du stagiaire réalisées lors du stage par le stagiaire sont réalisées dans l'unique intention de se former sans rémunération du club.

5.2 Dossier/portfolio de stage

Tous les documents qui composent le dossier/portfolio de stages se trouvent dans les annexes (lien vers le portfolio).

Ces documents ont fait l'objet d'une validation de la part de la Commission Pédagogique Mixte.

Le dossier/portfolio de stage est remis à chaque candidat lors de la notification de la réussite de l'ensemble des évaluations de la formation. Il est constitué des documents suivants :

1. La convention de stage ;
2. Les fiches d'analyse des 2 séances d'observation à compléter par le stagiaire ;
3. Les fiches de préparation à compléter par le stagiaire, une fiche par séance ;
4. Les fiches de guidance à compléter par le MS ;
5. Le grille d'évaluation pour l'évaluation formative (à compléter par le stagiaire et le MS) et finale (à compléter par le MS) ;
6. Le rapport de stage.

Le dossier/portfolio de stage complet devra être envoyé par email par le stagiaire à la fin du stage au responsable de la formation des cadres de l'opérateur de formation, en ***un seul fichier numérique*** dans les plus brefs délais après la dernière leçon du stage et au plus tard avant la date d'échéance du stage annoncée. Seule cette procédure est acceptée.

5.3 Rapport de stage

Comme précisé au point précédent, un rapport de stage doit être réalisé et est un des éléments qui composent le dossier/portfolio de stage. Le stagiaire devra suivre et respecter le canevas imposé.

5.3.1 Plan rédactionnel du rapport de stage

- Couverture et page de garde
- Remerciements éventuels
- Table des matières

1. **Présentation du club d'accueil et de son contexte**
    - Installations
    - Membres
    - Mission, vision, valeurs …
    - Objectifs (loisirs vs compétition)
    - …
2. **Présentation des sportifs encadrés**
    - Âge, niveau …
    - Comparaison avec public cible de la formation
    - …
3. **Tâches réalisées**
    - Expérience de terrain
    - Difficultés rencontrées
    - Améliorations et adaptations réalisées
    - Gestion du/des groupes
    - …
4. **Appréciation du Maître de stage et de la relation pédagogique**
    - Présentation du MS
    - Ce qui a répondu à mes attentes
    - Ce qui a dépasser mes attentes
    - Ce qui n'a pas atteint mes attentes
    - …
5. **Apports professionnels du stage**
    - Compétences développées grâce au stage
    - Pistes d'amélioration pour continuer le développement
    - …
6. **Apports personnels du stage**

5.3.2 Exigences de mise en forme

Le rapport de stage doit être rédigé en police Calibri 11 avec un interligne simple de 1.15. Il doit contenir entre 6 et 12 pages de contenu (sans compter couverture, dos, table des matières, et annexes éventuels). Il doit suivre le plan rédactionnel imposé. Il peut contenir des illustrations, photos, schémas… mais la proportion illustrations/texte ne peut pas être supérieure à 1/3.

5.4 Règles concernant le Maître de stage

Le stage ne peut se réaliser qu'auprès d'un seul Maitre de stage qui doit être « avalisé » par l'opérateur de formation.

Une liste validée en CP Mixte et régulièrement mise à jour des Maître de stage est établie par le responsable de la formation des cadres de l'opérateur et/ou le Conseiller Pédagogique en fonction des qualifications et/ou, le cas échéant, l'expérience utile exigée des intervenants. Cette liste est communiquée au candidat lors de la transmission de l'ensemble des documents relatifs au stage (Cf. point 5.2).

Sur base de justifications formelles, le Maître de stage peut-être "imposé" au candidat, par l'opérateur de formation et/ou le Conseiller Pédagogique.

Le Maître de stage doit impérativement signer la convention de stage.

Pendant le stage, le stagiaire est placé sous la responsabilité/tutelle du Maître de Stage.

5.4.1 Qualification minimum des Maîtres de stage

- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou
- Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou
- Avoir un niveau minimum P500 chez les hommes et P300 chez les femmes.

5.4.2 Expérience utile minimum des Maîtres de stage

Le Maître de stage peut justifier une expérience d'au moins 3 ans dans l'enseignement de la discipline.

5.4.3 Remarque

La Commission Pédagogique Mixte peut toujours sur proposition argumentée de la Direction Technique de la Fédération/Ligue ou du responsable de l'opérateur de formation, désigner des Maîtres de Stage que ne respecteraient pas le niveau minimal requis de

qualification. Ils doivent dès lors être reconnus comme « experts » dans certaines matières dispensées ou pouvoir justifier une expérience professionnelle probante.

L'opérateur de formation doit être capable de faire la preuve des acquis d'expériences et d'expertise des intervenants dans le domaine de formation concerné.

5.5 Engagement/devoirs des Maîtres de stage

Le Maître de stage est libre d'accepter ou refuser le stagiaire.

Le Maître de stage qui accepte la mission doit s'engager à :

- Exercer cette fonction en accord avec l'opérateur de formation.
- Offrir des heures de cours, des programmes, des objectifs, des contenus et le public propice à l'acquisition progressive de compétences par le stagiaire et en adéquation avec les champs de qualification.
- Intégrer le stagiaire à l'équipe des moniteurs du club.
- Encadrer personnellement le stagiaire lors des 10 leçons (temps de guidance, d'observation et d'évaluation).
- Accomplir, dans les meilleurs délais, les tâches administratives à l'égard de l'opérateur de formation.
    - Compléter les 4 fiches de guidance. 1 après la première leçon de chacun des 4 groupes (Cf. 5.1.1.)
    - Analyser et compléter, avec le stagiaire, la grille d'évaluation critériée en milieu de stage. Il est question dans ce cas d'une évaluation « formative ».
    - Compléter seul en fin de stage cette grille d'évaluation critériée en fin de stage. Cette évaluation sera considérée comme l'évaluation finale. Il est question dans ce cas d'une évaluation formative.
- Dialoguer avec le responsable des formations de cadres de l'opérateur de formation, chaque fois que nécessaire.
- Accueillir la visite éventuelle d'un superviseur.
- Impliquer activement le stagiaire dans la conduite des cours faisant l'objet du stage.
- Communiquer régulièrement ses remarques et conseiller le stagiaire tant oralement que par le biais de l'évaluation écrite finale.
- Les prestations du Maître de stage sont rémunérées par l'opérateur de formation. Le Maître de stage doit émettre et adresser une facture à l'opérateur en fin de stage selon les informations qui lui seront transmises au préalable.

5.6 Endroit et niveaux de stage

- Le stage doit toujours être en adéquation parfaite avec le niveau de compétence, le public cible, le cadre d'intervention et le cadre d'autonomie et de responsabilité pour lequel le candidat a suivi une formation.
- Dans un club membre de la Ligue/fédération.
- Si le stagiaire a déjà son propre club, le stage peut être réalisé dans celui-ci.

5.7 Evaluation du stage

5.7.1 Evaluation des séances du stage

L'évaluation des séances, autrement dit de la partie pratique du stage est réalisée par le Maître de stage en 2 temps et selon 2 types d'évaluation au moyen de la grille d'évaluation critériée ci-dessous.

1. **Evaluation « formative » en milieu du stage.** Le Maître de stage analyse et complète, avec le stagiaire, la grille d'évaluation critériée.
2. **Evaluation « certificative » en fin de stage.** Le Maître de stage complète seul cette grille d'évaluation . Cette évaluation sera considérée comme l'évaluation finale.

MSIni - Grille d'évaluation pratique
CS123 Stage didactique padel

Stagiaire :	Lieu :
Maitre de stage :	Date : / /

Tâches ou compétences (et son niveau)	Critères d'évaluation			Eléments/comportements observables	Descripteurs permettant l'appréciation (En cas de problème, entourez)	Echelle d'appréciation (Entourez) NA	EVA	A	AM	Remarques / observations particulières
Appliquer les principes permettant d'animer un groupe de joueurs à l'aide de situations de jeu qui favorisent l'apprentissage par induction des habiletés générales et spécifiques au padel en toute sécurité	Savoir-faire comportementaux		1	Accueille les élèves	Proximité - Décontraction - Attention - Intérêt	1	1	1	1	
			2	Manifeste une attitude bienveillante	Sourire - Amabilité - Positivité	1	1	1	1	
			3	Manifeste une attitude respectueuse	Calme - Cordialité - Patience - Empathie	1	1	1	1	
			4	Communique verbalement avec les élèves	Fluidité - Simplicité - Acessibilité - Précision - Quantité - Tonalité	1	1	1	1	
			5	Communique non-verbalement avec les élèves	Posture - Geste - Attitude facilale - Confiance en soi	1	1	1	1	
			6	Anime une clôture, un bilan de la séance	Motivation - Positivité - Lien	1	1	1	1	
	Savoir-faire méthodologiques	Prépa écrite	7	Prépare son intervention/sa séance par écrit	Qualité - Adaptation aux élèves - Clarté - Soin - Précision	1	1	1	1	
		Echauffement	8	Anime pour créer puis entretenir un engagement physique et mental	Formulation positive - Précision - Pertinence - Efficacité	1	1	1	1	
			9	Propose des excercices/jeux favorisant le mouvement et le dynamisme	Quantitié de mouvement - Temps d'activité - Pertinence - Adaptation aux élèves	1	1	1	1	
			10	Anime et organise le passage des explications à l'activité	Précision - Efficacité - Simplicité - Rapidité	1	1	1	1	
		Partie principale technique	11	Choisit et met en place une proposition technique	Qualité - Précision - Adaptation aux élèves - Cohérence - Simplicité	2	2	2	2	
			12	Intervient pour corriger	Optimisme - Formulation positive - Fréquence - Durée - Qualité - pertinenceence	1	1	1	1	
			13	Utilise et adpte la distrubtion de balle à la main et à la raquette	Qualité - Précision - Adaptation aux élèves - Efficacité	1	1	1	1	
			14	Utilise et adapte les progressions et régressions (R0 > R+1, R+2 ou R-1, R-2)	Pertinence - Efficacité - Fréquence - Précision	1	1	1	1	
			15	Effectue des choix méthodologiques	Qualité - Précision - Adaptation aux élèves - Cohérence - Simplicité	1	1	1	1	
		Partie principale tactique	16	Choisit et met en place une proposition actique en lien avec la proposition technique	Pertinence - Précision - Adaptation aux élèves - Cohérence - Simplicité	2	2	2	2	
			17	Adapte, s'adapte et "rebondit" durant la séance	Pertinence - Précision - Adaptation aux élèves - Cohérence - Simplicité	1	1	1	1	
			18	Utilise du matériel didactique pour faciliter la réussite	Pertinence - Précision - Adaptation aux élèves - Cohérence - Simplicité	1	1	1	1	
		Jeux compétitifs	19	Met en place les jeux compétifs en assurant la relation avec la partie principale technique et tactique	Qualité - Cohérence - Adaptation aux élèves - Efficacité	2	2	2	2	
			20	Propose et anime des jeux compétitifs favorisant la motivation et la participation de tous	Qualité - Cohérence - Adaptation aux élèves - Efficacité	1	1	1	1	
			21	Propose des jeux compétitifs permettant l'engagement de tous les élèves	Durée - Intensité - Cohérence - Adaptation aux élèves	1	1	1	1	
		Sécurité	22	Est attentif à tous les aspects sécuritaires tout au long de la séance	Pertinence - Qualité - Fréquence	1	1	1	1	
					TOTAL					**/ 25** (Additionnez les pts pour chaque colonne)
					%					**%** (Multipliez le socre de chaque colonne * 4)

Résultat final	Règles pour globalisation et seuil de réussite		
	AM	Minimum 60% d' "AM" et maximum 20% de "NA"	Acquis avec une certaine Maîtrise – le candidat démontre en toutes circonstances les comportements avec le niveau de maîtrise attendu et ce, quelle que soit la situation rencontrée.
	A	Minimum 60% d' "AM" et/ou "A" et maximum 20% de "NA"	Acquis – le candidat répond adéquatement au niveau de compétence attendu. Il démontre les comportements attendus suffisamment fréquemment, rapidement, pertinemment, cohérememment, qualitativement et le candidat agit suffisamment en autonomie. Le candidat est en situation de réussite / de validation.
	EVA	+ de 40% d' "EVA" et/ou "NA" avec maximum 20% de "NA"	En Voie d'Acquisition – le candidat ne répond pas tout à fait au niveau de compétence attendu. Il démontre les comportements attendus que trop peu fréquemment ou pas de façon suffisamment rapide, pertinente, cohérente, convaincante, qualitative et/ou le candidat n'agit pas suffisamment en autonomie. Il n'est pas encore en situation de réussite / de validation.
	NA	+ de 20% de "NA"	Non Acquis – le candidat ne démontre pas du tout le niveau de compétence attendu. Trop de comportements observables ou des comportements indispensables attestent de manquements ou d'erreurs flagrantes.

Exigences minimales de réussite :

A = Acquis

Modalités en cas d'échec :

- En cas d'échec, le stagiaire a droit à une seconde session. Il doit recommencer un nouveau stage. Il dispose de 4 mois (à dater de la notification de la décision du jury de délibération) pour réaliser sa seconde session de stage.
- En cas d'échec à la 2ème session, le stagiaire devra recommencer sa formation entièrement sans pouvoir obtenir de dispense.
- Tout cas litigieux sera traité par la Commission Pédagogique Mixte.

5.7.2 Evaluation du dossier/portfolio de stage

Cette évaluation finale est réalisée par le responsable de l'opérateur de formation au moyen du tableau critérié ci-dessous et sous les conditions suivantes :

- Réussite des séances du stage selon l'évaluation du Maître de stage et
- Dépôt dans les délais impartis du dossier/portfolio (donc avec rapport) de stage complet et soigné dans un seul et unique document/fichier

RAPPORT DE STAGE						**PORTFOLIO**					
Capacité à présenter le club et son contexte et le public encadré	Capacité àanalyser les tâches réaliser	Capacité à apprécier son Maitre de stage	Capacité à analyser les apports professionnels	Capacité à analyser les apports personnels	**TOTAL**	Propreté et soin	Complet	Groupes/publics encadrés	Qualité des préparations	Contenu des séances	**TOTAL**
/4	/4	/4	/4	/4	**/20**	/2	/3	/5	/5	/5	**/20**
/40 pts **(AM – A – EVA – NA)**											

L'évaluation est effectuée sur 40 points. La note obtenue débouche sur une appréciation à l'aide de la table d'équivalence suivante :

- AM : 30 à 40 points sur 40
- A : 20 à 29 points sur 40
- EVA : 11 à 19 points sur 40
- NA : 0 à 10 points sur 40

Exigence minimale de réussite :

Dépôt dans les délais et A = Acquis

Modalités en cas d'échec :

- En cas d'échec, le stagiaire doit recommencer son rapport/portfolio de stage et le redéposer dans un délai de 30 jours après réception de ses résultats.
- En cas de nouvel échec, le candidat doit recommencer son stage sauf s'il a déjà bénéficié d'une seconde session. Dans ce cas, il est refusé.

Entretien de stage :

Sur base du dossier/portfolio de stage rentré par le stagiaire, l'opérateur de formation, peut prendre la décision de solliciter et planifier un « Entretien de stage » visant à permettre :

- de compléter des points du dossier dont la formulation ne serait pas jugée assez précise ;
- d'éclaircir les éventuelles incohérences dans la réalisation du stage tant sur le fond que sur la forme ;
- affiner l'évaluation finale du dossier/portfolio de stage.

L'entretien de stage est conduit par au moins deux personnes désignés par l'opérateur de formation parmi les formateurs et le responsable de son secteur de la formation des cadres.

Le candidat peut être accompagné par son Maître de stage.

5.8 Le superviseur

À tout moment un chargé de mission/superviseur et/ou le responsable des formations de l'opérateur de formation peu.ven.t venir effectuer une visite sur les lieux de stage. Dans ce cas, le stagiaire se doit de pouvoir lui/leur présenter le dossier de stage complété au fur et à mesure des séances.

Un superviseur est une personne expérimentée dans l'enseignement de la discipline. Il possède un titre pédagogique Adeps au minimum. C'est un représentant de l'opérateur de formation et/ou de l'AG Sport.

En fonction des lieux géographiques du stage et d'un "problème" signalé par un Maître de stage, il rend visite lors d'une séance pour comprendre la difficulté et analyser la situation. Une visite peut aussi être systématiquement organisée surtout pour constituer un état des lieux avant l'organisation d'un recyclage destiné aux Maîtres de stage.

5.9 Code de bonne conduite

- Le stagiaire doit être muni de son dossier de stage pendant toute la durée de son stage.
- Le stage s'intégrant à la vie professionnelle, le respect du secret professionnel est une règle absolue.
- Le stagiaire doit en toute circonstance tenir compte des remarques du Maitre de Stage.
- En cas de problème, le stagiaire doit en faire part directement au Maitre de stage et en analyser avec lui la nature du problème et le cas échéant, le Maitre de Stage en fait part directement au responsable des formations de l'opérateur de formation.
- Le stagiaire doit observer l'accord négocié pour son stage et tout mettre en œuvre pour la réussite de celui-ci.
- Le stagiaire doit respecter le règlement de la structure d'accueil, ses horaires de travail, son code de bonne conduite et de confidentialité.
- Le stagiaire doit communiquer au responsable de l'opérateur de formation tout changement concernant le stage.

6. REFERENTIEL « EVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITES D'EVALUATION

Ce chapitre répond à l'*Art. 39. § 1er. du décret du 03 mai 2019,* au point 6 (***La description des modalités d'évaluation***).

Le tableau montre qu'il y a 4 évaluations distinctes : 3 pour la formation et 1 pour le stage.

1. Champ des Savoir-faire comportementaux
   +
   La validation du module de formation « Une pratique en toute sécurité: les 1ers soins en milieu sportif (Module externalisé)
2. Champ des Savoirs / Épreuve «E-Learning»
3. Champ des Savoir-faire méthodologiques et techniques / épreuve pratique
4. Champ des Savoirs / Épreuve écrite
5. L'évaluation du stage.

			Formes d'évaluation						Pondération du module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus de formation
			1. Champ des SF Comportementaux - **Validation lors de la participation**	2. Champ des Savoirs Evaluations "Théoriques" > **Epreuve E-learning**	3. Champ des Savoirs Evaluations "Théoriques" > **Epreuve écrite**	4. Champ des SF Techniques ou Méthodologiques > **Epreuves "Pratiques"**	5. Stage **A. Pratique - Séances**	5. Stage **B. Dossier / portfolio**		
		Conditions d'accès aux épreuves d'évaluation >>	*Accès aux modules et évaluations du niveau MSInitiateur après avoir validé les modules du niveau MS Animateur*				*Notification de réussite / validation 1 à 4 + documents de stage en ordre*	*Réussite de la partie pratique (A) + Respect des règles de dépôt*		
			Présence aux cours (80%) et règles de bienséance	*Validation de l'évaluation 1*	*Validation des évaluations précédentes*					
Théma 1	CS011 *	Le Padel, son organisation et son histoire		V					**30%**	**10%**
	CS111	Ma formation Initiateur Padel			V				**70%**	
Thématique 2	CS021	Règles du jeu et caractéristiques de base du Padel	V		V				**10%**	**40%**
	CS022	Tactique et situations de jeu d'initiation au Padel	V		V				**10%**	
	CS023	Méthodologie de l'animation au Padel	V		V	V			**10%**	
	CS024	La construction de la séance de Padel	V		V				**10%**	
	CS025	Développement des progressions et régressions	V		V				**10%**	
	CS121	Méthodologie de l'initiation au Padel			V				**10%**	
	CS122	Ateliers de formation pratique de l'initiation au Padel				V			**20%**	
	CS123	Stage didactique Padel					V	V	**20%**	
Thématique 3	CS031	Eléments tactico-techniques de base du Padel	V		V				**20%**	**30%**
	CS131	Fondamentaux techniques au Padel			V	V			**50%**	
	CS132	Fondamentaux tactiques au Padel			V				**20%**	
	CS133	Développement des qualités motrices fondamentales			V				**10%**	
Th 4	CS041*	Dangers spécifiques à la pratique du Padel		V					**30%**	**10%**
	CS142	0								
	TP	Une pratique en toute sécurité : Premiers soins en milieu sportif	V						**70%**	
Th 5	CS051*	Charte du moniteur de Padel		V					**100%**	**10%**

Pondération par forme d'évaluation >>	0%		0%	0%	0%	0%
Exigences minimales de réussite >>	**Minimum A**	**Validation des activités en ligne selon l'ordre prévu dans le parcours / dispositif**	**Minimum "A" au total**	**Minimum "A" à chaque module**	**Minimum A**	**Minimum A**
Conséquences d'un échec	**Echec/Refus sans 2ème session**	**Pas d'accès aux évaluations 3 et 4**	**Représenter les modules en échec en seconde session**	**Représenter en seconde session les modules en échec**	**Représenter son stage en seconde session**	**Représenter son dossier / portfolio en seconde session**
Règlement des évaluations >>	**Validation de toutes les évaluations selon leurs critères et seuil de réussite respectifs ci-dessus ainsi que les délais impartis**					

6.1 Délai d'organisation des évaluations

Sauf s'il est spécifié le contraire, les éléments repris dans cette partie concernent aussi bien le niveau de formation MSAnimateur que le niveau de formation MSInitiateur.

1. Champ des Savoir-faire comportementaux (uniquement pour MSAnimateur)

Cette validation est réalisée à la fin de la formation pour les modules du niveau MSAnimateur.

Le module de formation « Une pratique en toute sécurité - Les premiers soins en milieu sportif » quant à lui peut être validé à n'importe quel moment dans le parcours mais dans tous les cas avant la fin du stage.

2. Champ des Savoirs / Épreuves « E-Learning » (uniquement pour MSAnimateur)

Cette évaluation est réalisée au cours de la formation.

Principe général des évaluations certificatives en E-Learning :

Pour les modules concernés (Cf. tableau ci-dessus), toutes les évaluations certificatives se réaliseront au sein de la plateforme LMS de l'opérateur de formation et/ou d'un opérateur tiers.

Comme expliqué dans la section « 4.0.8. Parcours de formation » de ce document, chaque candidat inscrit devra suivre un parcours personnalisé de formation. Le participant doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées sur la plateforme LMS pour réussir et valider les modules concernés.

Il pourra notamment télécharger les syllabus, suivre des vidéos, des tutoriels, divers médias qui lui permettront d'acquérir les savoirs attendus au terme du parcours de formation.

Les évaluations sont mises en place sous diverses modalités et formes, dont notamment: diverses modalités du principe « texte à trous », tous types d'appariements, photos et/ou vidéos enrichies, composition ouverte (étude de cas, situation de résolution de problème, etc.), questions à choix multiples, etc. (voir section 4.0.5)

Afin de passer à un autre module et/ou parcours le candidat devra avoir réussi les activités d'apprentissage et d'évaluation proposées. Pour les activités réalisées sur la plateforme LMS, diverses ressources d'accompagnement pédagogiques, de remédiation, de révision sont programmées.

Dès la réussite d'un module, il lui sera proposé de continuer son parcours de formation personnalisé.

3. Champ des Savoir-faire méthodologiques ou techniques / Épreuves pratiques

Cette évaluation est réalisée après la formation entre minimum 2 et 8 semaines après le dernier bloc de formation.

4. Champ des Savoirs / Épreuve écrite

Cette évaluation est réalisée après la formation entre minimum 2 et 8 semaines après le dernier bloc de formation.

Tout déplacement ou délai supplémentaire doit être motivé et justifié par l'opérateur auprès de la Commission Pédagogique Mixte.

5. L'évaluation du stage (uniquement pour MSInitiateur)

Dans un délai de 4 mois maximum à dater de la proclamation des résultats des évaluations de la formation.

Rappelons que dans tous les cas, le candidat doit avoir validé l'ensemble des étapes de la formation dans un délais de 365 jours à dater du 1er jour de la session formation. En cas de non-respect, le candidat est refusé.

6.2 Objectifs des évaluation

L'objectif de l'évaluation d'un candidat dans un champ donné est de juger son niveau de maîtrise dans :

- L'appréhension des objectifs et des finalités d'un champ donné par rapport à :
  - un module considéré de façon isolée ;
  - plusieurs modules groupés ;
  - l'ensemble d'une thématique ;
  - plusieurs thématiques groupées.
- L'utilisation et l'application des notions théoriques et pratiques reçues lors de la formation qui lui a été dispensée,
- L'utilisation et l'application des notions théoriques et pratiques jugées essentielles et indispensables par l'opérateur de formation pour lui permettre de prendre en charge de façon autonome et adéquate des individus (voir public cible) en groupe ou individuellement.

6.3 Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect

Cfr. Tableau synthèse du début du chapitre 6.

Les éléments suivants sont d'application tant pour le niveau de formation MSAnimateur que pour MSInitiateur.

1. Champ des Savoir-faire comportementaux (uniquement pour MSAnimateur)

Présences aux cours

- 80% de présences sur l'ensemble de la formation pour les cours en présentiel.
- Les présences sont prises au début de chaque module. Un retard de plus de 15 minutes est considéré comme une absence au module concerné. Les arrivées tardives sont donc comptabilisées dans le total des absences.
- Une présence passive (maladie ou blessure soudaine) est pleinement comptabilisée pour autant qu'un compte-rendu fidèle soit réalisé et remis le jour même au chargé de cours.
- L'accès aux évaluations pratiques peut être reporté si une blessure nécessite une non pratique le jour d'évaluation initialement prévu. Un certificat médical sera présenté couvrant le jour d'évaluation pratique.

Règles de bienséance

En plus des règles liées aux présences, l'accès aux évaluations est également conditionné au respect des règles de bienséances (Savoir-être enseignant en formation) dont nous relevons les points suivants de façon non limitative :

- Principes de vie en commun ;
- Politesse ;
- Acceptation de la critique ;
- Hygiène personnelle ;
- Respect des locaux, du matériel… ;
- Intégrité professionnelle ;
- Maîtrise de soi ;
- Respects des règles organisationnelles.

Conséquences d'un non-respect

Le candidat n'a pas accès à l'évaluation et doit compléter les parties manquantes lors de l'édition de formation suivante. Passé ce délais, le candidat est refusé.

2. Champs des Savoirs / Épreuves « E-Learning » (uniquement pour MSAnimateur)

Avoir validé l'épreuve du Champ des Savoir-faire comportementaux.

3. Champs des Savoirs / Épreuve écrite

La règle concernant les présences aux cours et les règles de bienséance (Cf point précédent) sont également d'application.

Pour le niveau MSAnimateur, le candidat doit au préalable avoir validé les activités E-Learning prévues dans le parcours de formation. (évaluation « 1 » dans le tableau synthèse présenté au début du chapitre 6)

Conséquences d'un non-respect

Les conséquences du non-respect de ces conditions sont :

- Une non-admission à l'épreuve pour la formation en cours.
- Un non-remboursement de la formation sauf sur demande du candidat qui peut justifier le non-respect des conditions.

Cas particuliers :

- Un candidat blessé en cours de formation peut poursuivre la formation. Si sa blessure ne lui permet pas de se soumettre aux évaluations, il n'y aura pas accès et il pourra reprendre la formation gratuitement lors de la session de formation suivante du niveau de formation concerné.
- Un candidat qui est malade en cours de formation (maladie justifiée par un certificat médical) et qui dépasse les 20 % d'absence n'aura pas accès à l'évaluation finale. Il pourra reprendre la formation gratuitement lors de la session de formation suivante du niveau de formation concerné.

4. Champ des Savoir-faire techniques et méthodologiques / Épreuves «pratiques»

Idem que pour le champ des Savoirs

5. L'évaluation du stage (Uniquement pour MS Initiateur)

L'accès au stage est conditionné aux éléments suivants :

- Réception de la notification de réussite des évaluations de la formation (Cfr. Tableau synthèse du début du chapitre 6)
- Dépôt et acceptation de la convention de stage

A. L'évaluation des séances du stage par le Maitre de stage

- Règles des présences et de bienséance

- Avoir réalisé le nombre de séances exigés

Conséquences d'un non-respect

- L'opérateur de formation refuse l'accès à l'évaluation.
- Le candidat/stagiaire doit recommencer son stage en 2ème session

B. L'évaluation du dossier/portfolio de stage

- Réussite de la partie pratique (séances)
- Dépôt du dossier/portfolio dans le respect des règles de dépôt

Conséquences d'un non-respect

- Le stagiaire doit recommencer son rapport/portfolio de stage et le redéposer dans un délai de 30 jours après réception de ses résultats.

La validation du module de formation « Une pratique en toute sécurité: les 1ers soins en milieu sportif (Module externalisé) (uniquement pour MSInitiateur)

Pas de condition d'accès particulière.

6.4 Publicité des accès aux évaluations

- Une convocation systématique des candidats admissibles aux évaluations est faite par e-mail par le biais du secrétariat de l'opérateur de formation.
- Une information systématique des candidats non admissibles aux évaluations (abandon, échec pratique, didactique, absences, …) est faite par voie officielle et écrite par le biais de l'Opérateur de formation. La justification y est mentionnée.

6.5 Publicité des modalités lors d'absences / abandon aux évaluations

- Tout candidat qui ne se présente pas à une session d'examen (1ère ou 2ème session) est considéré comme absent.
- Tout candidat absent à une évaluation doit avertir les personnes de contact de l'opérateur de formation par mail (voir section 1) en y joignant l'éventuel justificatif. Celui-ci doit parvenir dans les 2 jours maximum après l'examen.

- La légitimité du motif est appréciée par l'opérateur de formation (le certificat médical ou le certificat de décès d'un parent proche, l'impossibilité de se libérer d'une activité professionnelle – attestation de l'employeur faisant foi - sont, en tout cas, considérés comme motif légitime).
- Un seul report d'évaluation est autorisé par session d'examen.
- Le candidat qui choisit de présenter son évaluation ne peut quitter la salle d'examen avant 30 minutes.
- Un candidat arrivant en retard peut se voir refuser l'accès à l'évaluation. Dès le moment où un candidat a quitté le lieu de l'évaluation, tout autre candidat arrivant en retard après, se verra refuser l'entrée à l'évaluation.
- Tout candidat qui se verrait refuser l'entrée à l'examen serait considéré comme absent.
- Tout candidat arrivé en retard et admis à présenter l'évaluation terminera à l'heure initialement prévue. Aucun délai supplémentaire ne pourra lui être accordé.
- Une évaluation est réalisée pour toute épreuve commencée.

- Tout candidat considéré absent lors de la première session sera automatiquement ajourné en seconde session d'évaluation.
- S'il échoue en 2ème session et que son absence en 1ère session était justifiée par un cas de force majeure ou un certificat médical, il peut bénéficier d'une « 3ème session » (2ème chance de réussite).
- Cette « 3ème session » est organisée dans un délai de 6 mois maximum. Passé ce délai, l'évaluation sera reportée à la session de formation suivante du niveau de formation concerné.

- Si un candidat est considéré comme absent lors de la 2ème session, il sera refusé si cette absence n'est pas dument justifiée (cas de force majeure ou de certificat médical).
- En cas d'absence justifiée, une session d'évaluation sera organisée dans les 6 mois maximum qui suivent l'examen. En cas d'indisponibilité, l'évaluation sera reportée à la session de formation suivante du niveau de formation concerné.

6.6 Nombre de sessions d'évaluation

- Chaque candidat aura droit à deux sessions d'évaluation certificative.
- Une première session sanctionne la formation dispensée.
- Une seconde session sera organisée pour les candidats qui n'ont pas satisfait aux exigences lors de la première session. Les compétences acquises le seront définitivement. Seules les compétences non acquises feront l'objet d'une 2e session. Les matières à présenter seront actées au Procès-Verbal de délibération de la première session.

- Toute évaluation en seconde session remplace automatiquement le résultat obtenu en première session.

6.7 Contenus et exigences des évaluations

Cfr. Tableau synthèse du débit du chapitre 6.

Les contenus et les exigences sont les suivants :

1. Champ des Savoir-faire comportementaux (uniquement pour MSAnimateur)

Contenu :

Cette évaluation est commune à l'ensemble des modules de formation du niveau MSAnimateur. Elle est réalisée au moyen d'un grille critériée présentée au préalable au candidat et reprise dans les annexes de ce cahier des charges (lien vers la grille). Cette grille est composée de comportements observables et mesurables, d'une échelle de mesure de performance et de descripteurs de performance. Elle reprend des critères de SFC liés à l'apprenance, de SFC de coopération ou sociales et de SFC liés aux compétences cognitives.

Le candidat reçoit une appréciation reflétant le niveau atteint dans les résultats attendus de comportement débouchant sur une globalisation en 4 niveaux (Cfr. grille d'évaluation)

- NA : Non Acquis – le candidat n'a pas développé la compétence attendue. Plusieurs comportements observables attestent de manquements.
- EVA : En Voie d'Acquisition – le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. Les comportements attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
- A : Acquis – le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation
- AM : Acquis avec une certaine Maîtrise – le candidat peut toujours démontrer les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite :

A : Acquis

Conséquences d'un échec :

Le candidat est refusé sans possibilité de seconde session

2. Champs des Savoirs / Épreuves « E-Learning » (uniquement pour MSAnimateur)

Contenu :

Les évaluations sont mises en place sous diverses modalités et formes, dont notamment: diverses modalités du principe « texte à trous », tous types d'appariements, photos et/ou vidéos enrichies, composition ouverte (étude de cas, situation de résolution de problème, etc.), questions à choix multiples, etc.

Le participant doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées sur la plateforme LMS pour réussir et valider chaque module et l'ensemble des modules concernés.

Exigence minimale de réussite :

« Validation » de tous les modules concernés (Cf. tableau synthèse des évaluations).

Conséquences d'un échec :

Pas d'accès à la suite de la formation.

3. Champ des Savoir-faire méthodologiques et techniques / Épreuves pratiques

Contenu :

Cette épreuve pratique concerne le module CS023 pour le niveau MSAnimateur et CS122, CS131 pour le niveau MSInitiateur.

Chaque module possède son évaluation distincte.

Pour chacune, le candidat reçoit une appréciation reflétant le niveau atteint dans les résultats attendus d'apprentissage réalisée au moyen de la grille critériée présentée au préalable au candidat et qui se trouve sous la fiche descriptives de chacun des modules concernés. Cette grille est composée de comportements observables et mesurables, d'une échelle de mesure de performance et de descripteurs de performance permettant de déboucher sur une globalisation en 4 niveaux qui sont les suivants:

- NA : Non Acquis – Le candidat n'a pas développé la compétence attendue. De trop nombreux comportements observables attestent de manquements.
- EVA : En Voie d'Acquisition – Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. Les comportements attendus ne sont que trop peu fréquemment mis en œuvre. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- A : Acquis – Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- AM : Acquis avec une certaine Maîtrise – Le candidat peut toujours démontrer les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Les protocoles des épreuves sont explicités sur ces grilles d'évaluation.

Exigence minimale de réussite :

A : Acquis à chaque module

Conséquences d'un échec :

Représenter en seconde session les modules en échec

4. Champ des Savoirs / Evaluation théorique - Épreuve écrite

Contenu :

Cette évaluation fait partie de l'évaluation certificative des "Savoirs" (niveau : Savoirs déclaratifs et procéduraux) et concerne les modules CS021, CS022, CS023, CS024, CS025, CS031 pour le niveau MSAnimateur et CS111, CS121, CS131, CS132 et CS133 pour le niveau MSInitiateur. Cette évaluation s'effectue par le biais de questions ouvertes.

Tant pour chaque module isolé que pour le total de l'épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" ci-dessous est d'application:

- 25 % ou moins = NA - Non acquis - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- De 26 à 49 % = EVA - En voie d'acquisition - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- De 50 à 74 % = A - Acquis - Le candidat a développé adéquatement les connaissances attendues. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- 75 % ou plus = AM - Acquis avec maîtrise - Le candidat a développé les connaissances au-delà du niveau attendu. Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite :

A : Acquis au total de l'épreuve

Conséquences d'un échec :

Représenter en seconde session les modules en échec

5. L'évaluation du stage

Se référer au chapitre 5 de ce cahier des charges : REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES OU PEDAGOGIQUES

6.8 Formes, types et durées des évaluations

Ces éléments relatifs aux évaluations sont clairement identifiés et renseignés sur chaque fiche ECTS/module reprises au point 4. (REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPECIFIQUES).

6.9 Règlementation des évaluations

Comme expliqué dans le point 6.7, et comme l'illustre le tableau synthèse des évaluations présenté au début de cette section 6 et duquel vous trouverez une extraction ci-dessous, le candidat doit valider toutes les évaluations selon leurs critères et seuil de réussite fixés.

	Formes d'évaluation					
	1. *Champ des SF Comportementaux -* ***Validation lors de la participation***	***2.*** *Champ des Savoirs Evaluations "Théoriques" >* ***Epreuve E-learning***	***3.*** *Champ des Savoirs Evaluations "Théoriques" >* ***Epreuve écrite***	***4.*** *Champ des SF Techniques ou Méthodologiques >* ***Epreuves "Pratiques"***	***5. Stage***	
					A. Pratique - Séances	***B. Dossier / portfolio***
Exigences minimales de réussite >>	**Minimum A**	**Validation des activités en ligne selon l'ordre prévu dans le parcours / dispositif**	**Minimum "A" au total**	**Minimum "A" à chaque module**	**Minimum A**	**Minimum A**
Conséquences d'un échec	**Echec/Refus sans 2ème session**	**Pas d'accès aux évaluations 3 et 4**	**Représenter les modules en échec en seconde session**	**Représenter en seconde session les modules en échec**	**Représenter son stage en seconde session**	**Représenter son dossier / portfolio en seconde session**
Règlement des évaluations >>	**Validation de toutes les évaluations selon leurs critères et seuil de réussite respectifs ci-dessus ainsi que les délais impartis**					

Chaque candidat ayant accès aux sessions d'évaluation sera systématiquement délibéré.

Une première session sanctionne la formation dispensée.

Une seconde session sera organisée pour les candidats qui n'ont pas satisfait aux exigences lors de la première session. Les matières à présenter seront actées au Procès-Verbal de délibération de la première session

6.10 Constitution du jury d'évaluation

Pour chaque session d'évaluation, un jury d'évaluation est constitué d'un président de jury désigné parmi les membres présents et de chargés de cours de la session concernée. Le nombre minimum est de 2.

Un membre désigné par l'opérateur de formation peut également participer à la délibération en qualité d'observateur (sans voix délibérative).

Ce jury sera reconnu par la Commission Pédagogique Mixte.

Un Président de Jury doit être clairement identifié et un secrétaire représentant l'organisme de formation sera désigné par les membres du jury d'évaluation.

Le jury d'évaluation connaît parfaitement les modalités d'organisation des épreuves et les compétences minimales à atteindre par les candidats. Il peut donc respecter les mêmes exigences d'évaluation pour tous les candidats.

Le Conseiller Pédagogique et/ou les Conseillers en formation de cadres de la DG Sport de la Fédération Wallonie - Bruxelles peuvent faire partie du jury sur simple demande de leur part.

6.11 Décisions et délibérations du jury d'évaluation (Procès-Verbal)

Sur base des évaluations obtenues par le candidat aux différentes épreuves, le Président du jury aura une voix prépondérante en cas d'égalité lors d'un vote pour toute décision de délibération.

Un secrétaire représentant l'organisme de formation sera désigné par les membres du jury d'évaluation.

Pour rappel, chaque candidat ayant accès aux sessions d'évaluation sera systématiquement délibéré.

Toutes les décisions du jury seront actées et motivées dans un Procès-Verbal (PV) de délibération et conservé sous format informatique par le secrétariat de l'opérateur de formation.

Ce PV sera signé par le président du jury. Il sera envoyé à l'AG Sport (document scanné et uploadé sur la plateforme de gestion des cours spécifiques) en même temps que les résultats des évaluations (documents électroniques).

6.12 Validité des évaluations

Tant pour le niveau de formation MSAnimateur que MSInitiateur, à condition de recommencer la formation dans les 2 éditions (cycles) de formation organisées qui suivent la signification du refus, un candidat refusé peut obtenir des dispenses pour les évaluations

pour lesquelles il a atteint les exigences minimales de réussite. Passé ce délai, il doit dans tous les cas recommencer la formation complète.

Ce point n'est plus d'application en cas de modification notoire des contenus de formation. Autrement dit, dès qu'un module ou une thématique fait l'objet d'une réécriture avec des modifications et évolutions significatives, la durée de validité est suspendue.

Tout litige concernant cette règle par un candidat sera étudié de façon individualisée par la Commission Pédagogique Mixte (CPM) qui prendra, in fine et souverainement, une décision.

6.13 Motivation du résultat en délibération

Tout résultat de session est obligatoirement motivé par une phrase qui correspond à la délibération du jury d'évaluation. Les matières et épreuves que le candidat en échec devra représenter en seconde session en cas d'ajournement sont clairement mentionnées.

Les phrases et codes de délibération correspondant au résultat obtenu en délibération se trouvent ci-dessous.

6.13.1 Motivation du résultat pour MS Animateur

Délibération en première session

Motivation		Code	X
Réussite de plein droit en 1ère session car >>	Validation de toutes les évaluations selon leurs critères et seuil de réussite respectifs	Réu.1.1	
Ajournement en 2ème session car >>	Non satisfaction à une ou plusieurs évaluations selon leurs critères et seuil de réussite respectifs	A.1.1	
	Absence ou arrivée tardive ou départ prématuré non averti et/ou justifié à une évaluation en première session	A.1.2	
Refus car >>	Règles de bienséance non respectées ou comportement inapproprié	Ref.1.1	
	Non satisfaction à l'évaluation des Savoir-faire comportementaux	Ref.1.2	
	Règles concernant les présences non respectées	Ref.1.3	
	Absence ou arrivée tardive, départs prématurés répétés non tolérés	Ref.1.4	
	Fraude à l'évaluation. Pas de deuxième session octroyée. Une année de suspension	Ref.1.5	
	Dépassement des délais impartis pour réaliser l'ensemble de la formation	Ref.1.6	
	Abandon de la formation	Ref.1.7	

Délibération en deuxième session

Motivation		Code	X
Réussite de plein droit en 2ème session car >>	Validation de toutes les évaluations selon leurs critères et seuil de réussite respectifs	Réu.2.1	
Refus car >>	Non satisfaction à une ou plusieurs évaluation de la formation en 2ème session selon leurs critères et seuil de réussite respectifs	Ref.2.1	
	Règles de bienséance non respectées ou comportement inapproprié	Ref.2.2	
	Règles concernant les présences non respectées	Ref.2.3	
	Absence ou arrivée tardive non avertie et/ou justifiée à l'évaluation en deuxième session	Ref.2.4	
	Départ prématuré non toléré, non justifié et non averti à une évaluation	Ref.2.5	
	Fraude à l'évaluation. Une année de suspension	Ref.2.6	
	Dépassement des délais impartis pour réaliser l'ensemble de la formation	Ref.2.7	
	Abandon de la formation	Ref.2.8	

6.13.2 Motivation du résultat de la formation pour MS Initiateur

Délibération en première session (avant le stage)

Motivation		Code	X
Réussite de plein droit car >>	Validation de toutes les évaluations selon leurs critères et seuil de réussite respectifs > Accès au stage	Réu.1.1	
Ajournement en 2ème session sans avoir accès au stage car >>	Non satisfaction à une ou plusieurs évaluations selon leurs critères et seuil de réussite respectifs	A.1.1	
	Absence ou arrivée tardive ou départ prématuré non averti et/ou justifié à une évaluation en première session	A.1.2	
Refus car >>	Règles de bienséance non respectées ou comportement inapproprié	Ref.1.1	
	Règles concernant les présences non respectées	Ref.1.2	
	Absence ou arrivée tardive, départs prématurées répétés non tolérés	Ref.1.3	
	Dépassement des délais impartis pour réaliser l'ensemble de la formation	Ref.1.4	
	Abandon de la formation	Ref.1.5	
	Fraude à l'évaluation. Pas de deuxième session octroyée. Une année de suspension	Ref.1.6	

Délibération en deuxième session (avant le stage)

Motivation		Code	X
Réussite de plein droit car >>	Validation de toutes les évaluations selon leurs critères et seuil de réussite respectifs > Accès au stage	Réu.2.1	
Refus	Non satisfaction à une ou plusieurs évaluation de la formation en 2ème session selon leurs critères et seuil de réussite respectifs	Ref.2.1	
	Règles de bienséance non respectées ou comportement inapproprié	Ref.2.2	
	Règles concernant les présences non respectées	Ref.2.3	
	Absence ou arrivée tardive, départs prématurées répétés non tolérés	Ref.2.4	
	Dépassement des délais impartis pour réaliser l'ensemble de la formation	Ref.2.5	
	Abandon de la formation	Ref.2.6	

6.13.3 Motivation du résultat du stage pour MS Initiateur

Délibération du stage en première session

Motivation		Code	X
Réussite de plein droit du stage en 1ère session car >>	« A » ou « AM » à l'évaluation du stage et du dossier/portfolio	Réu.3.1	
Ajournement en deuxième session car >>	« EVA » ou « NA » à l'évaluation du stage et/ou au Dossier/portfolio de stage	A.3.1	
	Délais de réalisation du stage dépassés	A.3.2	
Refus car >>	Règles de bienséance non respectées ou comportement inapproprié lors du stage	Ref.3.1	
	Abandon du stage	Ref.3.2	

Délibération du stage en deuxième session

Motivation		Code	X
Réussite de plein droit en 2ème session car >>	« A » ou « AM » à l'évaluation du stage et du dossier/portfolio en 2ème session	Réu.4.1	
Refus car >>	« EVA » ou « NA » à l'évaluation du stage et/ou du dossier/portfolio de stage en 2ème session	Ref.4.1	
	Règles de bienséance non respectées ou comportement inapproprié lors du stage	Ref.4.2	
	Abandon du stage	Ref.4.3	

6.14 Procédure de communication des résultats auprès de l'AG Sport

Pour que les parcours de formation soient homologués / certifiés par l'octroi d'un brevet de l'AG Sport, une procédure stricte doit être scrupuleusement respectée.

Cette dernière se déroulera via notamment le programme informatique « Gestion de cours » (COFED) lorsque l'édition de formation a été administrativement introduite par ce biais.

L'outil « Gestion de cours » (COFED) est une application web, gérée par l'Administration Générale du Sport (ADEPS). Elle permet aux fédérations sportives et aux opérateurs de formations de communiquer entre autres la liste des candidats qui suivent une formation dans le but d'obtenir un brevet Adeps.

Ce programme automatise entièrement le transfert des coordonnées administratives au sein de la base de données des brevetés de l'Administration et de là les frais administratifs de l'ensemble de la procédure à s'acquitter. Il permet aussi un certain suivi pédagogique du parcours de formation desdits candidats.

Après avoir satisfait à l'ensemble des différentes étapes de son cursus de formation, chaque candidat potentiellement homologable sera soumis à validation par l'opérateur de formation auprès de l'AG Sport.

In fine, si les validations pédagogiques et administratives sont aussi validées par l'Administration, un brevet homologué / certifié est alors envoyé à chaque lauréat officialisant ainsi le niveau acquis.

6.15 Procédure de communication des résultats aux candidats

Le résultat de l'évaluation est envoyé par mail à chaque candidat ou par courrier postal normalisé. Un délai de 10 jours ouvrables est considéré comme raisonnable.

Cette publicité des résultats contient :

- La phrase de délibération du jury.
- Le détail des appréciations pour chaque évaluation ainsi que la globalisation.
- Le (les) contenu(s) de formation qui doit (doivent) éventuellement être représenté(s).
- La date de la seconde session ou le planning des épreuves de seconde session.
- La date limite pour introduire un recours contre la décision du jury

6.16 Recours et procédures

Tout candidat qui estime que les dispositions du présent cahier des charges n'ont pas été respectées lors des inscriptions aux examens, examens et délibérations, excepté l'appréciation souveraine du jury[10] et de chacun de ses membres sur les notes individuelles attribuées au candidat et le résultat global obtenu par celui-ci, peut exercer un recours à l'encontre des résultats de la délibération en première session (uniquement en cas de refus d'accès à une seconde session) ou en seconde session.

Le candidat peut donc formuler un recours motivé auprès de l'opérateur de formation selon les modalités suivantes.

Avant tout recours, le candidat peut solliciter une consultation de son examen. En aucun cas, il ne pourra emporter une copie de son examen, ni en prendre des photos, ni emporter des notes, ni solliciter une copie des corrigés des questionnaires. Il pourra solliciter la consultation des notes écrites du jury s'il s'agit d'une évaluation orale, et ce conformément au décret du 22 décembre 1994 relatif à la publicité de l'administration. Il peut également demander des informations complémentaires concernant ses évaluations.

Cette consultation ne pourra se réaliser qu'après une prise de rendez-vous formalisé avec l'opérateur de formation.

[10] La décision prise par le jury dans le cadre de la délibération ne constitue une irrégularité pouvant fonder le recours. Toute erreur matérielle incontestable constatée après les délibérations est corrigée. Si nécessaire, le jury est convoqué à nouveau et une nouvelle délibération est organisée. Plus aucune erreur ne peut être corrigée au-delà de 60 jours calendrier après la date d'envoi des résultats et des cotes aux candidats.

Lors de l'envoi des résultats à chaque candidat, la procédure de recours est explicitée, ainsi que les coordonnées de la personne de contact et l'adresse à laquelle le recours doit être adressé.

Les candidats disposent d'un délai de 5 jours ouvrables après la date d'envoi des résultats pour introduire un recours. La date d'envoi de la décision est comprise dans le délai. La date butoir pour un recours est indiquée de manière précise au sein de la lettre de résultat. Au-delà de la date limite, le recours sera jugé non recevable.

Ce recours doit être envoyé par lettre recommandée à l'adresse du siège de l'opérateur de formation, à la personne de contact ci-avant visée. Celle-ci assurera le suivi du dossier.

Dès réception de la lettre recommandée du candidat, la chambre de recours instituée au sein de la Commission Pédagogique Mixte (AG Sport et opérateur de formation) dispose de 30 jours ouvrables pour examiner le recours et communiquer par courrier ou courriel sa décision définitive et non contestable au candidat.

Une chambre de recours est composée de 4 personnes avec voix délibérative :

- un membre de la fédération ou association consultée pour la rédaction du cahier des charges siégeant à la Commission Pédagogique Mixte. Ce dernier assure le secrétariat de la Chambre de recours.
- le Directeur Technique de l'opérateur de formation ou, à défaut, son représentant.
- un représentant de l'Administration Générale du Sport. Ce dernier assure la présidence de la Chambre de recours.
- le Conseiller Pédagogique ADEPS compétent ou son représentant de l'Administration Générale du Sport.

En cas d'égalité lors d'un vote, la voix du président de la chambre de recours est prépondérante.

A son initiative, la chambre de recours peut être amenée à rencontrer et inviter toute personne qu'elle juge utile afin de prendre la meilleure décision qui soit.

La chambre de recours est compétente pour étudier tout litige sur les résultats mais aussi tous ceux se présentant durant la session d'évaluation, et ce sur base du dossier du candidat (fiches de préparation et d'évaluation de l'examen pratique, travaux rentrés, rapport des chargés de cours, …).

7. CONDITIONS DE DISPENSES/D'EQUIVALENCES DE DIPLÔMES (Belgique ou étranger)

Ce chapitre répond à l'*Art. 39. § 1er. du décret du 03 mai 2019,* au point 7 (***Les conditions de dispenses de diplômes***).

L'AG Sport peut accorder d'éventuelles dispenses totales ou partielles en fonction de nombreux cas ou situations.

La VAF (Valorisation des Acquis de Formation) et la VAE (Valorisation des Acquis de l'Expérience) permettent d'obtenir un diplôme/brevet/certification correspondant à un parcours de formation et/ou son expérience professionnelle. Les compétences acquises au fil des années peuvent être ainsi valorisées au même titre que si le candidat les avait acquises par une formation équivalente.

Ces termes VAE et VAF sont reprises sous l'acronyme « VAFE ».

Ces équivalences et/ou dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de formations, de brevets ou diplômes belges ou étrangers, … Chaque situation est examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

Le principe général de cette « VAFE » permet la comparaison, via une procédure standardisée, entre des résultats d'acquis de formation / d'apprentissage ou les résultats d'acquis d'expériences et des résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier.

7.1 Conformité du dossier administratif VAFE à introduire

Afin d'introduire une demande de dispense en bonne et due forme, une procédure type et normalisée est prévue distinctement pour une procédure VAF et VAE.

Seuls les dossiers répondant à ces exigences seront pris en considération et pourront être admis à l'instruction et à l'analyse. L'envoi de tout autre document ou si la demande n'est pas adéquatement complétée ne pourra donc permettre une analyse du dossier. **La demande sera donc d'office refusée.**

Des critères de recevabilité sont également établis et notamment en référence aux prérequis de la formation (âge, expérience, pas de suspension fédérale, …) mais aussi les dispositions langagières minimales correspondant aux cahiers des charges ad hoc (généraux et spécifiques).

Un dossier ne peut être introduit si une demande de VAFE a déjà été traitée par une autre instance (principe « Crossborder »). Le demandeur doit donc explicitement indiquer si une

VAFE a déjà été introduite via un autre organisme ou instance ainsi que le résultat de celle-ci.

7.2 Valorisation des Acquis de Formation (VAF)

7.2.1 Base / recevabilité de la demande de VAF

Une demande de VAF ne peut être introduite et recevable que sur base :

- d'une certification[11] en rapport étroit avec les contenus visés (diplôme, brevet, certificat, attestation, etc.) validée par un processus d'évaluation détaillée du parcours de formation par un opérateur / une institution / un organisme public d'un pays de l'UE. Les dossiers émanant d'un pays hors de l'UE pourront faire l'objet d'une analyse particulière. Les certifications devront néanmoins avoir été validées par le biais d'un opérateur / une institution / un organisme public.
- d'un dossier conforme aux exigences de fond et de forme fixées par le Service Formation de Cadres de l'Administration Générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un dossier distinct pour chaque partie du cursus de formation doit être introduit auprès de l'opérateur de formation.
- d'une connaissance langagière du français adaptée au profil de fonction et de compétence qu'exige la fonction de Moniteur Sportif en rapport avec les exigences énoncées au sein du cahier des charges des cours généraux du niveau concerné.

7.2.2 Eléments à présenter pour une VAF

- Compléter adéquatement et signer un document formaté s'intitulant « Formulaire de demande de VAF »

[11] La certification est le résultat formel d'un processus d'évaluation et de validation obtenu lorsqu'une autorité compétente (publique dans le cadre du dispositif des formations de l'AG Sport) établit qu'un individu possède au terme d'un processus d'éducation et de formation les acquis correspondant à une norme donnée. (Sur base d'une recommandation du parlement européen et du conseil du 23/04/2008 établissant le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie)

FORMULAIRE DE DEMANDE DE « VAF »

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom : …… Prénom : ……

Date de naissance : …… Nationalité : ……

Adresse : ……

Code postal : …… Localité : ……

Pays : ……

Tél. : …… GSM : ……

E-Mail : ……

Niveau de moniteur sportif pour lequel la dispense est demandée :

☐ Animateur ☐ Initiateur ☐ Éducateur ☐ Entraîneur

Déclaration sur l'honneur[12]

Je soussigné déclare sur l'honneur que toutes les informations fournies sont exactes et je m'engage également à fournir sur demande toute information jugée nécessaire par la Commission Pédagogique.

Fait à le …/…/… Signature

Espace (ci-dessous) réservé à la Commission Pédagogique Mixte

Dossier complet reçu le …/…/… Numéro de dossier[13] : VAF……..

Conserver ce numéro et de le rappeler lors de toute correspondance.

Décision : ☐ Défavorable ☐ Favorable ☐ Partiellement favorable

Dispenses et justification :

Date de la décision : …/…/… Limite de validité de la décision : …/…/… Signataire :

[12]La loi punit quiconque se rendant coupable de fausses déclarations.
[13] Numéro à utiliser lors de toute correspondance future avec le secrétariat de l'opérateur de formation concernant votre demande

FORMATIONS EN LIEN AVEC LES MODULES VISÉS (EN COMMENÇANT PAR LA PLUS RÉCENTE)							
Code et nom du module pour lequel une dispense est sollicitée	Nom de l'organisme ayant délivré la « certification »[14]	Intitulé du module / du cours[15]	Connaissances / compétences développées	Résultats d'Acquis d'Apprentissages (descripteurs de connaissances et/ou de compétences)	Volume horaire (présentiel - non présentiel)	Forme d'évaluation et note obtenue	Docs annexés*
CS111_....							
CS131_.....							
CS124_...							

- Documents officiels en pièces-jointes au tableau formaté : brevets, diplômes, etc. ainsi que tout document en relation avec l'équivalence ou les dispenses demandées.
- Des copies (certifiées conformes au besoin peuvent être sollicitées) de ces brevets et diplômes doivent impérativement figurer en pièces-jointes au tableau formaté.
- Au sein du dossier constitué, le demandeur doit remettre, si possible, le cahier des charges des formations suivies.
- Ce cahier des charges ou tout autre document développera les contenus de formation, les volumes horaires pour chaque cours, les modalités des évaluations, les évaluations obtenues, etc. Ces dernières feront l'objet d'une attention particulière.
- Des évaluations objectives et justifiées par cours ou par module sont indispensables afin de permettre une analyse des plus objectives.
- Pour les candidats non francophones, il y a lieu d'ajouter la traduction en français des documents (au besoin une traduction certifiée peut-être exigée).
- Les documents transmis doivent explicitement faire la preuve du niveau de compétence du demandeur.

[14] Pour chaque diplôme renseigné, annexer une copie de celui-ci
[15] Pour chaque unité de formation renseignée, fournir un document officiel de l'organisme reprenant au minimum, les modalités d'évaluation, note obtenue, volume horaire, connaissances et compétences développées, les RAA…)

- Au besoin des compléments d'informations peuvent toujours être sollicités par l'Administration Générale du Sport et/ou l'opérateur délégataire.

7.3 Valorisation des Acquis d'Expériences (VAE)

7.3.1 Base / recevabilité de la demande de VAFE

Une demande de VAE ne peut être introduite et recevable que sur base :

- d'expériences pratiques avérées d'un minimum de 500h de mission en tant que Moniteur Sportif en étroite relation avec le champ de compétences visées (profil de fonction, public cible, cadre d'intervention, …). Une expérience avérée, même très importante, pourrait ne pas dispenser le/la candidat.e de devoir participer à un/des modules de formation et/ou d'une forme d'évaluation.
- d'un dossier conforme aux exigences de fond et de forme fixées par le Service Formation de cadres de l'Administration Générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un dossier distinct pour chaque partie du cursus de formation doit être introduit auprès de l'opérateur de formation.

7.3.2 Eléments à présenter pour une VAF

- Compléter adéquatement et signer un document formaté s'intitulant « Formulaire de demande de VAE »

FORMULAIRE DE DEMANDE DE « *VAE* »

Nom : …… Prénom : ……

Date de naissance : …… Nationalité : ……

Adresse : ……

Code postal : …… Localité : ……

Pays : ……

Tél. : …… GSM : ……

E-Mail : ……

Niveau de moniteur sportif pour lequel la dispense est demandée :

☐ Animateur ☐ Initiateur ☐ Éducateur ☐ Entraîneur

Déclaration sur l'honneur[16]

Je soussigné déclare sur l'honneur que toutes les informations fournies sont exactes et je m'engage également à fournir sur demande toute information jugée nécessaire par la Commission Pédagogique.

Fait à le …/…/…. Signature

Espace (ci-dessous) réservé à la Commission Pédagogique Mixte

Dossier complet reçu le …/…/… Numéro de dossier[17] : VAE……

Conserver ce numéro et de le rappeler lors de toute correspondance.

Décision : ☐ Défavorable ☐ Favorable ☐ Partiellement favorable

Dispenses et justification :

Date de la décision : …/…/… Limite de validité de la décision : …/…/…

Signataire :

[16] La loi punit quiconque se rendant coupable de fausses déclarations.

[17] Numéro à utiliser lors de toute correspondance future avec le secrétariat de l'opérateur de formation concernant votre demande

EXPÉRIENCES EN LIEN AVEC LES MODULES VISÉS (EN COMMENÇANT PAR LA PLUS RÉCENTE)									
Expérience n°	En lien avec le(s) module(s) – code et nom du/des modules (niveau encadrement – fonction)	Nom et lieu de la structure dans laquelle les activités ont été exercées + Nom et coordonnées du (des) responsable(s)	Secteur d'activité de la structure	Période de l'activité (Date de début – date de fin)	Nombre d'hrs d'expérience pouvant être justifiées	Principales fonctions / activités exercées en rapport avec le(s) module(s) visé(s)	Connaissances / compétences développées lors de ces principales fonctions / activités	Expériences pouvant être « certifiées » par une autorité publique, un pair breveté, … Si oui, précisez	Docs annexés *
1	CS111_…								
2	CS131_…								
3	CS121_…								

- Les documents transmis doivent explicitement faire la preuve du niveau de compétences du demandeur
- Au besoin des compléments d'informations peuvent toujours être sollicités par l'Administration Générale du Sport et/ou l'opérateur délégataire.

7.4 Entretien de VAFE

Sur base d'un dossier jugé recevable, la Commission Pédagogique Mixte, peut planifier un entretien de ''VAFE''.

L'entretien de VAFE doit permettre :

- de compléter des points du dossier VAFE dont la formulation ne serait pas jugée assez précise par la Commission Pédagogique Mixte ;
- de comparer les résultats d'acquis de formation/d'expériences avec les résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier VAFE ;
- de vérifier les résultats d'acquis de formation/d'expériences sur base des résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de

compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier VAFE.

L'entretien VAFE est conduit par au moins deux membres de la Commission Pédagogique Mixte.

Le candidat ne peut être accompagné par une tierce personne lors de l'entretien de VAFE

7.5 Frais de procédure pour une VAFE

Le traitement des dossiers VAFE est soumis au paiement d'un montant de 15€ forfaitaire pour les frais de gestion de dossier. Ce montant sera également pris en considération dans le montant à payer pour la formation qui lui-même sera adapté en fonction des dispenses obtenues et donc des modules à valider.

7.6 Procédures administratives (Où, comment et quand envoyer le dossier ?)

7.6.1 Où envoyer le dossier VAF ?

Le lieu d'introduction d'une VAFE spécifique doit se réaliser auprès de l'opérateur délégataire de formation. Le responsable des formations de cadres accusera la réception de celui-ci et en assurera le suivi. (Voir point 1 du cahier des charges)

7.6.2 Comment envoyer le dossier VAF ?

- Le dossier du demandeur doit être conçu en version électronique téléchargeable et imprimable.
- Le dossier sera envoyé par mail au responsable des formations de cadres de l'opérateur de formation en y scannant tous les éléments constitutifs. Le dossier peut aussi être envoyé par courrier simple.
- Le dossier envoyé doit-être complet et envoyé en un seul « bloc ».

Seule cette procédure dûment réalisée fait foi pour une demande de dispense(s) totale(s) ou partielle(s). L'envoi de tout autre document ou si la demande n'est pas adéquatement complétée ne pourra permettre une analyse du dossier de demande par la Commission Pédagogique Mixte. Le dossier sera alors jugé irrecevable et ne sera pas traité.

7.6.3 Quand solliciter un dossier VAFE ?

Les demandes de VAFE peuvent être introduites toute l'année. Toutefois, pour des raisons organisationnelles et pratico-pratiques, l'opérateur de formation se réserve le droit de la traiter en fonction d'un calendrier fixé en fonction des disponibilités des personnes composant la Commission Pédagogique Mixte. Sauf s'il n'y a pas de demandes particulières, celle-ci se réunira au minimum une fois par an.

7.7 Analyse concernant la demande de VAFE

Pour rappel, ces équivalences et/ou dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de formations, de brevets ou diplômes belges ou étrangers, … Chaque situation est examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

L'analyse et les décisions par rapport à une VAFE sont réalisées par la Commission Pédagogique Mixte.

La Commission Pédagogique Mixte est une Commission de consultation et d'avis auprès de l'Administration Générale du Sport, des fédérations ou associations sportives désignées comme opérateurs délégataires de formations de cadres.

La Commission Pédagogique est composée de représentants de l'opérateur de formation délégataire et de représentants de l'administration et/ou d'autres opérateurs.

Cette commission d'avis porte essentiellement sur la formation des cadres dans la ou les disciplines concernées et plus particulièrement pour chaque type et chaque niveau de formation avec comme référence le cahier des charges / référentiel de formation ad hoc.

Le délai de traitement du dossier est fixé raisonnablement à 20 jours ouvrables (30 jours pour MSTrain). Tout dépassement de ce délai est communiqué à la personne demandeuse. Cela n'octroi pas un droit automatique à la VAFE.

7.8 Décisions concernant la demande de VAFE

Sur base d'un dossier jugé recevable (cf. prescrits explicités ci-dessus), toute décision, positive ou non, sera communiquée à la personne demandeuse.

La décision de VAFE peut être totalement favorable, partiellement favorable ou défavorable.

Cette décision est explicitée et motivée. Notamment si une décision a été prise en ce qui concerne l'imposition d'évaluations intégrées ou non.

Dès lors, au sein de la décision sera décliné les compétences recherchées mais aussi comment la personne demandeuse sera potentiellement évaluée en rapport avec le référentiel de formation ad hoc.

La décision concernant la demande de VAFE ne mettra pas en doute les formations suivies, ni les diplômes obtenus. La procédure permet la mise en place d'un processus de vérification des compétences du demandeur.

Si le demandeur n'est pas en accord avec la décision exprimée il peut formuler un recours motivé et argumenté auprès de la Commission Pédagogique Mixte aux mêmes conditions que celles énoncées au chapitre (voir section 6) concernant les recours et procédures afin de solliciter une nouvelle analyse de son dossier.

7.9 Valorisation des anciennes formations spécifiques Adeps

7.9.1 Cours généraux :

En ce qui concerne les cours généraux et ce afin de standardiser des VAF une liste de dispense par niveau a été publiée. Elle reprend les dispenses possibles pour les ''anciens'' cours généraux, les bacheliers en Education Physique,…

Ces informations sont présentes sur le site de l'ADEPS (www.sport-adeps.be).

7.9.2 Cours spécifiques :

Des dispenses automatiques peuvent être octroyées aux personnes détentrices de certains diplômes/certificats/brevets. Des parcours de formation continuée pour ces personnes est donc clairement identifiable comme synthétisé dans le tableau ci-dessous.

Etant donné qu'il est question d'une nouvelle formation spécifique, il y a fort logiquement aucune comparaison possible par rapport à d'anciennes formations.

Synthèse des diplômes, brevets, certifications (Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique) donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

	Code et intitulé du module. En orange, les modules de la formation MSAnimateur		*Titres et qualifications*	*Année de délivrance*	MS Animateur Tennis 2013 et après	
					Déjà validé	A valider
Théma 1	CS011 *	Le Padel, son organisation et son histoire	Aucune dispense de plein droit	-		√
	CS111	Ma formation Initiateur Padel	Aucune dispense de plein droit	-		√
Thématique 2	CS021	Règles du jeu et caractéristiques de base du Padel	Aucune dispense de plein droit	-		√
	CS022	Tactique et situations de jeu d'initiation au Padel	Aucune dispense de plein droit	-		√
	CS023	Méthodologie de l'animation au Padel	Aucune dispense de plein droit	-		√
	CS024	La construction de la séance de Padel	Aucune dispense de plein droit	-		√
	CS025	Développement des progressions et régressions	Aucune dispense de plein droit	-		√
	CS121	Méthodologie de l'initiation au Padel	Aucune dispense de plein droit	-		√
	CS122	Ateliers de formation pratique de l'initiation au Padel	Aucune dispense de plein droit	-		√
	CS123	Stage didactique Padel	Aucune dispense de plein droit	-		√
Thématique 3	CS031	Eléments tactico-techniques de base du Padel	Aucune dispense de plein droit	-		√
	CS131	Fondamentaux techniques au Padel	Aucune dispense de plein droit	-		√
	CS132	Fondamentaux tactiques au Padel	Aucune dispense de plein droit	-		√
	CS133	Développement des qualités motrices fondamentales	Aucune dispense de plein droit	-		√
Thématique 4	CS041*	Dangers spécifiques à la pratique du Padel	Aucune dispense de plein droit	-		√
	TP	Une pratique en toute sécurité : Premiers soins en milieu sportif	Les titulaires d'un brevet de secourisme ou de secourisme d'entreprise délivré par un opérateur de formation reconnu par le SPF Emploi et Concertation sociale, et en ordre de recyclage annuel	Mise à jour dans les 2 ans	√	
			Les titulaires d'un BBSA ou d'un BSSA	Mise à jour dans les 2 ans		
			BEPS croix Rouge	Mise à jour dans les 2 ans		
			Le personnel médical ou paramédical actif au sein d'un service d'urgences	Mise à jour dans les 2 ans		
Th 5	CS051*	Charte du moniteur de Padel	Animateur Tennis	2013 et après	√	

7.10 Tableau synthèse complet des procédures « VAFE »

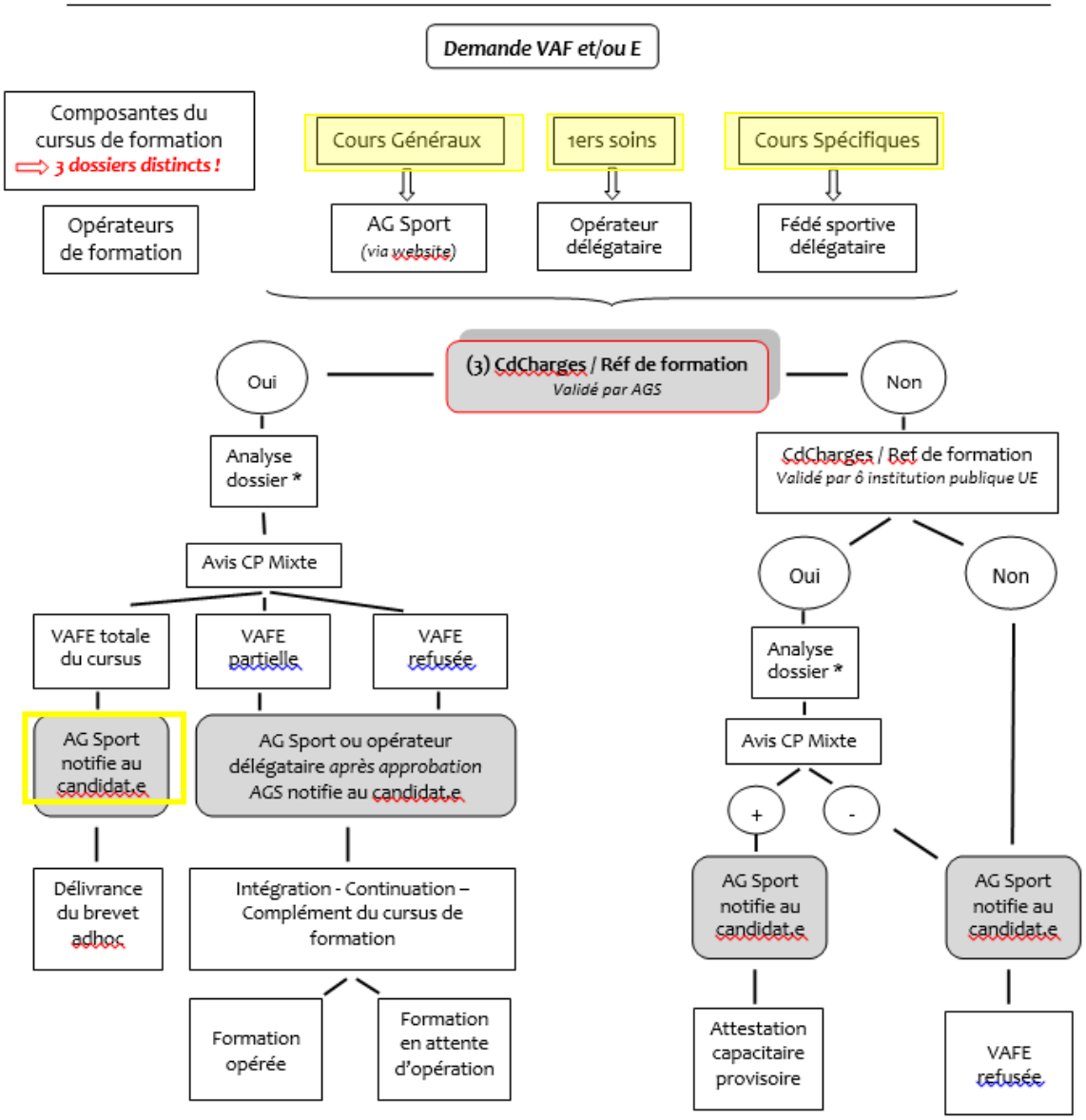

**Analyse du dossier sur base de sa conformité aux prescrits (voir ci-dessus : ''conformité des dossiers à introduire'')*
*** Tout dossier émanant d'une institution / d'un organisme public non UE fera l'objet d'une étude particulière.*

8. REFERENTIEL « CERTIFICATION » : DESCRIPTION DES REGLES DE DELIVRANCE ET D'HOMOLOGATION DES ATTESTATIONS DE REUSSITE

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1er du décret du 03 mai 2019, au point 8 (**les modalités de l'homologation des brevets).**

Pour que les parcours de formation soient homologués / certifiés par l'octroi d'un brevet de l'AG Sport, une procédure stricte doit être scrupuleusement respectée.

Cette dernière se déroulera via notamment le programme informatique « Gestion de cours »).

L'outil « Gestion de cours » (COFED) est une application web, gérée par l'Administration Générale du Sport (ADEPS). Elle permet aux fédérations sportives et aux opérateurs de formations de communiquer entre autres la liste des candidats qui suivent une formation dans le but d'obtenir un brevet Adeps.

Ce programme automatise entièrement le transfert des coordonnées administratives au sein de la base de données des brevetés de l'Administration et de là les frais administratifs de l'ensemble de la procédure à s'acquitter. Il permet aussi un certain suivi pédagogique du parcours de formation desdits candidats.

Après avoir satisfait à l'ensemble des différentes étapes de son cursus de formation, chaque candidat potentiellement homologable sera soumis à validation par l'opérateur de formation auprès de l'AG Sport.

In fine, si les validations pédagogiques et administratives sont aussi validées par l'Administration, un brevet homologué / certifié est alors envoyé à chaque lauréat officialisant ainsi le niveau acquis.

Pour toutes informations / changement de coordonnées / …. concernant les brevets :

Fédération Wallonie-Bruxelles
Administration générale du sport
Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles
Service Formation des cadres sportifs (brevets)
Lundi - Mardi - Jeudi de 09h00 à 11h45 et 13h30 à 16h00
tél 02/413 29 07
email : adeps.brevets@cfwb.be

Il est par ailleurs de la responsabilité du détenteur d'un brevet de maintenir ses compétences à jour par le biais de formations continuées en adéquation avec son champ de compétences.

9. ANNEXES

9.1 Grille des Savoir-faire comportementaux MSAnimateur

MSAni - Grille d'évaluation
SAVOIR-FAIRE COMPORTEMENTAUX

Candidat :	Session de formation Cofed :
Evaluateur :	Lieu : / Date : / /

RAA Macro	Critères d'évaluation		Eléments/comportements observables	Echelle d'appréciation (entourez) NA	EVA	A	AM	Remarques / observations particulières
Manifeste les savoir-faire comportementaux essentiels à la fonction de moniteur et aux développement de compétences techniques	SFC liés à l'apprenance	1	Prend du plaisir à être dans une posture d'apprenant	1	1	1	1	
		2	Accepte l'observation et/ou l'évaluation par les autres	1	1	1	1	
		3	Observe les autres et le formateur avec attention pour apprendre	1	1	1	1	
		4	Organise son emploi du temps pour respecter les horaires fixés	1	1	1	1	
		5	Prend des notes	1	1	1	1	
		6	Participe activement aux activités et avec qualité	1	1	1	1	
	SFC de coopération ou sociales	7	Collabore et coopère avec les autres moniteurs	1	1	1	1	
		8	Communique clairement avec les autres et le formateur	1	1	1	1	
	SFC - Compétences "cognitives"	9	Manifeste des comportements d'autonomie et de débrouillardise	1	1	1	1	
		10	Ecoute attentivement et se concentre	1	1	1	1	
			TOTAL					**/ 10** (Additionnez les pts pour chaque colonne)
			%					**%** (Multipliez le socre de chaque colonne * 10)

Résultat final	Règles pour globalisation et seuil de réussite		
	AM	Minimum 60% d' "AM" et maximum 20% de "NA"	Acquis avec une certaine Maîtrise – le candidat démontre en toutes circonstances les comportements avec le niveau de maîtrise attendu et ce, quelle que soit la situation rencontrée.
	A	Minimum 60% d' "AM" et/ou "A" et maximum 20% de "NA"	Acquis – le candidat répond adéquatement au niveau de compétence attendu. Il démontre les comportements attendus suffisamment fréquemment, rapidement, pertinemment, cohérememment, qualitativement et le candidat agit suffisamment en autonomie. Le candidat est en situation de réussite / de validation.
	EVA	+ de 40% d' "EVA" et/ou "NA" avec maximum 20% de "NA"	En Voie d'Acquisition – le candidat ne répond pas tout à fait au niveau de compétence attendu. Il démontre les comportements attendus que trop peu fréquemment ou pas de façon suffisamment rapide, pertinente, cohérente, convaincante, qualitative et/ou le candidat n'agit pas suffisamment en autonomie. Il n'est pas encore en situation de réussite / de validation.
	NA	+ de 20% de "NA"	Non Acquis – le candidat ne démontre pas du tout le niveau de compétence attendu. Trop de comportements observables ou des comportements indispensables attestent de manquements ou d'erreurs flagrantes.

Remarques éventuelles >	

9.2 Procès-verbal de délibération pour le niveau MSAnimateur

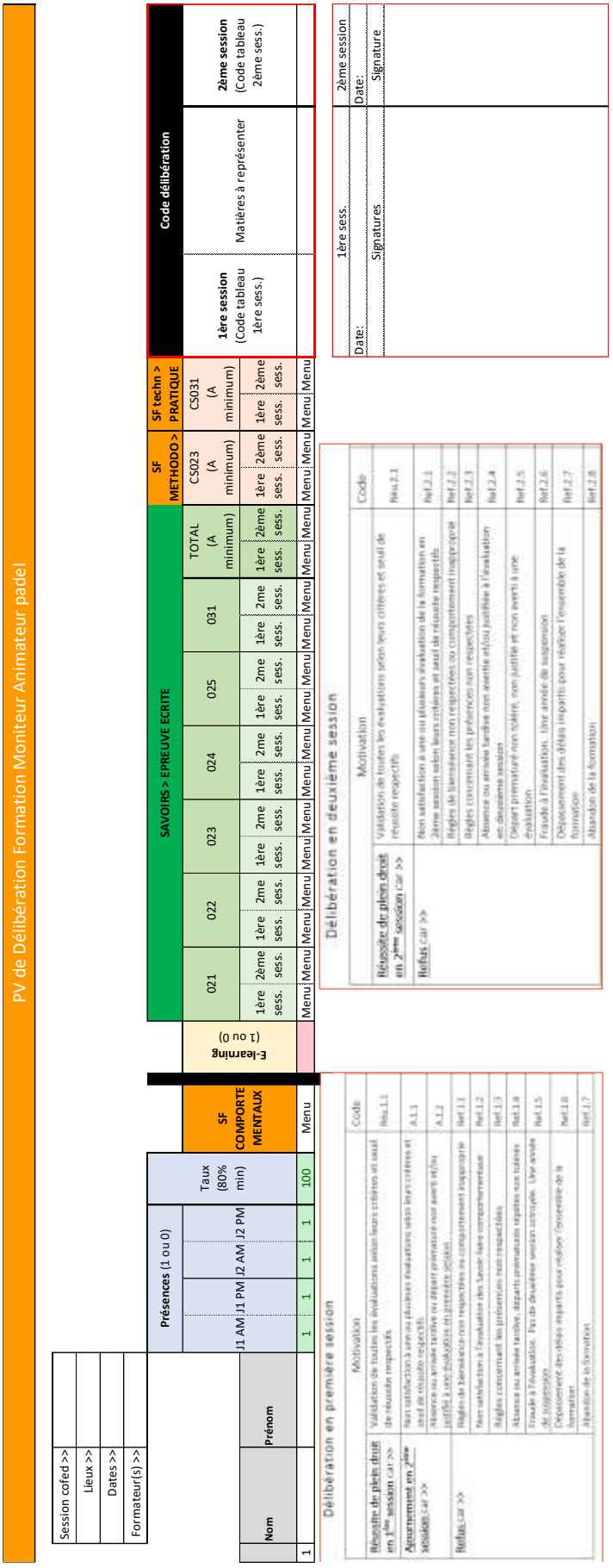

9.3 Procès-verbal de délibération pour le niveau MSInitiateur

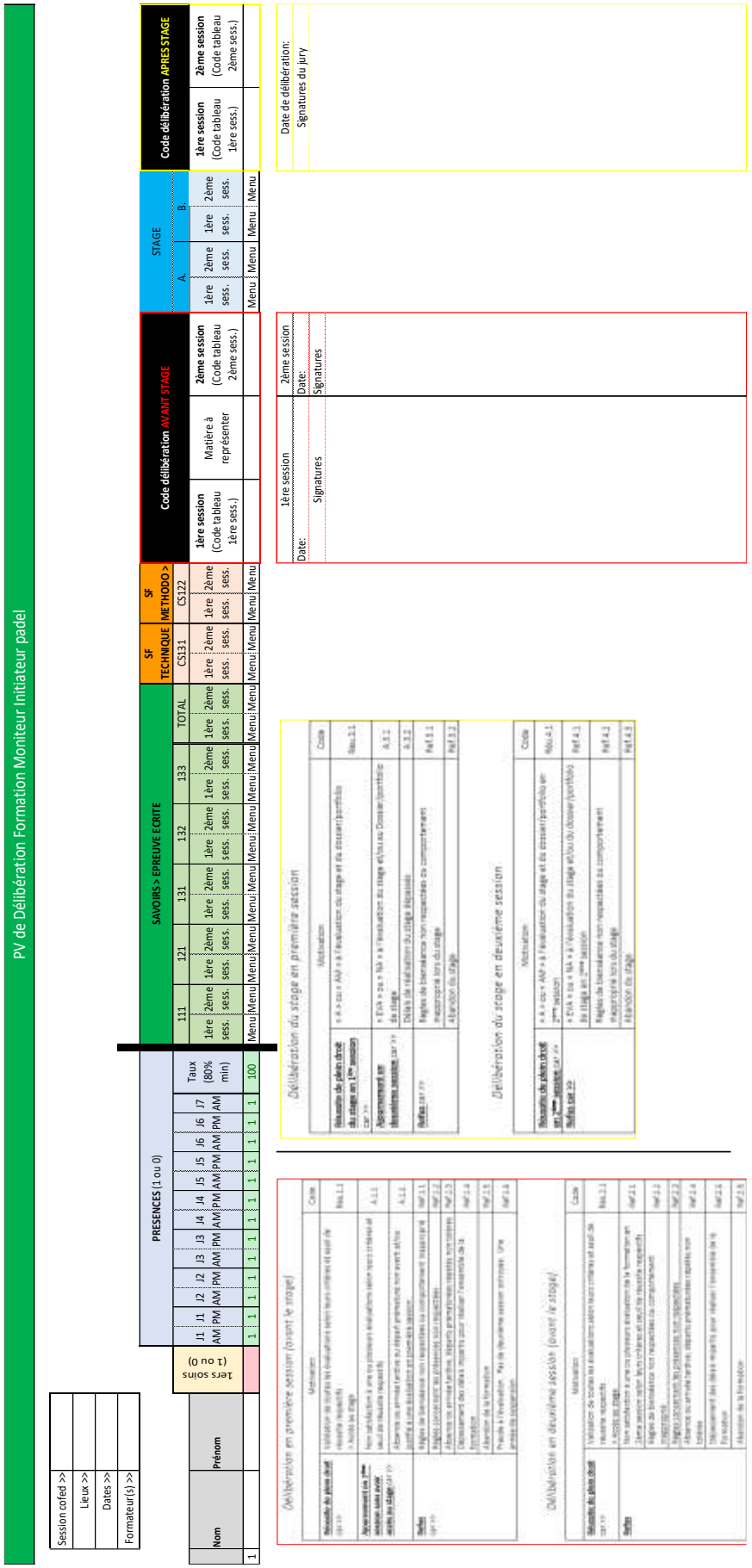

PV de Délibération Formation Moniteur Initiateur padel

Session cofed >>
Lieux >>
Dates >>
Formateur(s) >>

Nom	Prénom	1ers soins (1 ou 0)	PRESENCES (1 ou 0) J1 AM	J1 PM	J2 AM	J2 PM	J3 AM	J3 PM	J4 AM	J4 PM	J5 AM	J5 PM	J6 AM	J6 PM	J7 AM	Taux (80% min)	SAVOIRS > EPREUVE ECRITE 111 1ère sess.	111 2ème sess.	121 1ère sess.	121 2ème sess.	131 1ère sess.	131 2ème sess.	132 1ère sess.	132 2ème sess.	133 1ère sess.	133 2ème sess.	TOTAL 1ère sess.	TOTAL 2ème sess.	SF TECHNIQUE CS131 1ère sess.	SF TECHNIQUE CS131 2ème sess.	SF METHODO > CS122 1ère sess.	SF METHODO > CS122 2ème sess.	Code délibération AVANT STAGE 1ère session (Code tableau 1ère sess.)	Matière à représenter	2ème session (Code tableau 2ème sess.)	STAGE A. 1ère sess.	STAGE A. 2ème sess.	STAGE B. 1ère sess.	STAGE B. 2ème sess.	Code délibération APRES STAGE 1ère session (Code tableau 1ère sess.)	2ème session (Code tableau 2ème sess.)
1																	Menu	Menu	Menu	Menu	Menu	Menu	Menu	Menu	Menu	Menu	Menu	Menu	Menu	Menu	Menu	Menu				Menu	Menu	Menu	Menu		

Délibération du stage en première session

Motivation	Code
Réussite du plein droit du stage en 1ère session (oui/non)	« A » ou « AM » à l'évaluation du stage et du dossier/portfolio	Réu.1.1
Ajournement en 1ère session sans droit aux aides du stage (oui/non)	« ECA » ou « NA » à l'évaluation du stage et/ou du Dossier/portfolio de stage	A.1.1
	Délais de réalisation du stage dépassés	A.1.2
Refus (oui/non)	Règles de bienséance non respectées ou comportement inapproprié lors du stage	Ref.1.1
	Abandon du stage	Ref.1.2

Délibération du stage en deuxième session

Motivation	Code
Réussite du plein droit en 2ème session (oui/non)	« A » ou « AM » à l'évaluation du stage et du dossier/portfolio en 2ème session	Réu.1.1
Refus (oui/non)	« ECA » ou « NA » à l'évaluation du stage et/ou du dossier/portfolio du stage en 2ème session	Ref.1.1
	Règles de bienséance non respectées ou comportement inapproprié lors du stage	Ref.1.2
	Abandon du stage	Ref.1.3

Délibération en première session (avant le stage)

Motivation	Code
Réussite du plein droit (oui/non)	Validation de toutes les évaluations selon leurs critères et seuil de réussite requis + Accès au stage	Réu.1.1
Ajournement en 1ère session sans droit aux aides du stage (oui/non)	Non satisfaction à une ou plusieurs évaluations selon leurs critères et seuil de réussite requis	A.1.1
Refus (oui/non)	Absence ou arrivée tardive, départs prématurés répétés non justifiés	Ref.1.1
	Règles de bienséance non respectées ou comportement inapproprié	Ref.1.2
	Règles concernant les présences non respectées	Ref.1.3
	Absence ou arrivée tardive, départs prématurés répétés non justifiés	Ref.1.4
	Dénouement des idées reçues pour réaliser l'ensemble de la formation	Ref.1.5
	Abandon de la formation	Ref.1.6
	Prévoir la réalisation d'un nouveau session ultérieure (une prise de disposition)	Ref.1.6

Délibération en deuxième session (avant le stage)

Motivation	Code
Réussite du plein droit (oui/non)	Validation de toutes les évaluations selon leurs critères et seuil de réussite requis + Accès au stage	Réu.1.1
Refus (oui/non)	Non satisfaction à une ou plusieurs évaluations de la formation en 2ème session selon leurs critères et seuil de réussite requis	Ref.1.1
	Règles de bienséance non respectées ou comportement inapproprié	Ref.1.2
	Règles concernant les présences non respectées	Ref.1.3
	Absence ou arrivée tardive, départs prématurés répétés non justifiés	Ref.1.4
	Dénouement des idées reçues pour réaliser l'ensemble de la formation	Ref.1.5
	Abandon de la formation	Ref.1.6

1ère session	2ème session
Date:	Date:
Signatures	Signatures

Date de délibération:
Signatures du jury

9.4 Cadre général du stage et Dossier/Portfolio de stage

Voir pages suivante

padel
WALLONIE-BRUXELLES

MSIni
Cadre générale du stage

FORMATION 2024 ET APRES

1. Présentation du stage

Dans le cadre de la formation, le candidat réalise un stage à visée pédagogique et didactique. Ce stage doit être en adéquation parfaite avec le niveau de qualification pour lequel le candidat a suivi une formation (cf. les champs de compétences, public cible, cadre d'intervention, cadre d'autonomie et de responsabilité définis au préalable). Lors de ce stage, le stagiaire mettra en pratique les notions apprises au cours de la formation.

Le stage est identifié dans le synoptique « CS123_Stage didactique Padel».

1.1. Contenu du stage :

- 10 leçons de minimum 1 heure en club. Ces leçons doivent être impérativement réalisées avec des groupes représentants les 4 publics cibles suivants :
  - 1 groupe de débutants de moins de 9 ans
  - 1 groupe de garçons débutants de 10 et 16 ans
  - 1 groupe de filles débutantes âgées de 10 et 16 ans
  - 1 groupe d'adultes débutants de 17 ans et plus ou des seniors

- Ces leçons doivent être réparties de la façon suivante :
  - les 2 premières sont des séances d'observation avec 2 groupes différents au choix parmi les 4. Le Maitre de stage donne les leçons. Le stagiaire analyse.
  - les 8 suivantes sont des séances d'encadrement actif. Le stagiaire donne les leçons.
    - 2 leçons avec le groupe des débutants de moins de 9 ans
    - 2 leçons avec le groupe des garçons débutants de 10 et 16 ans
    - 2 leçons avec le groupe des filles débutantes de 10 et 16 ans
    - 2 leçons avec le groupe des adultes débutants de 17 ans et plus ou des seniors

- L'ensemble des leçons doivent être réalisées sous la supervision et tutelle du Maître de stage reconnu et avalisé par l'opérateur de formation.

1.2. Objectifs du stage du stage :

		TAXO (1à 4)	
CS123	Stage didactique Padel	S	SF
Macro:	**Appliquer les principes et RAA mobilisés durant les différents modules de formation**	-	**3**
Micro	Transférer ses connaissances théoriques en compétences applicables sur le terrain		3
	Appliquer les principes permettant de construire sa propre réflexion pour bénéficier de l'expérience de Maître de stage pour se forger sa propre expérience		3
	Appliquer les principes permettant de poser un regard critique sur sa pratique, après une mise en action des concepts définis en formation		3
	Appliquer les principes permettant de structurer sa réflexion au regard de sa pratique personnelle		3
	Appliquer les principes permettant de poser un regard critique sur les nouvelles compétences développées		3

1.3. L'accès au stage :

Le stagiaire a accès au stage seulement lorsqu'il a réussi l'ensemble des évaluations de la formation et lorsque sa convention de stage a été acceptée.

	Formes d'évaluation					
	1. Champ des SF Comportementaux - **Validation lors de la participation**	2. Champ des Savoirs Evaluations "Théoriques" > **Epreuve E-learning**	3. Champ des Savoirs Evaluations "Théoriques" > **Epreuve écrite**	4. Champ des SF Techniques ou Méthodologiques > **Epreuve "Pratique"**	5. Stage	
					A. **Pratique - Séances**	B. **Dossier / portfolio**
Conditions d'accès aux épreuves d'évaluation >>	*Accès aux modules et évaluations du niveau MSInitiateur après avoir validé les modules du niveau MS Animateur*				*Notification de réussite / validation 1 à 4 + documents de stage en ordre*	*Réussite de la partie pratique (A) + Respect des règles de dépôt*
	Présence aux cours (80%) et règles de bienséance	*Validation de l'évaluation 1*	*Validation des évaluations précédentes*			

1.4. Délai de réalisation du stage :

Le stage doit être finalisé et le portfolio/dossier de stage doit être déposé dans un délai de 4 mois maximum à dater de la proclamation des résultats des évaluations de la formation (1ère ou 2ème session). Passé ce délai, le stagiaire est automatiquement ajourné en seconde session de stage.

En cas d'échec du stage, le stagiaire qui doit alors le recommencer dispose d'un nouveau délai de 4 mois pour représenter l'ensemble du stage et déposer le portfolio/dossier de stage. Passé ce délai, le stagiaire est considéré en échec.

Rappelons que dans tous les cas, le candidat doit avoir validé l'ensemble des étapes de la formation dans un délais de 365 jours à dater du 1er jour de la session formation. En cas de non-respect, le candidat est refusé.

1.5. La convention de stage

Une convention de stage (annexe) est à présenter pour proposition au responsable de la formation des cadres de l'opérateur de formation au plus tard 15 jours avant la date prévue de début du stage. Sans la validation de cette convention de stage, le stage ne peut pas débuter.

1.6. Assurance

Du fait de son affiliation à un club membre de la fédération de l'opérateur de formation, le stagiaire est couvert par l'assurance de la fédération.

1.7. Aspects financiers

Les prestations du stagiaire réalisées lors du stage par le stagiaire sont réalisées dans l'unique intention de se former sans rémunération du club.

2. Dossier/portfolio de stage

Tous les documents qui composent le dossier/portfolio de stages se trouvent plus loin dans ce dossier.

Ces documents ont fait l'objet d'une validation de la part de la Commission Pédagogique Mixte.

Le dossier/portfolio de stage est remis à chaque candidat lors de la notification de la réussite de l'ensemble des évaluations de la formation. Il est constitué des documents suivants :

1. La convention de stage ;
2. Les fiches d'analyse des 2 séances d'observation à compléter par le stagiaire ;
3. Les fiches de préparation à compléter par le stagiaire, une fiche par séance ;
4. Les fiches de guidance à compléter par le MS ;
5. Le grille d'évaluation pour l'évaluation formative (à compléter par le stagiaire et le MS) et finale (à compléter par le MS) ;
6. Le rapport de stage.

Le dossier/portfolio de stage complet devra être envoyé par email par le stagiaire à la fin du stage au responsable de la formation des cadres de l'opérateur de formation, en ***un seul fichier numérique*** dans les plus brefs délais après la dernière leçon du stage et au plus tard avant la date d'échéance du stage annoncée. Seule cette procédure est acceptée.

3. Rapport de stage

Comme précisé au point précédent, un rapport de stage doit être réalisé et est un des éléments qui composent le dossier/portfolio de stage. Le stagiaire devra suivre et respecter le canevas imposé.

3.1. Plan rédactionnel du rapport de stage

- Couverture et page de garde
- Remerciements éventuels
- Table des matières
  1. Présentation du club d'accueil et de son contexte
     - Installations
     - Membres
     - Mission, vision, valeurs …

- Objectifs (loisirs vs compétition)
- …

2. Présentation des sportifs encadrés
   - Age, niveau …
   - comparaison avec public cible de la formation
   - …
3. Tâches réalisées
   - Expérience de terrain pour chacune des disciplines
   - Difficultés rencontrées
   - Améliorations et adaptations réalisées
   - Gestion du/des groupes
   - …
4. Appréciation du Maître de stage et de la relation pédagogique
   - Présentation du MS
   - Ce qui a répondu à mes attentes
   - Ce qui a dépasser mes attentes
   - Ce qui n'a pas atteint mes attentes
   - …
5. Apports professionnels du stage
   - Compétences développées grâce au stage
   - Pistes d'amélioration pour continuer le développement
   - …
6. Apports personnels du stage

3.2. Exigences de mise en forme

Le rapport de stage doit être rédigé en police Calibri 11 avec un interligne simple de 1.15. Il doit contenir entre 6 et 12 pages de contenu (sans compter couverture, dos, table des matières, et annexes éventuels). Il doit suivre le plan rédactionnel imposé. Il peut contenir des annexes et des illustrations (Photos, schémas…) mais la proportion illustrations/texte ne peut pas être supérieure à 1/3.

4. Règles concernant le Maître de stage

Le stage ne peut se réaliser qu'auprès d'un seul Maitre de stage qui doit être « avalisé » par l'opérateur de formation.

Une liste validée en CP Mixte et régulièrement mise à jour des Maître de stage est établie par le responsable de la formation des cadres de l'opérateur et/ou le Conseiller Pédagogique en fonction des qualifications et/ou, le cas échéant, l'expérience utile exigée des intervenants. Cette liste est communiquée au candidat lors de la transmission de l'ensemble des documents relatifs au stage (Cf. point 5.2).

Sur base de justifications formelles, le Maître de stage peut-être "imposé" au candidat, par l'opérateur de formation et/ou le Conseiller Pédagogique.

Le Maître de stage doit impérativement signer la convention de stage.

Pendant le stage, le stagiaire est placé sous la responsabilité/tutelle du Maître de Stage.

4.1. Qualification minimum des Maîtres de stage

- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou
- Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou
- Avoir un niveau minimum P500 chez les hommes et P300 chez les femmes.

4.2. Expérience utile minimum des Maîtres de stage

Le Maître de stage peut justifier une expérience d'au moins 3 ans dans l'enseignement de la discipline.

4.3. Remarque

La Commission Pédagogique Mixte peut toujours sur proposition argumentée de la Direction Technique de la Fédération/Ligue ou du responsable de l'opérateur de formation, désigner des Maîtres de Stage que ne respecteraient pas le niveau minimal requis de qualification. Ils doivent dès lors être reconnus comme « experts » dans certaines matières dispensées ou pouvoir justifier une expérience professionnelle probante.

L'opérateur de formation doit être capable de faire la preuve des acquis d'expériences et d'expertise des intervenants dans le domaine de formation concerné.

5. Engagements/devoirs du MS

Le Maître de stage est libre d'accepter ou refuser le stagiaire.

Le Maître de stage qui accepte la mission doit s'engager à :

- Exercer cette fonction en accord avec l'opérateur de formation.
- Offrir des heures de cours, des programmes, des objectifs, des contenus et le public propice à l'acquisition progressive de compétences par le stagiaire et en adéquation avec les champs de qualification.
- Intégrer le stagiaire à l'équipe des moniteurs du club.
- Encadrer personnellement le stagiaire lors des 10 leçons (temps de guidance, d'observation et d'évaluation).
- Accomplir, dans les meilleurs délais, les tâches administratives à l'égard de l'opérateur de formation.
    - Compléter les 4 fiches de guidance. 1 après la première leçon de chacun des 4 groupes (Cf. 1.1.)
    - Analyser et compléter, avec le stagiaire, la grille d'évaluation critériée en milieu de stage. Il est question dans ce cas d'une évaluation « formative ».
    - Compléter seul en fin de stage cette grille d'évaluation critériée en fin de stage. Cette évaluation sera considérée comme l'évaluation finale. Il est question dans ce cas d'une évaluation formative.
- Dialoguer avec le responsable des formations de cadres de l'opérateur de formation, chaque fois que nécessaire.
- Accueillir la visite éventuelle d'un superviseur.
- Impliquer activement le stagiaire dans la conduite des cours faisant l'objet du stage.
- Communiquer régulièrement ses remarques et conseiller le stagiaire tant oralement que par le biais de l'évaluation écrite finale.
- Les prestations du Maître de stage sont rémunérées par l'opérateur de formation. Le Maître de stage doit émettre et adresser une facture à l'opérateur en fin de stage selon les informations qui lui seront transmises au préalable.

6. Endroit et niveaux de stage

- Le stage doit toujours être en adéquation parfaite avec le niveau de compétence, le public cible, le cadre d'intervention et le cadre d'autonomie et de responsabilité pour lequel le candidat a suivi une formation.
- Dans un club membre de la Ligue/fédération.
- Si le stagiaire a déjà son propre club, le stage peut être réalisé dans celui-ci.

7. Evaluation du stage

7.1. Evaluation des séances du stage

L'évaluation des séances, autrement dit de la partie pratique du stage est réalisée par le Maître de stage en 2 temps et selon 2 types d'évaluation au moyen de la grille d'évaluation critériée ci-dessous.

1. **Evaluation « formative » en milieu du stage.** Le Maître de stage analyse et complète, avec le stagiaire, la grille d'évaluation critériée.
2. **Evaluation « certificative » en fin de stage.** Le Maître de stage complète seul cette grille d'évaluation . Cette évaluation sera considérée comme l'évaluation finale.

MSIni - Grille d'évaluation pratique
CS123 Stage didactique padel

Stagiaire :	Lieu :
Maitre de stage :	Date : / /

Tâches ou compétences (et son niveau)	Critères d'évaluation		Eléments/comportements observables	Descripteurs permettant l'appréciation (En cas de problème, entourez)	Echelle d'appréciation (Entourez) NA	EVA	A	AM	Remarques / observations particulières
Appliquer les principes permettant d'animer un groupe de joueurs à l'aide de situations de jeu qui favorisent l'apprentissage par induction des habiletés générales et spécifiques au padel en toute sécurité	Savoir-faire comportementaux	1	Accueille les élèves	Proximité - Décontraction - Attention - Intérêt	1	1	1	1	
		2	Manifeste une attitude bienveillante	Sourire - Amabilité - Positivité	1	1	1	1	
		3	Manifeste une attitude respectueuse	Calme - Cordialité - Patience - Empathie	1	1	1	1	
		4	Communique verbalement avec les élèves	Fluidité - Simplicité - Acessibilité - Précision - Quantité - Tonalité	1	1	1	1	
		5	Communique non-verbalement avec les élèves	Posture - Geste - Attitude facilale - Confiance en soi	1	1	1	1	
		6	Anime une clôture, un bilan de la séance	Motivation - Positivité - Lien	1	1	1	1	
	Savoir-faire méthodologiques - Prépa écrite	7	Prépare son intervention/sa séance par écrit	Qualité - Adaptation aux élèves - Clarté - Soin - Précision	1	1	1	1	
	Savoir-faire méthodologiques - Echauffement	8	Anime pour créer puis entretenir un engagement physique et mental	Formulation positive - Précision - Pertinence - Efficacité	1	1	1	1	
		9	Propose des excercices/jeux favorisant le mouvement et le dynamisme	Quantitié de mouvement - Temps d'activité - Pertinence - Adaptation aux élèves	1	1	1	1	
		10	Anime et organise le passage des explications à l'activité	Précision - Efficacité - Simplicité - Rapidité	1	1	1	1	
	Savoir-faire méthodologiques - Partie principale technique	11	Choisit et met en place une proposition technique	Qualité - Précision - Adaptation aux élèves - Cohérence - Simplicité	2	2	2	2	
		12	Intervient pour corriger	Optimisme - Formulation positive - Fréquence - Durée - Qualité - pertinenceence	1	1	1	1	
		13	Utilise et adpte la distrubtion de balle à la main et à la raquette	Qualité - Précision - Adaptation aux élèves - Efficacité	1	1	1	1	
		14	Utilise et adapte les progressions et régressions (R0 > R+1, R+2 ou R-1, R-2)	Pertinence - Efficacité - Fréquence - Précision	1	1	1	1	
		15	Effectue des choix méthodologiques	Qualité - Précision - Adaptation aux élèves - Cohérence - Simplicité	1	1	1	1	
	Savoir-faire méthodologiques - Partie principale tactique	16	Choisit et met en place une proposition actique en lien avec la proposition technique	Pertinence - Précision - Adaptation aux élèves - Cohérence - Simplicité	2	2	2	2	
		17	Adapte, s'adapte et "rebondit" durant la séance	Pertinence - Précision - Adaptation aux élèves - Cohérence - Simplicité	1	1	1	1	
		18	Utilise du matériel didactique pour faciliter la réussite	Pertinence - Précision - Adaptation aux élèves - Cohérence - Simplicité	1	1	1	1	
	Savoir-faire méthodologiques - Jeux compétitifs	19	Met en place les jeux compétifs en assurant la relation avec la partie principale technique et tactique	Qualité - Cohérence - Adaptation aux élèves - Efficacité	2	2	2	2	
		20	Propose et anime des jeux compétitifs favorisant la motivation et la participation de tous	Qualité - Cohérence - Adaptation aux élèves - Efficacité	1	1	1	1	
		21	Propose des jeux compétitifs permettant l'engagement de tous les élèves	Durée - Intensité - Cohérence - Adaptation aux élèves	1	1	1	1	
	Sécurité	22	Est attentif à tous les aspects sécuritaires tout au long de la séance	Pertinence - Qualité - Fréquence	1	1	1	1	
				TOTAL					**/ 25** (Additionnez les pts pour chaque colonne)
				%					**%** (Multipliez le socre de chaque colonne * 4)

Résultat final	Règles pour globalisation et seuil de réussite		
	AM	Minimum 60% d' "AM" et maximum 20% de "NA"	Acquis avec une certaine Maîtrise – le candidat démontre en toutes circonstances les comportements avec le niveau de maîtrise attendu et ce, quelle que soit la situation rencontrée.
	A	Minimum 60% d' "AM" et/ou "A" et maximum 20% de "NA"	Acquis – le candidat répond adéquatement au niveau de compétence attendu. Il démontre les comportements attendus suffisamment fréquemment, rapidement, pertinemment, cohérememment, qualitativement et le candidat agit suffisamment en autonomie. Le candidat est en situation de réussite / de validation.
	EVA	+ de 40% d' "EVA" et/ou "NA" avec maximum 20% de "NA"	En Voie d'Acquisition – le candidat ne répond pas tout à fait au niveau de compétence attendu. Il démontre les comportements attendus que trop peu fréquemment ou pas de façon suffisamment rapide, pertinente, cohérente, convaincante, qualitative et/ou le candidat n'agit pas suffisamment en autonomie. Il n'est pas encore en situation de réussite / de validation.
	NA	+ de 20% de "NA"	Non Acquis – le candidat ne démontre pas du tout le niveau de compétence attendu. Trop de comportements observables ou des comportements indispensables attestent de manquements ou d'erreurs flagrantes.

Exigences minimales de réussite :

A = Acquis

Modalités en cas d'échec :

- En cas d'échec, le stagiaire a droit à une seconde session. Il dispose de 4 mois (à dater de la notification de la décision du jury de délibération) pour réaliser sa seconde session de stage.
- En cas d'échec à la 2ème session, le stagiaire devra recommencer sa formation entièrement sans pouvoir obtenir de dispense.
- Tout cas litigieux sera traité par la Commission Pédagogique Mixte.

7.2. Evaluation du dossier/portfolio de stage

Cette évaluation finale est réalisée par le responsable de l'opérateur de formation au moyen du tableau critérié ci-dessous et sous les conditions suivantes :

- Réussite des séances du stage
- Dépôt dans les délais impartis d'un dossier/portfolio (donc avec rapport) de stage complet et soigné dans un seul et unique document/fichier

RAPPORT DE STAGE						**PORTFOLIO**					
Capacité à présenter le club et son contexte et le public encadré	Capacité àanalyser les tâches réaliser	Capacité à apprécier son Maitre de stage	Capacité à analyser les apports professionnels	Capacité à analyser les apports personnels	**TOTAL**	Propreté et soin	Complet	Groupes/publics encadrés	Qualité des préparations	Contenu des séances	**TOTAL**
/4	/4	/4	/4	/4	**/20**	/2	/3	/5	/5	/5	**/20**
/40 pts **(AM – A – EVA – NA)**											

L'évaluation est effectuée sur 40 points. La note obtenue débouche sur une appréciation à l'aide de la table d'équivalence suivante :

- AM : 30 à 40 points sur 40
- A : 20 à 29 points sur 40
- EVA : 11 à 19 points sur 40
- NA : 0 à 10 points sur 40

Exigences minimales de réussite :

Dépôt dans les délais et A = Acquis

Modalités en cas d'échec :

- En cas d'échec, le candidat doit recommencer son rapport/portfolio de stage et le redéposer dans un délai de 30 jours après réception de ses résultats.
- En cas de nouvel échec, le candidat doit recommencer son stage sauf s'il a déjà n-bénéficié d'une seconde session. Dans ce cas, il est refusée.

Entretien de stage :

Sur base du dossier/portfolio de stage rentré par le stagiaire, l'opérateur de formation, peut prendre la décision de solliciter et planifier un « Entretien de stage'' visant à permettre :

- de compléter des points du dossier dont la formulation ne serait pas précise ;
- d'éclaircir les éventuelles incohérences dans la réalisation du stage tant sur le fond que sur la forme ;
- Affiner l'évaluation finale du dossier/portfolio de stage.

L'entretien de stage est conduit par au moins deux personnes désignés par l'opérateur de formation parmi les formateurs et le responsable de son secteur de la formation des cadres.

Le candidat peut être accompagné par son Maître de stage.

8. Le superviseur

À tout moment un chargé de mission/superviseur et/ou le responsable des formations de l'opérateur de formation peu.ven.t venir effectuer une visite sur les lieux de stage. Dans ce cas, le stagiaire se doit de pouvoir lui/leur présenter le dossier de stage complété au fur et à mesure des séances.

Un superviseur est une personne expérimentée dans l'enseignement de la discipline. Il possède un titre pédagogique Adeps. C'est un représentant de l'opérateur de formation et/ou de l'AG Sport.

En fonction des lieux géographiques du stage et d'un "problème" signalé par un Maître de stage, il rend visite lors d'une séance pour comprendre la difficulté et analyser la situation. Une visite peut aussi être systématiquement organisée surtout pour constituer un état des lieux avant l'organisation d'un recyclage destiné aux Maîtres de stage.

9. Code bonne conduite

- Le stagiaire doit être muni de son dossier de stage pendant toute la durée de son stage.
- Le respect du secret professionnel est une règle absolue.

- Le stagiaire doit en toute circonstance tenir compte des remarques du Maitre de Stage.
- En cas de problème, le stagiaire doit en faire part directement au Maitre de stage et en analyser avec lui la nature du problème et le cas échéant, le Maitre de Stage en fait part directement au responsable des formations de l'opérateur de formation.
- Le stagiaire doit observer l'accord négocié pour son stage et tout mettre en œuvre pour la réussite de celui-ci.
- Le stagiaire doit respecter le règlement de la structure d'accueil, ses horaires de travail, son code de bonne conduite et de confidentialité.
- Le stagiaire doit communiquer au responsable de l'opérateur de formation tout changement concernant le stage.

Adeps

padel
WALLONIE-BRUXELLES

MSIni
Dossier/Portfolio de stage

FORMATION 2024 ET APRES

Adeps

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

1. Convention de stage

Pour rappel, la convention doit être envoyée/déposée au responsable de la FC de l'opérateur de formation pour validation au minimum 15 jours avant le début éventuel du stage.

ARTICLE 1 : LES ACTEURS DU STAGE

Le stagiaire

Nom : _____Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____ _____

Email : _____Tél. : _____

Année de formation : _____

Le Maître de stage

Nom : _____Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : ___ _____

Email : _____Tél. : _____

Niveau du diplôme Adeps le plus élevé de la discipline : _____

ARTICLE 2 : PARFAITE CONNAISSANCE DU CADRE GENERAL DU STAGE

Le Maitre de Stage et le stagiaire certifient avoir pris connaissance de l'ensemble des points du « cadre général du stage » et s'engagent à respecter tous les points de celui-ci, à utiliser les documents officiels conçus à cet effet et présents dans ce dossier.

ARTICLE 3 : STRUCTURE ACCUEILLANTE

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Personne de contact : _____Gsm : _____

Email pers. contact : _____

ARTICLE 4 : PROGRAMME DU STAGE

	Date et horaire	Groupes de joueurs débutants	Objectif.s - Compétence.s -Thèmes de leçons	Durée (min 1h)
1		□ moins de 9 ans □ garçons 10 - 16 ans □ filles 10 - 16 ans □ adultes 17 ans et +	**Séance d'observation**	
2		□ moins de 9 ans □ garçons 10 - 16 ans □ filles 10 - 16 ans □ adultes 17 ans et +	**Séance d'observation**	
3		□ moins de 9 ans □ garçons 10 - 16 ans □ filles 10 - 16 ans □ adultes 17 ans et +		
4		□ moins de 9 ans □ garçons 10 - 16 ans □ filles 10 - 16 ans □ adultes 17 ans et +		
5		□ moins de 9 ans □ garçons 10 - 16 ans □ filles 10 - 16 ans □ adultes 17 ans et +		
6		□ moins de 9 ans □ garçons 10 - 16 ans □ filles 10 - 16 ans □ adultes 17 ans et +		
7		□ moins de 9 ans □ garçons 10 - 16 ans □ filles 10 - 16 ans □ adultes 17 ans et +		
8		□ moins de 9 ans □ garçons 10 - 16 ans □ filles 10 - 16 ans □ adultes 17 ans et +		
9		□ moins de 9 ans □ garçons 10 - 16 ans □ filles 10 - 16 ans □ adultes 17 ans et +		
10		□ moins de 9 ans □ garçons 10 - 16 ans □ filles 10 - 16 ans □ adultes 17 ans et +		

Resp. FC opérateur pour acceptation	Maitre de Stage	Structure accueillante	Stagiaire
Date + signature	Signature + Nom	Signature + Nom	Signature + Nom

2. Fiche analyse séances d'observation

A remplir pendant la séance puis montrer au MS après chacune des 2 séances d'observation

Stagiaire : **NOM** **PRÉNOM**

Maître de stage : **NOM** **PRÉNOM**

Séance du programme : **1 ou 2 /10** **Gr. de joueurs :** ……

THÈME(S) ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

	THEME.S	OBJECTIF.S-COMPETENCE.S
1		
2		
3		

1. SAVOIR-FAIRE COMPORTEMENTAUX	**2. STRATEGIES DE COMMUNICATION**
3. MÉTHODOLOGIE	**4. DYNAMIQUE DE LA SÉANCE**

AUTRES OBSERVATIONS

3. Fiche de préparation de séance

A montrer au MS avant chaque séance pour validation

Stagiaire : **NOM** **PRÉNOM**

Maître de stage : **NOM** **PRÉNOM**

Séance du programme : **/10** **Gr. de joueurs :** ……

THÈME(S) ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

	THEME.S	OBJECTIF.S-COMPETENCE.S
1		
2		
3		

1. **ÉCHAUFFEMENT** (description - schéma - Consignes - matériel - sécurité …) **DURÉE :**

2. **PARTIE PRINCIPALE TECHNIQUE** (Objectifs, progressions-régressions, description - schéma - Consignes - matériel - sécurité …) **DURÉE :**

3. **PARTIE PRINCIPALE TACTIQUE** (Objectifs et lien avec le travail technique proposé avant - Adaptations possibles - Schéma - Consignes - Matériel - Sécurité …) **DURÉE :**

4. **JEUX COMPÉTITIFS** (Liens avec les propositions tactico-techniques - Description - Intensité -Schéma - Consignes - Matériel - Sécurité …) **DURÉE :**

4. Fiches de guidance

Règles générales

En plus de l'évaluation « formative » en milieu de stage et de l'évaluation « certificative » en fin de stage que le Maître de stage doit compléter 4 fiches de guidance. 1 après la première leçon de chacun des 4 groupes (Cf. 1.1.) afin que le stagiaire soit dans les meilleures conditions pour atteindre les objectifs terminaux en fin de stage.

Ces guidances servent à orienter, guider le stagiaire en cours de stage et fixer des objectifs intermédiaires qui seront des moyens d'atteindre les compétences terminales. C'est un moyen/outil de communication précieux pour les 3 parties (Maître de stage, stagiaire et opérateur de formation).

A cet effet, le Maître de stage devra utiliser la fiche qui se trouve à la page suivante et la compléter en parfaite transparence avec le stagiaire. Le M.S. fera autant de copies qu'il y a de guidances. Ces fiches doivent être intégrées dans le dossier/portfolio de stage du stagiaire.

FICHE DE GUIDANCE RÉFLEXIVE[18] N°…… à la date du ……

Manquements remarqués	Moyens / Actions-engagements pour évoluer[19]
SAVOIR-FAIRE COMPORTEMENTAUX (Cf. grille évaluation)	
QUALITE DES PREPARATIONS ECRITES (Cf. grille évaluation)	
ECHAUFFEMENT (Cf. grille évaluation)	
PARTIE PRINCIPALE TECHNIQUE (Cf. grille évaluation)	
PARTIE PRINCIPALE TACTIQUE (Cf. grille évaluation)	
JEUX COMPETITIFS ET SECURITE (Cf. grille évaluation)	

Signature M.S

Signature stagiaire

[18] Par le questionnement du MS amenant à l'autoréflexivité du stagiaire, cette fiche de guidance doit être remplie avec les mots et idées du stagiaire. L'utilisation du « JE » (stagiaire est donc conseillé !)

[19] Les conseils doivent être « concrets » et donc être formulés de la façon suivante : « Verbe d'action (physique ou cognitive) + objet de l'action + contextualisation.

5. Evaluation des séances du stage

L'évaluation des séances, autrement dit de la partie pratique du stage est réalisée par le Maître de stage en 2 temps et selon 2 types d'évaluation au moyen de la grille d'évaluation critériée ci-dessous.

5. **Evaluation « formative » en milieu du stage.** Le Maître de stage analyse et complète, avec le stagiaire, la grille d'évaluation critériée.
6. **Evaluation « certificative » en fin de stage.** Le Maître de stage complète seul cette grille d'évaluation . Cette évaluation sera considérée comme l'évaluation finale.

MSIni - Grille d'évaluation pratique
CS123 Stage didactique padel

Stagiaire :

Lieu :

Maitre de stage :

Date : / /

Tâches ou compétences (et son niveau)	Critères d'évaluation		Eléments/comportements observables	Descripteurs permettant l'appréciation (En cas de problème, entourez)	Echelle d'appréciation (Entourez) NA	EVA	A	AM	Remarques / observations particulières
Appliquer les principes permettant d'animer un groupe de joueurs à l'aide de situations de jeu qui favorisent l'apprentissage par induction des habiletés générales et spécifiques au padel en toute sécurité	Savoir-faire comportementaux	1	Accueille les élèves	Proximité - Décontraction - Attention - Intérêt	1	1	1	1	
		2	Manifeste une attitude bienveillante	Sourire - Amabilité - Positivité	1	1	1	1	
		3	Manifeste une attitude respectueuse	Calme - Cordialité - Patience - Empathie	1	1	1	1	
		4	Communique verbalement avec les élèves	Fluidité - Simplicité - Acessibilité - Précision - Quantité - Tonalité	1	1	1	1	
		5	Communique non-verbalement avec les élèves	Posture - Geste - Attitude facilale - Confiance en soi	1	1	1	1	
		6	Anime une clôture, un bilan de la séance	Motivation - Positivité - Lien	1	1	1	1	
	Savoir-faire méthodologiques – Prépa écrite	7	Prépare son intervention/sa séance par écrit	Qualité - Adaptation aux élèves - Clarté - Soin - Précision	1	1	1	1	
	Savoir-faire méthodologiques – Echauffement	8	Anime pour créer puis entretenir un engagement physique et mental	Formulation positive - Précision - Pertinence - Efficacité	1	1	1	1	
		9	Propose des excercices/jeux favorisant le mouvement et le dynamisme	Quantitié de mouvement - Temps d'activité - Pertinence - Adaptation aux élèves	1	1	1	1	
		10	Anime et organise le passage des explications à l'activité	Précision - Efficacité - Simplicité - Rapidité	1	1	1	1	
	Savoir-faire méthodologiques – Partie principale technique	11	Choisit et met en place une proposition technique	Qualité - Précision - Adaptation aux élèves - Cohérence - Simplicité	2	2	2	2	
		12	Intervient pour corriger	Optimisme - Formulation positive - Fréquence - Durée - Qualité - pertinenceence	1	1	1	1	
		13	Utilise et adpte la distrubtion de balle à la main et à la raquette	Qualité - Précision - Adaptation aux élèves - Efficacité	1	1	1	1	
		14	Utilise et adapte les progressions et régressions (R0 > R+1, R+2 ou R-1, R-2)	Pertinence - Efficacité - Fréquence - Précision	1	1	1	1	
		15	Effectue des choix méthodologiques	Qualité - Précision - Adaptation aux élèves - Cohérence - Simplicité	1	1	1	1	
	Savoir-faire méthodologiques – Partie principale tactique	16	Choisit et met en place une proposition actique en lien avec la proposition technique	Pertinence - Précision - Adaptation aux élèves - Cohérence - Simplicité	2	2	2	2	
		17	Adapte, s'adapte et "rebondit" durant la séance	Pertinence - Précision - Adaptation aux élèves - Cohérence - Simplicité	1	1	1	1	
		18	Utilise du matériel didactique pour faciliter la réussite	Pertinence - Précision - Adaptation aux élèves - Cohérence - Simplicité	1	1	1	1	
	Savoir-faire méthodologiques – Jeux compétitifs	19	Met en place les jeux compétifs en assurant la relation avec la partie principale technique et tactique	Qualité - Cohérence - Adaptation aux élèves - Efficacité	2	2	2	2	
		20	Propose et anime des jeux compétitifs favorisant la motivation et la participation de tous	Qualité - Cohérence - Adaptation aux élèves - Efficacité	1	1	1	1	
		21	Propose des jeux compétitifs permettant l'engagement de tous les élèves	Durée - Intensité - Cohérence - Adaptation aux élèves	1	1	1	1	
	Sécurité	22	Est attentif à tous les aspects sécuritaires tout au long de la séance	Pertinence - Qualité - Fréquence	1	1	1	1	
				TOTAL					**/ 25** (Additionnez les pts pour chaque colonne)
				%					**%** (Multipliez le socre de chaque colonne * 4)

Résultat final	Règles pour globalisation et seuil de réussite		
	AM	Minimum 60% d' "AM" et maximum 20% de "NA"	Acquis avec une certaine Maîtrise – le candidat démontre en toutes circonstances les comportements avec le niveau de maîtrise attendu et ce, quelle que soit la situation rencontrée.
	A	Minimum 60% d' "AM" et/ou "A" et maximum 20% de "NA"	Acquis – le candidat répond adéquatement au niveau de compétence attendu. Il démontre les comportements attendus suffisamment fréquemment, rapidement, pertinemment, cohérememment, qualitativement et le candidat agit suffisamment en autonomie. Le candidat est en situation de réussite / de validation.
	EVA	+ de 40% d' "EVA" et/ou "NA" avec maximum 20% de "NA"	En Voie d'Acquisition – le candidat ne répond pas tout à fait au niveau de compétence attendu. Il démontre les comportements attendus que trop peu fréquemment ou pas de façon suffisamment rapide, pertinente, cohérente, convaincante, qualitative et/ou le candidat n'agit pas suffisamment en autonomie. Il n'est pas encore en situation de réussite / de validation.
	NA	+ de 20% de "NA"	Non Acquis – le candidat ne démontre pas du tout le niveau de compétence attendu. Trop de comportements observables ou des comportements indispensables attestent de manquements ou d'erreurs flagrantes.

6. Rapport de stage

Un rapport de stage doit être réalisé et est un des éléments qui composent le dossier/portfolio de stage. Le stagiaire devra suivre et respecter le canevas imposé.

6.1. Plan rédactionnel du rapport de stage

- Couverture et page de garde
- Remerciements éventuels
- Table des matières

1. Présentation du club d'accueil et de son contexte
    - Installations
    - Membres
    - Mission, vision, valeurs …
    - Objectifs (loisirs vs compétition)
    - …
2. Présentation des sportifs encadrés
    - Age, niveau …
    - comparaison avec public cible de la formation
    - …
3. Tâches réalisées
    - Expérience de terrain pour chacune des disciplines
    - Difficultés rencontrées
    - Améliorations et adaptations réalisées
    - Gestion du/des groupes
    - …
4. Appréciation du Maître de stage et de la relation pédagogique
    - Présentation du MS
    - Ce qui a répondu à mes attentes
    - Ce qui a dépasser mes attentes
    - Ce qui n'a pas atteint mes attentes
    - …
5. Apports professionnels du stage
    - Compétences développées grâce au stage
    - Pistes d'amélioration pour continuer le développement
    - …
6. Apports personnels du stage

6.2. Exigences de mise en forme

Le rapport de stage doit être rédigé en police Calibri 11 avec un interligne simple de 1.15. Il doit contenir entre 6 et 12 pages de contenu (sans compter couverture, dos, table des matières, et annexes éventuels). Il doit suivre le plan rédactionnel imposé. Il peut contenir des annexes et des illustrations (Photos, schémas…) mais la proportion illustrations/texte ne peut pas être supérieure à 1/3.

7. Le dossier/portfolio de stage

Le dossier/portfolio de stage doit se compléter tout au long du stage et est le « compagnon » du stagiaire ainsi que l'outil de communication par excellence entre le stagiaire, le Maître de stage et l'opérateur de formation. Le stagiaire doit toujours avoir son cahier avec lui pendant toute la durée du stage. (format papier ou électronique)

Le dossier/portfolio de stage complet devra être envoyé par email par le stagiaire à la fin du stage au responsable de la formation des cadres de l'opérateur de formation, en ***un seul fichier numérique*** dans les plus brefs délais après la dernière leçon du stage et au plus tard avant la date d'échéance du stage annoncée. Seule cette procédure est acceptée.

Le dossier/portfolio pour être considéré comme complet doit comprendre tous les éléments suivants :

		V
1	La convention de stage signée par toutes les parties	
2	Les 2 fiches d'analyse des séances d'observation	
3	Les 4 fiches de guidance	
4	Les 8 préparations de leçon	
5	La grille d'évaluation correspondant à l'évaluation « formative »	
6	La grille d'évaluation correspondant à l'évaluation finale « certificative » remplie par le Maître de stage	
7	Le rapport de stage	